

en fin de septembre ou au début d'octobre. En 1892, elle se tenait à Saint-Joseph.

L'année d'avant, c'était à Sainte-Marie⁵, et l'on avait assisté à un « concours de mérite agricole », première étape de cette grande compétition provinciale, entre les fermes modèles d'une région. Son existence légale et ses règlements dataient de 1889, fruits de l'imagination et du zèle de l'infatigable Edouard-André Barnard. À cette première éliminatoire de 1891, pour notre section, on a attribué le premier prix à André Lacroix, père, le second à Charles Barbeau, tous deux de Sainte-Marie, et le troisième à Joseph Lessard, de Saint-Joseph. C'est peut-être depuis lors que la ferme d'André Lacroix, plus tard de son fils Elzéar, qui était la première de Saint-Maxime, voisine de Sainte-Marie, est devenue ferme locale de démonstration, sous la régie officielle d'une ferme expérimentale du gouvernement, soit de Deschambault, soit de La Pocatière.

Cependant, à propos du Mérite agricole provincial, malgré l'inscription et les efforts pour ce concours, chez plusieurs candidats de notre région, jamais la médaille d'or et le titre de *Commandeur* qui y est rattaché ne sont parvenus jusque dans notre paroisse. Et le plus près qu'on les ait vus s'approcher, ça été à Saint-Anselme de Dorchester, en 1942, et à Saint-Côme de Beauce, en 1952. Mais, comme compensation, notre curé, Mgr Feultault, a été créé commandeur de l'Ordre du Mérite agricole, à titre honorifique, lors de son jubilé d'or sacerdotal, le 15 juillet 1929. De plus, dès la première année de fonctionnement du Mérite agricole juvénile, en 1922, c'est un garçon de Sainte-Marie, âgé de 11 ans, Irénée Provost, qui a été lauréat de la médaille d'or. Après s'être classé en tête, pour la culture d'une parcelle d'avoine et d'un petit jardin, le jeune lauréat fut proclamé publiquement à l'Exposition provinciale de Québec. En plus de sa médaille d'or et d'un diplôme, il opta, comme prix, de préférence à un chèque de \$100., pour une pouliche percheronne enregistrée, provenant de la ferme expérimentale de Deschambault.

Le cercle agricole de Sainte-Marie était plutôt languissant, sur les dernières années du curé Chaperon. Les choses allaient de l'avant, dans les paroisses, dans la mesure où les curés s'en mêlaient vraiment. En 1896, l'arrivée du nouveau curé, M. Joseph-Edouard Feultault, jeune et dynamique, transforma les choses. Il allait être, ou plutôt il était déjà, par penchant naturel, un curé-cultivateur. Avec lui, dès 1897, le cercle se ranime. En 1900 (prône du 26 août), il lui donne une organisation complète : on a désormais des officiers — le curé lui-même est secrétaire ; la cotisation annuelle minimum est de \$1.00 et le gouvernement donne

en allocation deux fois le montant souscrit par les membres. *Le Journal d'Agriculture* est reçu gratuitement par ces derniers.

Désormais, on prête des instruments aratoires achetés par le cercle : charrues à « renchausser » et à sarcler, pelle à cheval, vis de force, etc. Au début, c'est Georges Gagnon qui est le dépositaire de ces instruments ; il est aussi l'intermédiaire pour l'achat en commun et à prix de faveur des grains de semence. En 1922, ce rôle est dévolu à Clovis Mercier.

On s'occupe aussi, à partir de 1906, de l'achat en gros d'engrais chimiques, nouvellement offerts sur le marché. On les appelait alors les *scories*. Le Dr Wilfrid Grignon s'en était fait le propagandiste, par des conférences et par la voix du *Journal d'Agriculture*. Avec leur usage, au lieu de 100 bottes de foin à l'arpent, on en promettait plus de 300, avec un rendement prolongé sur 10 à 12 ans. On les recommandait aussi pour les autres cultures et pour faire disparaître, « avec le temps », le mal de pattes des animaux. Vendus en sacs de 224 livres, les engrais chimiques revenaient à \$3., au détail ; à \$2.75, quand on pouvait en commander tout un wagon de chemin de fer.

Les cercles agricoles, sans faire beaucoup de bruit, ont fait beaucoup de bien. Il y en avait presque partout dans la Province. En 1942, une loi leur permettait même de s'associer pour former des sociétés d'agriculture de comtés, les anciennes tendant à se dissoudre.

Dans les années 1920-1930, il y avait encore annuellement une exposition agricole de comté, à Beauceville, sur un terrain spécialement affecté à cette fin. Napoléon Grondin et Josaphat Roy, tous deux de l'endroit, étaient respectivement président et secrétaire de cette société d'agriculture de Beauce (Section A).

Quant aux cercles agricoles, le même comté en possédait dix-neuf en 1923 et vingt-deux en 1927⁶. À Sainte-Marie, le président était, en premier, Joseph Labbé ; en second lieu, Léon Grégoire ; et le secrétaire, interchangeable, était toujours Mgr Feuiltault, curé.

Pendant ce temps-là naissaient d'autres organismes visant à améliorer des champs particuliers de la profession agricole.

Le premier en date est un cercle d'horticulture, établi en mars 1917, après une conférence de l'agronome propagandiste Lucien Dupuis, sur la culture des arbres fruitiers. Au printemps, il revient, va parler dans les écoles, pour éveiller la jeunesse, donne une démonstration pratique dans le verger de M. Joseph Turcotte, rang Saint-Gabriel, etc. Plusieurs membres s'inscrivent dans ce cercle, moyennant cotisation annuelle de \$1. Le gouvernement fait sa part ; on achète un grand nombre de plants à

prix réduit. Il est question d'arbres fruitiers, de concours de vergers, dans les prônes du curé, plusieurs années ensuite.

Une institution paroissiale qui devait rivaliser de célébrité avec les cercles agricoles et leur survivre, en définitive, fut celle des cercles de fermières. Les premiers cercles de fermières dataient de 1915, sous l'impulsion d'Alphonse Désilets, qui devait présider au sort du mouvement pendant une quinzaine d'années, avec le concours des agronomes de comtés. Le nôtre était Alphonse Laflamme, résidant à Beauceville.

Le cercle des fermières de Sainte-Marie a vu le jour lors d'une assemblée des dames de la paroisse, à la salle publique, le 2 avril 1920. Dès le 16 septembre suivant, elles tiennent au même endroit une « exposition d'horticulture », suivie d'une exposition régionale à Beauceville, le 30. Par la suite, ces expositions, étendues à tous les arts et travaux domestiques, ont eu lieu à peu près tous les ans ; certaines fermières plus hardies allaient même exhiber leurs chefs d'œuvre dans un pavillon spécialement affecté à leurs cercles, à l'exposition provinciale de Québec. Qui dira tout ce que les cercles de fermières ont réalisé et réalisent encore, non seulement dans l'économie domestique, mais dans les œuvres de bienfaisance et de moralité publique ?

Durant l'hiver de 1930-31 — c'était la crise économique et le désœuvrement —, on obtint du gouvernement, pour la jeunesse, une série de cours abrégés d'agriculture, à la salle publique. Au début de février, on en soldait les comptes, i.e. \$75., pour location de la salle et pension des conférenciers. Les deux conseils municipaux et la Chambre de Commerce locale s'en chargeaient, à parts égales.

Mais cette session d'étude n'était qu'une graine en terre. À l'automne de 1934, elle germait de splendide façon, sous forme d'un cercle d'étude pour les jeunes gens. Les promoteurs en étaient l'agronome Joseph Ferland un fils authentique de la glèbe, et l'abbé Benoît Fortier, nouveau vicaire, qui ne connaissait que la ville, mais ne manquait pas de zèle pour les bonnes causes. Ils s'entendirent sur le projet et un premier appel en chaire, le 21 octobre, récolta une trentaine d'inscriptions. Le cercle d'étude était fondé⁷. Mais, comme les intéressés étaient presque tous de jeunes cultivateurs, il prit vite l'allure et l'appellation de « Cercle des jeunes Agriculteurs ». D'ailleurs, dès la première réunion, le 12 novembre, le conférencier J.-A. Plante, agronome du comté, parle de ces organisations, qui ont fait beaucoup de bien un peu partout, depuis leur naissance dans le comté de Portneuf, sous l'initiative de l'agronome Jean-Charles Magnan.

Le cercle de Sainte-Marie se réunit dès lors à peu près chaque semaine et fait les choses sérieusement, puisque les cours se termineront par des examens, après deux termes, le 18 février et le 15 avril 1935. Les conférenciers de cette session sont Joseph Ferland, Charles-Eugène Dionne, agronomes, Louis-Alfred Ferland, avocat, et d'autres ; car on ne parle pas que d'agriculture, dans les réunions, et on procède parfois par mode de discussion.

Les premiers officiers, dans une élection assez contestée, furent : président, Philippe Turcotte ; vice-président, Irénée Provost ; secrétaire, Marie-Louis Hébert ; l'abbé Benoît Fortier apportait la voix ecclésiastique, à titre d'aumônier.

Les années suivantes amenèrent des changements dans les rangs des officiers, avec le renouvellement des membres. Mais la formule de cours d'étude avec examens s'est maintenue jusqu'à la dissolution du cercle, après la session d'hiver de 1937-38. Chaque année, les membres les plus fidèles bénéficiaient d'au moins une excursion instructive à l'étranger. C'est dommage que l'intérêt pour ce genre de formation de la jeunesse ne se soit pas perpétué.

Nous en avons déjà assez dit pour convaincre que ce soit du fait que le curé, Mgr Feuiltault, durant ses cinquante ans de règne, a été un animateur de l'agriculture dans la paroisse, en plus d'être lui-même cultivateur et jardinier actif. D'autres aussi ont été de vaillants supporteurs de la cause terrienne.

Nous pensons surtout à l'honorable Elzéar-Henri Duchesnay, à qui ne faisait défaut aucune des préoccupations susceptibles d'améliorer la condition de ses concitoyens, surtout les plus dépourvus. Son fils Henri-Jules s'était orienté dans la même voie ; mais il mourut prématurément. Nous pensons aussi à Edouard Lacroix, qui, après avoir conquis le prestige et l'opulence en dehors de sa paroisse natale, ne l'oubliait pas pour autant et avait garde de renier ses origines. C'est lui, justement, qui, à l'automne de 1927⁸, donnait « un couple d'animaux de race pure en faveur des propriétaires d'animaux primés à l'exposition » paroissiale. On les a tirés au sort, le bénéficiaire étant tenu à certaines réserves, entre autres de remettre en prime, de la même façon, des descendants de ce couple original.

La colonisation, si elle avait été encouragée à temps, dans nos vieilles paroisses, aurait pu prévenir la précipitation de tant de nos familles dans le gouffre américain, outre-frontière. Nous l'avons déjà

souligné au chapitre de la population. On ne déplorera jamais assez l'incurie et les courtes vues de nos gouvernements, dans la première moitié du dernier siècle.

Mais, dès qu'on devint plus ouvert à cette idée de colonisation, il en fut régulièrement question à Sainte-Marie, tant pour secourir les sociétés de colonisation, que pour stimuler nos paroissiens sans avenir à aller se tailler un patrimoine, pour eux et leurs rejetons, dans les terres nouvelles.

Dix ans au moins avant l'institution d'une quête obligatoire dans le diocèse de Québec, pour la société diocésaine de colonisation, en tout cas dès 1870, on a commencé à quêter tous les ans à Sainte-Marie. En 1879 et 1880, le Père Zacharie Lacasse, oblat, missionnaire colonisateur, venait donner des conférences et des sermons sur le sujet. Il soulevait les auditoires. On faisait des collectes, des loteries, etc. Jusqu'aux institutrices qui s'en mêlaient, dans leurs arrondissements scolaires.

Puis, lorsque le bord du Lac Saint-Jean fut devenu un pays de Coccagne, on stimulait les jeunes à se diriger de ce côté. On y envoyait de la main-d'œuvre au moins, pour la moisson. Telles ces deux « excursions » mentionnées dans les prônes du curé, en septembre 1896 et 1897, où il était question d'une absence d'un mois dans cette région, si prometteuse et déjà si riche.

Il nous reste à parler maintenant de l'agriculture en tant qu'organisée, depuis la forme simplement commerciale jusqu'à la forme intégralement professionnelle. L'intérêt financier a toujours précédé les visées plus larges mais plus spéculatives des corporations de plein droit.

C'est l'industrie laitière qui a amorcé dans la Province le processus de l'organisation agricole, avec comme promoteurs Edouard-André Barnard, Jean-Charles Chapais, l'abbé Théophile Montminy et d'autres. Voici comment Firmin Létourneau aborde cette matière⁹ :

Sans doute, les cultivateurs connaissent l'industrie laitière. Ils manient la terrine (plat de lait crémant dans la laiterie), la crèmeuse (bidon en fer-blanc pour faire crêmer le lait au frais, muni d'un robinet et d'une vitre à la base, le robinet pour laisser échapper le lait écrémé et la crème, la vitre pour guetter la couche de crème et changer de récipient), le moulin à beurre (tonnelet muni de palettes ajourées, pour faire le beurre à la manivelle), la tinette, le fromage raffiné de l'île d'Orléans, etc. Mais il faut aller plus loin. En 1878, dans son *Éloge* de l'agriculture, Barnard dira :

« Pour une tinette de bon beurre, on en trouve cinquante de qualité inférieure. En Angleterre, notre beurre passe après celui de nos cousins de Normandie ».

Le coup de barre se donne et l'industrie laitière commerciale ou de fabrique prend naissance. La première fabrique de fromage s'ouvre à Dunham (Missisquoi) en 1865, et la première fabrique de beurre à Athelstan (Huntingdon) en 1873. Dans les premières fabriques de beurre, le lait est mis à crêmer dans de grands bassins plats réfrigérés et la crème en est cueillie au moyen d'écuelles.

En 1881, Edouard-André Barnard fonde à Saint-Denis de Kamouraska la première fabrique-école de beurre et de fromage dans le Québec (il en existait déjà en Ontario). Elle ne devait fonctionner comme telle que durant quatre saisons estivales. Le gouvernement défrayait le salaire et les dépenses de l'instructeur.

L'année suivante vit naître une seconde fabrique-école de beurrerie, à Sainte-Marie, sous l'initiative d'un spécialiste nommé Stanislas-M. Barré, auparavant de L'Avenir, comté de Drummond. Cette fondation a fait depuis longtemps son tour de presse. Voici ce qu'en disait, en 1937, un ouvrage documentaire publié à Toronto (qu'on nous passe cette nouvelle citation et, par surcroît, en traduction : ¹⁰

Il (S.-M. Barré) fut envoyé au Danemark par le gouvernement provincial pour étudier les méthodes de ce pays. De retour, en 1882, il persuada le lieutenant-colonel Henri Duchesnay ¹¹, un citoyen entreprenant du comté de Beauce, Québec, d'importer du Danemark un séparateur-centrifuge à crème de marque Burmeister & Wain—le premier de toute catégorie à être installé dans une crèmerie au Canada—qui fut mis en opération à Sainte-Marie de Beauce... (les deux suivants, de même marque de fabrique, furent installés en Ontario, à Ameliasburg, en 1884, et à Belleville, en 1885). En 1882 et 1883, on accorda des subventions pour la tenue de cours de fabrication de beurre, à la crèmerie de Sainte-Marie... S.-M. Barré en était l'instructeur.

Une source plus immédiate ¹² nous révèle que c'étaient deux séparateurs au lieu d'un, qu'on avait importés. Expédiés de Copenhague en avril, ils ne commencèrent à fonctionner que le 20 juin. L'intérêt de cette nouveauté mécanique au Canada n'a pas retenu seulement les spécialistes de l'industrie laitière. Il a placé notre paroisse, pour une fois, sur la carte touristique, attirant plusieurs curieux de l'étranger. L'un d'eux, plus expansif que d'autres, en a même fait une page de littérature, où les fleurs de style enrobent précieusement les idées. Elle est d'Ernest Gagnon, qui en a écrit bien d'autres ¹³ :

ATHÉNIENS ET BEURRIERS

(1882)

Athéniens, Athéniens, où nous menez-vous ?

Où ? ... mais tout simplement à la fortune, et cela au bruit cadencé de phrases mélodieuses et avec la rapidité dont la machine centrifuge de la beurrerie de Sainte-Marie (Nouvelle-Beauce), avec ses 1900 tours à la minute, est une vive et frappante image.

Cette machine centrifuge est vraiment merveilleuse : elle sépare la crème du lait à raison de 1000 livres par heure. Grâce à son emploi, les cent six cultivateurs qui alimentent la crèmerie dont MM. (Henri) Duchesnay, (Alexandre) Lindsay, (l'abbé Jean-Thomas-Alfred) Chaperon et autres sont les propriétaires, n'ont à transporter le lait qu'une seule fois par jour. Le lait du soir est mis avec le lait du matin ; la légère crème formée dans la nuit est mêlée de nouveau au lait par le transport, mais le séparateur centrifuge démêle tout cela.

La fabrique de Sainte-Marie de la Beauce est une véritable fabrique danoise. Les appareils y sont mis en mouvement au moyen d'un engin à vapeur de la force de six chevaux, un bijou ! Il faut aller voir fonctionner le séparateur, le malaxeur, les aspirateurs, etc. Surtout tâchez de vous faire expliquer toutes choses par l'intelligent directeur de la fabrique-école. M. Stanislas Barré.

Allez et voyez. Je ne vous dis que cela, car il faut toujours se garder de promettre plus de beurre que de pain.

Comment cette fabrique-école était-elle sortie de terre ? Il nous manque bien quelques précisions, qui devraient se trouver dans les archives provinciales de l'agriculture. Mais nous en avons déjà pas mal dans les archives locales.

La première mention de l'entreprise nous arrive, comme à maintes reprises, dans les prônes du curé de Sainte-Marie. Le 1er mai 1882, il a inscrit : « Demain, grande messe à Ste-Anne pour la beurrerie ». On commençait **donc** la chose en chrétiens, obéissant à la sentence de l'Écriture : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laborant qui ædificant eam* — Si Dieu ne construit pas la maison, en vain travaille-t-on à sa construction. D'ailleurs, le curé reparlera de la beurrerie en juillet de la même année.

Le 6 mai, l'entreprise pénètre dans le domaine juridique, avec une résolution du conseil de paroisse l'exemptant des taxes municipales. Le 15 juin, la « Société de fabrication de Beurre et de Fromage » reçoit une certification du Protonotaire du district judiciaire¹⁴, à l'effet que, le même jour, le Rév. J.-T.-A. Chaperon, curé, Tancrède Fortier, médecin, Henri-Jules Juchereau-Duchesnay, avocat, Alexandre Lindsay, notaire, Charles-Perrault Lindsay, avocat, Elzéar Desruisseaux, agriculteur, Georges-

Erroll Lindsay, ingénieur civil, Delle Caroline Taschereau, rentière, tous de Sainte-Marie, et Edmond J.-Duchesnay, arpenteur, de Québec, ont déposé une déclaration, à savoir « qu'ils se sont formés en une société, en vertu de l'acte quarante-cinq Victoria¹⁵ concernant les sociétés d'établissement et de fabrication de beurre et de fromage ».

La beurrerie, édifice de 80 pieds par 25, se construisit dans les fonds, derrière la résidence de la veuve Jean Morency, sur la route conduisant à celle de M. Duchesnay, au pied du coteau, route aujourd'hui supprimée. L'emplacement lui-même, maintenant englobé dans les terrains de la pâtisserie Vachon, ne fut acheté qu'après la construction, le 2 octobre 1882¹⁶ : transaction entre Jean-Baptiste Veilleux, propriétaire du fonds, et Henri-J. Duchesnay, gérant, autorisé par résolution de la Société. L'emplacement, de 123 pieds par 114, le long de l'avenue du vendeur, coûta \$125. L'immeuble, une fois équipé, coûtait environ \$3,500. On pouvait y fabriquer 1,000 livres de beurre par jour.

Notre école de beurrerie eut cinq élèves pour la première saison, l'été 1882. L'année suivante, les élèves retournèrent chez eux après quelques semaines de pratique. L'instructeur Barré ne précise pas pourquoi¹⁷. Par la suite, on n'entend même plus parler de lui dans notre beurrerie. Désormais, avec une école provinciale d'industrie laitière à Saint-Hyacinthe, on a renoncé aux petites écoles régionales. Par ailleurs, des inspecteurs diplômés passent régulièrement par les fabriques, donnant les instructions nécessaires aux fabricants qui les sollicitent.

Mais notre beurrerie elle-même s'est maintenue quelque temps. On la voit mentionnée en 1887. L'année suivante, au premier dimanche du carême, le curé annonce « une assemblée pour la beurrerie ». À la reddition des comptes de la fabrique, sur les entrefaites, on voit que l'industrie locale est en réorganisation¹⁸ : « La beurrerie doit ouvrir et sera un moyen pour les cultivateurs de faire un peu d'argent et de rencontrer leurs obligations dans le cours de l'été. C'est à quoi du moins plusieurs de ces débiteurs envers la fabrique se sont engagés ». Prière de ne pas confondre ici « fabrique » de l'église avec fabrique de beurre.

En 1889, nous croyons deviner la nature de la transformation : de sociétaire, la beurrerie paraît être devenue coopérative. En effet, le 4 septembre¹⁹, dans un acte de cession, l'avocat Charles-Perrault Lindsay et 36 autres cultivateurs, dénommés à l'acte, s'entendent pour confier à l'un d'entre eux, Joseph Morissette, le recouvrement de leurs créances dans la vente « de trois mille deux cent dix livres de beurre provenant de la Fabrique de beurre établie en la dite paroisse de Sainte-Marie de la

Beauce, où les dits cédants ont porté et livré dans le cours des mois de juillet et août derniers le lait dont ce beurre a été fabriqué ». La marchandise a été expédiée par le Québec Central à la maison de gros Duhaime & Fils, de Montréal, qui n'en a pas rendu compte et vient de tomber en faillite. Les créances vont de \$3. à \$39. Un total de \$635.14, pour 3,210 livres de beurre, soit un peu moins de 20 cts la livre. Sans connaître le dénouement de la faillite, nous nous demandons si l'aventure n'a pas été fatale à la première beurrerie coopérative de Sainte-Marie.

Mais le vent était déjà tourné bien davantage à la fabrication du fromage. Le comté de Beauce, qui, d'après les recensements fédéraux fabriquait, en 1861, 316,209 livres de beurre et seulement 485 de fromage, fabriquait, en 1901, 1,239,274 livres de beurre et 4,496,892 livres de fromage, c'est-à-dire environ quatre fois plus de fromage. Un visiteur dénombrait à Sainte-Marie, en 1898, neuf fromageries, disséminées dans la paroisse, contre une seule beurrerie.

Voici un tableau des fabriques reconnues officiellement dans la paroisse, à partir des premières listes officielles qui aient été publiées ²⁰ :

| | 1892 | 1893 | 1898 | 1902 |
|--|------|------|------|------|
| <i>B: beurrerie, F: fromagerie, B-F: fabrique combinée</i> | | | | |
| McPherson et Taché | B-F | B-F | | |
| Jean Faucher | F | F | | |
| Henri Avard | F | F | | |
| Marcoux et Cie (1er rang S.-O.) | F | F | F | |
| Marcoux et Jolicoeur (1er rang N.-E.) | | F | 2F | |
| Avard et Grégoire (1er rang S.-O.) | | | F | |
| Pépin et De Bacourt (1er rang S.-O.) | | | B | |
| Vital Cliche (1er rang S.-O.) | | | F | F |
| Louis Marcoux et Cie (1er rang N.-E.) | | | | 2F |
| Hubert Landry (1er rang N.-E.) | | | | F |
| Florian Doyon (1er rang N.-E.) | | | | F |
| Avard et Landry (1er rang S.-O.) | | | | F |
| Louis Marcoux et Cie (rang Saint-Gabriel) | | | | F |
| Onésime Turmel (rang Saint-Gabriel) | | | | F |
| Adonias Dulac | | | | B |

Donnons des précisions sur quelques unes de ces fabriques. Le 9 décembre 1892, Henri Avard est à construire une fromagerie à son compte dans le village ²¹. Le 17 janvier 1893, les habitants des rangs Saint-Gabriel (haut) et Saint-Louis se réunissent chez Onésime Marcoux, pour rencontrer Philéas Veilleux, de Saint-François, un technicien, et décider la construction immédiate d'une fromagerie. Quinze cultivateurs entrent en société avec ce dernier, souscrivant chacun \$100. Onésime Turmel devient le président de cette coopérative, qui se fait enregistrer

au chef-lieu sous le nom de « société de fabrication de fromage Marcoux et compagnie, de Sainte-Marie de la Beauce ». Philéas Veilleux sera le fabricant ; on donnera le contrat de construction à Octave Normand, du village ²².

Le 1er mai 1894, autre société formée pour la fabrication du fromage entre Louis-Alfred Marcoux, cultivateur, et Philippe Jolicœur, fabricant, de Saint-François. Cette société « Marcoux et Jolicœur », après avoir possédé deux fromageries, sera dissoute le 18 avril 1901, pour devenir « Marcoux et Pommerleau » (Georges), en vue de « fabrication et commerce des produits du lait » ²³. Le 7 avril 1902, Henri Avard, négociant, et Hubert Landry, menuisier, s'associent pour fabrication de beurre et de fromage à Sainte-Marie ²⁴. Mais ils n'ont administré qu'une fromagerie.

Quant à « Pépin et De Bacourt », une raison sociale qui peut intriguer les curieux, disons que cette firme, dont l'existence ne s'est pas prolongée au-delà de 1902, avait pour auteur un français, Pierre De Bacourt, négociant assez riche apparemment, qui installa une beurrerie centrale à Scott-Jonction, sur le site du moulin à scie actuel. Il avait de belles grandes voitures blanches, fermées, à deux chevaux, qui recueillaient la crème des fermiers et des autres crèmeries environnantes, jusqu'à Saint-Lambert. Toute cette crème était transformée en petits moules de beurre pour l'exportation.

« Sainte-Marie est un centre laitier, pouvait écrire Ulric Barthe, en 1898 ²⁵ ; il y a un marché régulier pour la vente du fromage. Les ventes se font dans la salle publique ; à la dernière, 1,500 meules ont été apportées ».

Cette intensification de l'industrie laitière n'était pas propre à notre paroisse. Elle était partagée par toute la région, sinon toute la Province. La Société d'Industrie laitière s'était mise à tenir ses conventions annuelles dans différents centres ruraux. C'est ainsi qu'elle se réunit à Saint-Joseph de Beauce, du 4 au 6 décembre 1894, avec 200 délégués venus par trains spéciaux du Québec Central. Le président de la Société était alors l'abbé Théophile Montminy, curé de Saint-Georges.

À cette convention, tout en constatant le progrès de l'industrie laitière, on déplora la multiplication des « petites fabriques », au détriment des « syndicats », qui auraient gagné davantage le marché d'exportation, par la qualité de leurs produits. Dans la même ligne d'idées, une annonce dans la *Semaine commerciale* du 5 août 1898, insérée par Carrier, Laîné et Cie, de Lévis, vendeurs des « machines les plus modernès », débute

comme suit : « Fromage, à 5c. Beurre, invendable. Tel est le produit de certaines fabriques, même quand le lait est de première qualité et le fabricant, un homme d'expérience » ... Ainsi cherchait-on à accrocher les clients.

Ce n'est qu'en 1923, qu'on voit, dans les rapports du Ministre de l'Agriculture, le chiffre des beurreries l'emporter sur celui des fromageries. Mais on ne donnait plus qu'une statistique globale pour tout le comté. À Sainte-Marie, sûrement, les beurreries dominaient déjà. D'ailleurs, les « petites fabriques » vont bientôt disparaître, l'une après l'autre. Et la beurrerie de M. Joseph Cliche, côté sud-ouest de la paroisse, incendiée à l'été 1937, mais rebâtie aussitôt, sera la dernière beurrerie de régie privée à Sainte-Marie.

Trois petites coopératives locales ont cependant vu le jour, dans les années de prospérité d'après-guerre. En 1920, comme en font foi plusieurs entrées dans les prônes du curé, on a formé une association pour l'achat d'une batteuse de trèfle, avec une subvention du Ministère de l'Agriculture. Cette batteuse a été en usage assez longtemps.

De même, un peu après, dans le domaine de l'aviculture, il s'est fondé une station d'élevage de volailles, en coopération, dont l'installation se trouvait chez les deux frères Georges et Honoré Labrecque ; son premier rapport, dans les documents du Ministère, concernait les opérations d'avril 1926 à avril 1927. Cette station avicole n'a tout de même pas vécu longtemps ; un couvoir coopératif n'a pas tardé à s'établir dans la paroisse voisine, à l'Enfant-Jésus.

Enfin, un syndicat d'éleveurs de moutons fonctionnait en 1928. Il y avait un concours et des prix décernés ; cela se passait chez M. Joseph Labbé.

Dans un domaine analogue, il existait depuis plusieurs années, entre bon nombre de cultivateurs, une assurance mutuelle contre le feu, dite « assurance de paroisse ». Elle avait cependant quelques associés des paroisses voisines. Un gérant à commission en assurait le fonctionnement. Généralement, les montants assurés étaient peu élevés. En cas de sinistre, on comptait encore largement sur les corvées et l'apport de la charité publique.

Cependant, après avoir mûrement considéré ce système plutôt boiteux, après avoir pris information sur une initiative de la paroisse Sainte-Hénédine, notre conseil municipal votait, le 5 mars 1928, la fondation

d'une « Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Municipalité de Sainte-Marie, paroisse », contre le feu, le vent et la foudre. Seuls les contribuables de cette municipalité pouvaient s'y inscrire, après inspection et évaluation des bâtisses par des estimateurs autorisés. Les tarifs variaient d'ailleurs d'après les conditions relatives des immeubles, par rapport aux risques d'incendie. On n'allouerait pas au-delà des deux tiers de l'évaluation et jamais plus de \$3,000. Après la constatation officielle des dégâts d'un incendie, il y aurait une répartition des frais entre les associés, faite et collectée par le secrétaire-trésorier, après avoir constitué un fonds de réserve d'au moins \$2,000.

Ainsi débuta cette nouvelle assurance, d'abord avec un nombre assez restreint d'associés ; puis le courant devint plus fort. Il n'y eut pas, heureusement, d'incendie important avant 1931, alors qu'il fallait allouer \$1,000. pour la grange de Mme Adonias Turmel, le 11 mai, et \$2,200, le 6 juillet, pour celle de M. Charles Lacroix, détruite par la foudre. Le 6 février 1939, la commission scolaire de la paroisse obtint l'assurance de ses onze écoles de rangs, pour au moins la moitié de leur valeur.

Après l'incendie de la beurrerie Cliche, en 1937, on était convenu, par règlement avec le conseil du village de rembourser les frais de déplacement des pompiers, à même le fonds de réserve de l'assurance-feu, à tous les appels placés par des assurés de la Compagnie. À ce récent incendie, les pompiers, qui lui avaient épargné une conflagration ruineuse, reçurent \$98.50 de dédommagement.

Pratiquement depuis le début, pour éviter de dresser des répartitions au milieu d'un exercice financier et pour en simplifier la collection, on s'était mis à ajouter, lors de l'imposition habituelle chaque automne, une taxe spéciale de 25 cts par \$100. d'assurance. La plupart des contribuables étant désormais assurés, on entretenait ainsi, presque insensiblement, un fonds de réserve imposant et suffisant pour indemniser tous les dommages à appréhender pour l'année suivante. Enfin, le 1er mai 1944, le conseil amendait le règlement de fondation de façon qu'un pût désormais assurer pareillement « les instruments aratoires, ménages et ameublements ».

Enfin vint l'U.C.C. ... l'Union Catholique des Cultivateurs. Nous l'avons gardée pour finir, avec les organismes coopératifs formés de son sein. Ce sera le bouquet. Ce mouvement, professionnel autant que « catholique », avait été fondé à Québec, les deux premiers jours d'octobre 1924, au cours d'une assemblée imposante de cultivateurs venus de toute la province.

Le premier président, Laurent Barré, s'en faisant lui-même le propagandiste, vint à Sainte-Marie ²⁶, avec d'autres délégués, le dimanche, 24 octobre 1926. Encouragés fortement par le curé, un contingent de cultivateurs s'inscrivirent aussitôt dans l'Union et se donnèrent un bureau de direction, dont le premier président fut Alfred Lacroix et le secrétaire, Marie-Louis Marcoux. Au début de novembre, on délégua l'agronome Joseph Ferland au congrès annuel de l'Union, à Québec. Mais, les trois premières années, le cercle ne fait que vivoter, avec une trentaine de membres, considérés un peu comme des illuminés par le reste des cultivateurs.

En octobre 1929, le président devint Joachim Provost, qui persistera à ce poste jusqu'en 1936. Le 16 novembre 1931, c'est Louis-Philippe Savoie qui devient secrétaire, pour le demeurer 25 ans. Avec le premier congrès régional de l'Union, qui vient d'avoir lieu à Sainte-Marie et qui va s'y répéter ensuite pratiquement tous les automnes, parfois à l'échelle diocésaine, le cercle de Sainte-Marie est enfin sorti de sa coquille, pour devenir un véritable pôle magnétique de l'Union.

Désormais, on ajoute aux séances d'études des fonctions coopératives : achats d'engrais chimiques, de moulées, de pierre à chaux, de grains de semence. En 1933, M. le vicaire Alphonse Labbé devient aumônier et animateur fidèle du cercle, pour le demeurer jusqu'à son départ de Sainte-Marie, en 1944.

Le 12 mars 1934, le cercle d'U.C.C. provoque la fondation d'une Caisse Populaire à Sainte-Marie et en constitue les cadres parmi ses membres, le tout à titre bénévole. Ce sera le premier rameau détaché de l'arbre, à son plus grand honneur. Mais on ne s'arrête pas en si bonne voie.

Nos compatriotes en général ont toujours été assez réfractaires aux sollicitations coopératives. Fierté excessive, instinct de préservation, individualisme traditionnel : tout cela les retenait de mêler leurs affaires à celles des autres. En décembre 1920 ²⁷, la Coopérative centrale des Agriculteurs, dirigée par Noé Ponton, ne réussit à placer que quelques parts sociales à Sainte-Marie ; et leurs détenteurs seront tout heureux, un peu plus tard, quand la Coopérative fédérée de Québec les remboursera de ces parts. Celle-ci deviendra, en 1930 l'épine dorsale, la coopérative des coopératives locales.

Mais il faudra encore, à Sainte-Marie, plusieurs années d'étude et de réflexion sur la coopération. À partir de l'hiver 1938, on convoquera des veillées dans les rangs, pour rallier plus de partisans, par la

contagion du voisinage et de l'amitié. On recourra à un conseiller technique, l'agronome Théophile Busque, alors propagandiste de la Coopérative fédérée. Enfin, ce n'était pas trop tôt, le 3 mars 1940, on pourra former, au sein du cercle de l'U.C.C., un comité provisoire, présidé par Marie-Louis Marcoux, pour recruter des sociétaires. Et, le 20 avril suivant, sera constituée officiellement la « Société Coopérative Agricole de Sainte-Marie », affiliée à la Coopérative fédérée de Québec.

Les objectifs généraux se formulaient comme suit²⁸ : « L'amélioration et le développement de l'agriculture, la fabrication du beurre, la vente et l'achat d'animaux, d'instruments aratoires, d'engrais commerciaux et d'autres objets utiles à la classe agricole ; l'achat, la conservation, la transformation et la vente des produits agricoles ». Et l'on se mit à l'œuvre sans tarder.

Le 12 juillet 1940, la Coopérative achète la beurrerie de M. Joseph Cliche, au côté S.-O. de la rivière, la seule alors dans la paroisse, pour en faire une fabrique coopérative, en gardant le fabricant à son emploi. Et l'on centralise provisoirement à cet endroit les divers achats coopératifs effectués jusque là par l'U.C.C. M. Antonio Turmel, des Saints-Anges, va être pendant quelques années le camionneur attiré de la Coopérative.

En août 1943²⁹, la direction décide d'acheter la propriété de Wilfrid Rhéaume, près de la gare du chemin de fer et y installe un entrepôt pour les grains, les moulées, en plus du poste de réception et de classement des œufs, qui avait débuté en 1942, chez Mme Honoré Labrecque. En 1945, on y installera aussi la première moulinerie à grains de provende.

Cette même année verra s'édifier, adjacent à l'entrepôt, un solide édifice à trois étages et un sous-bassement, pour loger le magasin et les bureaux de la Société. À l'occasion d'une « journée de la coopération », le 11 octobre 1945, le nouvel immeuble était béni par l'abbé Philibert Grondin, aumônier diocésain de l'U.C.C.

Nous avons déjà dépassé la limite de notre période d'étude (1944). Mais nous ne pouvons pas terminer ce chapitre sans mentionner la dernière progéniture de notre cercle local de l'U.C.C., soit la Coopérative d'Électricité de Sainte-Marie. Elle vit le jour à la salle publique, le 17 août 1945, et y forma son conseil, avec, encore une fois, comme président, M. Marie-Louis Marcoux, parmi un grand nombre de membres rassemblés de toutes les paroisses voisines, désireux de se prévaloir au plus tôt des avantages d'une nouvelle loi sur l'électrification des campagnes. Désormais, les *habitants* ne seraient plus sous-développés, comparés avec leurs conci-

toyens villageois. Et la *Shawinigan* n'aurait plus qu'à déguerpir ou fournir le courant à prix conventionnel. L'équipement et le service lui étaient retranchés, chez tous les partenaires de la nouvelle coopérative.

RÉFÉRENCES

1. *Rapport sur l'Agriculture, l'Immigration et la Colonisation*, Québec, 1868.
2. *Ibidem*, pages 104s.
3. *Journal d'Agriculture*, août 1886.
4. Létourneau, *Histoire de l'Agriculture*, page 176.
5. *La Vallée de la Chaudière* du 31 octobre en donne le rapport.
6. *Sociétés d'agriculture, cercles agricoles, ...* Bulletin no 45 du Ministère de l'Agriculture de la province de Québec.
7. Résumé tiré du *Cahier des Procès-Verbaux*, conservé aux archives de la Fabrique.
8. FSM, cahiers de Prônes.
9. *Histoire de l'Agriculture*, page 213.
10. H.A. Innis, J.A. Ruddick et all. *The dairy industry in Canada*, Toronto (The Ryerson Press), 1937, pages 37s.
11. Duchesnay devint un directeur de la *Société d'Industrie laitière*, instituée par la Province en 1882.
12. *Documents de la Session 1881-82*, no 2, pages 39ss. : rapport de S.-M. Barré.
13. *Choses d'autrefois-Feuilles éparses*, in-12, 320pp., Québec 1905 : pages 51s.
14. Bureau d'Enregistrement de Beauce, *Avis*, no 636.
15. *Statuts de la Province de Québec*, 1882, 45 Victoria, ch. 65.
16. AJB, minutier du not. G.-S. Thérberge.
17. *Documents de la Session 1882-83*, no 2, page 64.
18. FSM, Comptes III, année 1867.
19. AJB, minutier du not. D.-E.-E. La Rue.
20. Onzième rapport de la Société d'Industrie laitière, supplément au *Rapport du Commissaire de l'Agriculture pour 1892*.
21. *La Vallée de la Chaudière*.
22. *Ibidem*, 20 janvier 1893, et AJB, Enregistrements des Sociétés, vol. II, page 146.
23. AJB, Enregistrements des Sociétés, vol. II, page 207, et III, pages 198 et 203.
24. *Ibidem*, vol. III, page 224.
25. *La Semaine Commerciale*, Québec, 5 août 1898, page 6.
26. *Le Guide*, livraisons du 29 juin 1956 et semaines suivantes.
27. FSM, cahiers de Prônes.
28. *Le Guide*, 10 juin 1965.
29. *Le Guide*, 12 août 1943.

CHAPITRE XLIII

Classification des métiers ordinaires

À la suite des ressources naturelles, des productions domestiques et agricoles, dans une économie en progrès, vient l'exercice de métiers de plus en plus diversifiés, qui, partant de la main d'œuvre commune, s'étalent graduellement jusqu'à un véritable artisanat. « Il n'y a pas de sot métier », d'après un proverbe populaire ; et c'est vrai, au moins quand il s'agit d'exercer ses talents pour gagner honnêtement sa vie.

Mais, pour les fins de notre histoire, nous devons effectuer arbitrairement une classification. Et, gardant pour les chapitres suivants les métiers plus évolués, dans les catégories des moulins, des industries et du commerce, nous nous en tiendrons d'abord aux métiers ordinaires, classés tout bonnement par ordre alphabétique.

Il est inévitable qu'il nous ait échappé bien des gens de ces métiers, surtout dans les temps lointains ou s'ils n'ont pas fait long règne dans la paroisse. Relever pour cela tous les actes des registres paroissiaux, toutes les minutes de notaires, aurait exigé toute une vie et aurait quand même laissé des lacunes inévitables.

Nous avons quand même rassemblé une nomenclature imposante de gens de métiers, mentionnés dans les recensements, les procès-verbaux des deux conseils municipaux et tous les bottins possibles, jusqu'à 1944 inclusivement. Nous donnons au début la liste de ces recueils divers, avec les abréviations utilisées ensuite pour y référer. Dans chaque métier, nous garderons autant que possible l'ordre d'ancienneté. Mais les dates extrêmes que nous mettons après chaque nom ne seront vraies que selon nos documents, non pas selon la durée réelle de l'exercice d'un métier par telle ou telle personne. Ironie des circonstances : d'aucuns ne trouveront leur nom nulle part, pour la bonne raison que nous n'en avons trouvé nulle mention ; par contre, d'autres trouveront leur nom à deux ou plusieurs endroits, s'il leur est arrivé de figurer sous différents métiers.

De toute façon, cette énumération est destinée davantage à la consultation qu'à la lecture. Toutefois, il nous a été possible d'accorder, à plusieurs individus des références documentaires, pour les faire mieux connaître. Et maintenant, nous vidons notre tiroir de fiches...

ABRÉVIATIONS

- A — Almanac général des adresses... du village Sainte-Marie, 1933.
 AJB — Archives judiciaires de Beauce (à Saint-Joseph).
 AJQ — Archives judiciaires de Québec.
 APC — Archives publiques du Canada.
 APQ — Archives publiques du Québec.
 CP — Conseil de la paroisse (procès-verbaux).
 CV — Conseil du village (procès verbaux).
 DC — Directory of Canada, 1851, 1857.
 DP — Provincial Directory, 1871, 1910.
 FSM — Fabrique de Sainte-Marie (voûte du presbytère).
 MA — Mercantile Agency Reference Book, 1874-1917.
 P — Programmes-souvenirs des fêtes, 1928, 1944.
 R — Recensements.
 RP — Registres paroissiaux (voûte du presbytère).

Barbiers

- St-Hilaire, Jean-Baptiste : *La Vallée de la Chaudière*, 30 avril 1891 : il vient d'ouvrir un salon, sur la rue principale, vis-à-vis le magasin de Frédéric Morency ; plus tard là où pratiquera Léonce Lehouillier ; MA 1904, DP 1910, P 1928, A 1933.
 — Pelletier, Alfred : DP 1910.
 — Bilodeau, Alonzo : CV 1922, P 1928, P 1944.
 — Couture, Arthur : CV 1931.
 — Ferland, Marie-Louis : A 1933.
 — Bisson, Christophe : P 1944.
 — Labbé, Thomas : A 1933, P 1944.
 — Lehouillier, Léonce : P 1944.

Beurriers-Fromagiers

- Avard, Henri : *La Vallée*, 9 déc. 1892.
 — Marcoux, Louis-Alfred : AJB 1894, en société avec Philippe Jolicoeur ; MA 1897, DP 1910, MA 1917.
 — Pommerleau, Georges : AJB, (Enreg. des Sociétés, III, p. 203,) 18 avril 1901.
 — Landry, Hubert : AJB (Enreg. des Sociétés, III, p. 224) 7 avril 1902 ; DP 1910.
 — Paradis, Emile : CP 1908.
 — Marcoux, Emile : DP 1910.
 — Langevin, Charles, DP 1910.
 — Bolduc, Edmond : DP 1910.
 — Gosselin, T. : DP 1910.

- Ferland, Ernest : CV 1923.
- Turmel, Josaphat : 1924-1928.
- Cliche, Joseph : 1930-1940.

Bijoutiers-Horlogers

- Smillie, James : AJB (notaire J.-B. Bonneville) 2 avril 1828 : bail d'un emplacement à . . . « Joaillier ».
- Bisson : Ignace (père et fils) : R 1861.
- Genest, Villenaire : RP 1866 ; AJB (not. J.-N. Chassé), 3 août 1868 ; DP 1871.
- Duffy, R. : MA 1874.
- Hallé, Odule : MA 1874, 1883, 1887.
- Royer, Louis : RP 1881.
- Nacké, Etienne : RP 1892.
- Grenier, Maurice : RP (prônes) 31 août 1892 ; MA 1897.
- Gallagher, Francis-Joseph : AJB (Enreg. des Sociétés, III, p. 58) 16 septembre 1897, société avec ses deux fils ; seul à partir du 15 avril 1905 (Ibidem, IV, p. 36) ; DP 1910.
- Pelchat, Ferdinand : MA 1901.
- St-Jean, A.-S. : DP 1910.
- Gallagher, James : MA 1917.
- Couture, Pierre-Auguste : MA 1917, CV 1918, P 1928.
- Landry, Marius : P. 1928.
- Rhéaume, Oscar : P. 1928, A 1933.
- Turcotte, Alphonse : A 1933.
- Bolduc, Dominique : A 1933, P 1944.
- Turmel, Alphonse : 1934 (programme de séance).
- Vachon, Gérard : P 1944.

Bouchers

- Théberge, Louis : DC 1857.
- Théberge, Marcel : DP 1871.
- Gagnon, Georges : DP 1871, MA 1887 ; *La Vallée* du 9 déc. 1892 dit qu'il a transporté son étal sur le terrain d'Irénée Dallaire.
- Landry, Anselme : MA 1883, 1887.
- Jobin, Edouard : 20 septembre 1887 (not. L. Laliberté), achète emplacement de J.-N. Chassé, au nord de la rivière (où s'est installé ensuite le Dr Alexandre Melady), y bâtit sa maison, mais revend le tout le 22 janvier 1889 (not. Ths Lessard).
- Corriveau, Thomas : *La Vallée* annonce son commerce en 1891 ; MA 1897, 1904, 1917, DP 1910.
- Leblond, Georges : *La Vallée* l'annonce en 1891 ; MA 1897, 1904, 1917, DP 1910.
- Gagnon, François : CP, 1er mai 1902, permis de boucherie (\$4 par année), MA 1917.
- Dechêne, A.-S. : DP 1910.
- Douin, J.-B. : feu de 1913.
- Gagnon, Napoléon : CP 1913, MA 1917.
- Gagnon, Arthur : MA 1917, P 1928, 1944.

- Gagnon, Édouard P 1928, 1944.
- Ferland, Ernest : P 1928, A 1933.
- Paré, Philogène : A 1933.

Boulangers

- Martel, Ambroise : AJB (not. J.-B. Bonneville), 9 mars 1844, loue de Thérèse Ponsant une petite maison près de l'église.
- Samson, François : AJB (not. J.-N. Chassé), 10 avril 1852 ; DC 1857, AJB (not. J.-B. Bonneville), 5 janvier 1857 : avait sa boulangerie entre Frs Bilodeau et Frédéric Morency, i.e. à la place de Thomas Carette puis John Beshro ; R 1861 ; AJB (Cour Sup. dossier 218), 26 oct. 1871 : Joachim Lemieux achète sa propriété du shérif, après l'avoir poursuivi pour dette.
- Asselin, Georges : DC 1857.
- Claisse, Narcisse : DC 1857.
- Chassé, Joseph : RP 1868, DP 1871, MA 1874.
- Tessier dit Laplante, Romuald : R 1871.
- Ferland, Joseph : R 1871, MA 1883-1904.
- Roy, David : RP 1881.
- Leblond, Georges : *La Vallée* l'annonce en 1891 ; Ulric Barthe le signale en 1898 ; MA 1901.
- Lemieux, Edouard : AJB (Enreg. des Sociétés, II, p. 175) 15 juillet 1893, sous le nom de « Lemieux et Cie ».
- Leblond, Théodore : CP 1907.
- Leblond, Cléophas : feu de 1908 ; MA 1917.
- Vachon, Arcade : P 1928, A 1933.
- Dupuis, Arthur : P 1928, 1944.
- Lachance, Joseph : A 1933.
- Hébert, Louis-Philippe : A 1933.
- Vachon, Joseph : A 1933, P 1944.
- Vachon, Louis : A 1933.
- Vachon, Amédée : A 1933, P 1944.
- Vachon, Paul : A 1933, P 1944.
- Vachon, Benoît : P 1944.
- Cliche, Joseph : P 1944.

Briqueteurs

- Maillet, Alphonse : R 1871.
- Fontaine, Joseph : A 1933.

Buandiers

- Fillion, Charles, et Plante, Adjudor : AJB (Enreg. des Sociétés II, p. 287), 30 mars 1896, sous le nom de « Cascade Steam Laundry », située avenue du Collège, achetée ensuite par Thomas Carette puis brûlée en 1908 (là où furent ensuite Louis Hébert et Wilfrid Rhéaume, etc.)

Calfat

- Poulin, Bénoni : R 1861.

Camionneurs

- Bolduc, Edmond : A 1933, CV 1943.
- Lacroix Arsène : A 1933, CV 1944.
- Corriveau, Jean-Thomas : P 1944.
- Cliche, Joseph : P 1944.
- Ferland, Ernest : P 1944.
- Bolduc, Joseph : P 1944.

Chapelier

- Thompson, Joseph : AJB (not. J. Walsh), 10 juin 1808, « maître chapelier » : prend Régis Caron, 15 ans, en apprentissage.

*Charpentiers (voir Menuisiers)**Charretiers*

- Gagné, Georges : AJB (not. J.-J. Rény), 17 fév. 1854.
- Gagné, Antoine : R 1861.
- Taschereau, Louis-Charles : R 1861.
- Morissette, Jonas : R 1861, 1871.
- Bolduc Prisque : R 1861, DP 1871.
- Bisson, Prudent : R 1861, 1871, DP 1871.
- Fontaine, Honoré : R 1861.
- Gagné, Grégoire : DP 1871.
- Gilbert, Napoléon : Abonnés du téléphone Bell, oct. 1893.
- Lemieux, Edouard : feu de 1913.
- Bilodeau, Joseph : CV 1914, P 1928, 1944, A 1933.
- Béliveau, Jean-Baptiste : CP 1916, « charretier-automobiliste », a brisé sa voiture sur le pont du Domaine, le 24 août.
- Bilodeau, Alfred : P 1928, A 1933, CV 1936.
- Landry, Charles : P 1928, A 1933, P 1944.
- Drouin, Marius : P 1928, 1944.
- Landry, Roméo : P 1928, 1944.
- Bilodeau, Jules-Aimé : A 1933.
- Bilodeau, Adjutor : A 1933.
- Nadeau, Wilfrid : CV 1933.
- Landry, René : A 1933, P 1944.
- Ferland, Gérard : A 1933.
- Lacasse, Roméo : A 1933, P 1944.
- Bégin, Ben. : Programme de séance de 1934.
- Normand, Rosaire : CV 1939.
- Lacasse, Robert : CV 1939.

Charrons(voir aussi l'*Industrie ancienne*)

- Bélanger, Jean-Bte : AJB (not. J. Walsh), 5 mai 1807 : achète terrain d'Etienne Patris.

- Fluet, Jacques : AJB (not J.-B. Bonneville), 9 février 1829.
- Fontaine, Jean : DC 1857, R 1861.
- Huard, Louis : DC 1857, R 1861.
- Monier (?), Honoré : R 1861 (marié à Caroline Burns).
- Fontaine, Léon : R 1861.
- Morin, Jean-Bte : R 1861.
- Maillet, Thomas : R 1861.
- Couture, David : R 1861.
- Huard, Guillaume : R 1871.
- Jobin, Michel : DP 1871.
- Pouliot, Alexis : R 1871.
- Giroux, Thomas : (not. L. Laliberté) 13 janvier 1881 : achète terrain de Florian Doyon, au « trou de la Bisson », MA 1887.
- Labbé, Théodule : (not. L. Laliberté) 6 août 1886 : achète propriété de François Hamanne au « trou de la Bisson ».
- Dion, Polycarpe : feu de 1902 ; CP 1908 (boutique dans la route Carter, sur la côte, à droite).
- Carette, Emile : CP 1906 (boutique dans l'ancienne beurrerie Duchesnay, fonds chez Maurice Veilleux).
- Audet, Louis : CP 1906, P 1928, A 1933.
- Guenette, Gaudiose : CP 1907.
- Chassé, Philippe : CP 1907.
- Tardif, Dorvigny : CP 1908, CV 1921.
- Girard, Edmond : CV 1913, 1925, P 1928.
- Journault, Joseph : CV 1921.
- Bisson, Aurèle : P 1928.
- Vachon, Sédécias : A 1933.
- Bonneville, Wilfrid : P 1944.

Chefs de gare

- Lemieux, Achille : FSM, 17 déc. 1879 : reçu pour fret.
- Poulin, Stanislas : CV 1928, A 1933, P 1944.
- Perron, Georges-Emile : P 1944.

Coiffeuses

- Vachon, Mlles Bernadette et Immaculée : P 1928, 1944.
- Bilodeau, Melle Irène : A 1933, P 1944.
- St-Hilaire, Melle Evelyne : A 1933.
- Garant, Melle Em. : P 1944.
- Maheux, Melle I. : P 1944.

Comptables

- Rhéaume, Edouard : CV 1923.
- Grégoire, Henri : CV 1927, 1934.

Confiseurs

- Bertrand, François : La Vallée, 12 déc. 1891 : pâtisseries, bonbons français, chocolats.
- Lecours, Joseph-André : MA 1897.

Constables

- Dulac, Cyrille : CP 1905 (on lui paye un costume de « policeman ») ; P 1928 A 1933.
- Grenier, Thomas : CV 1932, P 1944.
- Faucher, Joseph-A. : P 1944 (officier de la route).

Cordonniers et Selliers

- Insley, Guillaume : AJB (not. J. Walsh) 14 juillet 1806, vend un terrain.
- L'Heureux, Joseph : AJB (not. F. Verrault) 22 juin 1815, loue un terrain.
- Lacroix, Louis : AJB (not. J.-J. Rény) 2 oct. 1821.
- Beaudoin, Marc : AJB (arpenteur J.-P. Proux) 16 juin 1823, lui mesure un emplacement ; (not. J.-B. Bonneville) 22 avril 1825, achète emplacement d'Antoine-Charles Taschereau ; (*ibidem*), 9 nov. 1832, revend emplacement à J-Bte Nadeau ; DC 1857, R 1861.
- Deblois, Basile : AJB (not. J.-J. Reny) 1 juin 1825, bail d'une maison au « petit village » Ste-Marie, près de l'église.
- Toussaint, François : AJB (not. J.-B. Bonneville) 9 juin 1828.
- Bilodeau, Charles : AJB (not. J.-B. Bonneville) 19 avril 1830, achète emplacement d'Ant.-Chs Taschereau ; DC 1857, R 1861.
- Moore, Georges : AJB (not. J.-J. Reny) 11 août 1851.
- Bilodeau, François : AJB (not. J.-N. Chassé) 10 avril 1852, loue propriété à Joachim Lemieux ; R 1861, 1871.
- Maillet, François : DC 1857.
- Labbé, François : DC 1857, DP 1871, RP 1881.
- Collet, Joseph : DC 1857, R 1861, RP 1866.
- Bilodeau, Louis : DC 1857, R 1861, RP 1865, DP 1871, MA 1883, 1887.
- Avar, Pierre : DC 1857, R 1861, 1871.
- Drouin, Vital : R 1861.
- Maillet, Louis : R 1861.
- Gilbert, Léon : R 1861, 1871, RP 1865, DP 1871, AJB (not. J.-N. Chassé) 19 mars 1874, se qualifie de « manufacturier de chaussures » et vend partie de son terrain dans le village à Joseph Gagnon.
- Vachon, Noël : R 1861, 1871, DP 1871, AJB (not. P. Théberge) 15 oct. 1875.
- Gosselin, Octave : RP 1867, DP 1871, (notaire L. Laliberté) 20 mai 1881. avait déjà quitté pour Saint-Georges.
- Binet, Joseph : R 1871.
- Lambert, Joseph : R 1871.
- Richard, Jean : R 1871.
- Gagnon, Joseph ; (not. L. Laliberté) 29 juillet 1873, s'engage chez Léon Gilbert ; AJB (not. J.-N. Chassé) 19 mars 1874, achète de lui un terrain.
- Ferland, Jean-Bte (père d'Agenor) : AJB (not. J.-N. Chassé) 10 nov. 1874 ; MA 1883.
- Doyon, Frederic : RP 1881.
- Lachance, Joseph, apprenti : RP 1881.
- Beaulieu, Pierre Lebel dit : MA 1883, 1887, 1897.
- Brochu, Léon : MA 1887.

- Boivin, Joseph : (not. L. Laliberté) 27 nov. 1887 ; MA 1904, 1917 (nommé « Boivin & Co » selliers) ; CV 1917, P 1928, A 1933.
- Bisson, Joseph : MA 1897, 1901, 1904, 1917.
- Poulin, Ernest : MA 1901, 1904, et au feu de 1913.
- Avard, Henri : MA 1904.
- Dorim, J.-N. : MA 1904.
- Roy, Joseph : avant 1910 (dans la maison des Delles Bilodeau).
- Routhier, T. MA 1917.
- St-Hilaire, Adélarde : MA 1917, P 1928, A 1933.
- Labrecque, Joseph : CV 1928.
- St-Laurent, Alfred : P 1928, A 1933.
- Hébert, J.-Louis : P 1928, 1944, A 1933 (encore en 1969).
- Poulin, Archélas : CV 1933.
- Bisson, Emile : CV 1941, P 1944.
- Boivin, Gérard : P 1944 (encore en 1969).

Couturières

Remarque : Les couturières sont rarement mentionnées.

- Beaudoin, Reine : R 1861.
- Bilodeau, Mathilde R 1861.
- Faucher, Ursule : R 1861-71.
- Gagné, Marie-Anne : R 1861.
- Grégoire, Julie : R 1861.
- Griffard, Marie : R 1861 (veuve Turcot).
- Vallée, Désange : R 1861.
- Avard, Joséphine : R 1871.
- Bisson, Esther : R 1871.
- Bréton, Marié : R 1871.
- Couture, Célamire : R 1871.
- Fontaine, Célamire : R 1871.
- Fontaine, Zoé : R 1871.
- Grenier, Vitaline : R 1871.
- Larivière, Louise : R 1871.
- Maillette, Julie : R 1871.
- Morin, Adèle : R 1871.
- Roy, Elise : R 1871.
- Vachon, Rose : R 1871.
- Vachon, Virginie : R. 1871.
- Voyer, Caroline : R 1871.
- Blais, Céline : RP 1881.
- Gagné, Adèle : RP 1881.
- Turcotte, Emma : RP 1881.
- Lemay, Marie : au feu de 1913.
- Bilodeau, Mme Tancrede : P 1928.
- Brochu, Mme Edmond : P 1928, A 1933.
- Cliche, Mme Edmond : P 1928.
- Drouin, Melle Eva : P 1928.

- Dupuis, Melles Alice et Jeannette : P 1928, A 1933 (spécialistes en fourrure).
- Lacasse, Mme Cyrille : P 1928.
- Pomerleau, Mme Alfred : P 1928.
- Rhéaume, Melle Eva : P 1928.
- St-Hilaire, Melle Rosa : P 1928.
- Gagnon, Melle Alexina : A 1933.
- Grenier, Melle Léda : A 1933.
- Grenier, Melle Léontine : A 1933.
- Pomerleau, Mme Cléophas : A 1933.

Douaniers

- Taschereau, Antoine-Charles : APC, 1822.
- Taschereau, Thomas-Jacques : DC 1851.

Électriciens

(voir aussi *Entrepreneurs, Plombiers, Ferblantiers*)

- Roberge, Hector : CV 1928.
- Doyon, Louis-Joseph : A 1933.
- Morin, Adrien : A 1933. (radios)
- Brochu, Alban : P 1944. (radios).

Encanteur

- Blouin, Alphonse : feu de 1913.

Entrepreneurs

- Rêche, Vital (maçon) : AJB (not. J.-B. Bonneville) entreprend la seconde chapelle Sainte-Anne ; FSM (Comptes, 28 juillet 1827) travaille au jubé de l'église.
- Rhéaume, Eugène (menuisier) : CP 1909, CV 1913, MA 1917, P 1928, 1944, A 1933.
- Laliberté, J.-Étienne-V. : MA 1917.
- « Pommerleau et Lemieux » : AJB (enreg. des Sociétés, vol. V p. 192) 15 juillet 1922 ; société de Gédéon Pommerleau et Joseph Plante de Saint-Victor, et Édouard Lemieux et Odilon Roberge, de Sainte-Marie, pour construction de chemins, ponts etc. (dissoute le 14 août 1924, Ibidem page 260).
- « Paquet et Roberge » : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. V p. 259) 16 juillet 1924, déclaration d'Odilon Roberge ; P 1928.
- Giguère, Irénée (menuisier) : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. V) 15 novembre) 1924 ; P 1928, 1944, A 1933.
- Carette, Léon-Georges (Menuisier) : A 1933 CV 1939.

Entrepreneurs de pompes funèbres

- Carette, Thomas : *La Vallée de la Chaudière*, 26 fév. 1891.
- Bilodeau, Ludger : P 1928, A 1933.
- Mercier, Honoré : A 1933, P 1944.

Ferblantiers

- Savoie, Pierre (père et fils) : AJB (not. J.-B. Bonneville) 1 juin 1820 : « fer-blanquier » achète emplacement de Joseph L'Heureux ; DC 1857, R 1861, DP 1871, MA 1883, 1887.
- Ratté, Philippe : AJB (not. J.-B. Bonneville) 17 juil. 1824 : « maître entrepreneur-couvreur en bardeau et en fer-blanc », entreprend de réparer les trois clochers de l'église.
- Fitzback, Jean-Bte : RP 1832.
- Morissette, Thomas : FSM (comptes) 1847-48 réparations aux tours de l'église ; AJB (cour de circuit de 1856, no 338) : compte de soins médicaux dans sa dernière maladie, 1851 à avril 1853.
- Morissette, François : DC 1857, R 1861.
- Savoie, Jean-Baptiste : DP 1871, MA 1883-1917, P 1928, A 1933
- Couture, Luc : FSM, reçu du 17 octobre 1881 ; MA 1887.
- Perrault, Jules : MA 1897.
- Dulac, Adonias : MA 1897-1904.
- Roberge, L.-Odilon AJB (not. T. Lessard) 6 mars 1903, achète de Pierre Lecours emplacement (no 855A) : AJQ (not. Fr. Smith) 25 nov. 1904 l'échange avec J.-Alfred Morency (pour no 558), MA 1904.
- Lacasse, Adonias : CP 1907.
- Roberge, Joseph : CP 1907.
- Maheux, Linière : CP 1908.
- Faucher, Jean : CP 1908, MA 1917, P 1928.
- Lessard, Joseph-R. : MA 1917, CV 1922, P 1928, A 1933.
- Drouin, Joseph-Léon : MA 1917, P 1928, A 1933.
- Dulac, Emery : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. V p. 104) 1 nov. 1919 entre en société avec Joseph-L. Drouin sous la raison « Cie Manufacturière de Ferblanterie de Ste-Marie, Bce ».
- Drouin, Herménégilde : CV 1923, 1925, 1927, 1940.

Fleuriste

- Girard, Melle Juliette : *Beauce économique* 1944.

Fondeurs

- Fonderie (non identifiée) mentionnée dans *L'Abeille* du 11 juin 1850.
- Bernier, Damase : R. 1871.
- "Guénette et Fournier" : (not. Léonidas Laliberté) 30 nov. 1876 : bail par Dorvigny Aubé, meünier au trou de la Bisson, à Jean-Bte Guénette et Patrick Allen, fondeurs, un emplacement près du moulin à farine, avec droit à un "shaft" sur la roue du moulin. AJB (Shérif) 29 mars 1883 : vente de la fonderie à Vital Cliche, créancier.
- Allen, Patrick (voir le précédent).
- St-Hilaire, C. : RP 1881 : « Guénette et St-Hilaire » au trou de la Bisson.
- Fournier, Philéas : notaire J.-A. Morin, 9 mars 1880 (en société avec J.-Bte Guénette ci-dessus).

- Savoie, Eusèbe : La Vallée de la Chaudière, 26 fév. 1891, annonce « la plus grande fonderie du comté. »
- St-Pierre, Apollinaire : RP 1892 (voir aussi le suivant).
- « Morency et St-Pierre » : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. III, p. 61) 4 nov. 1897. entre Gédéon Morency et Appolinaire St-Pierre ; société signalée par Ulric Barthe, en 1898.
- Morency, Gédéon : (cf. entrée précédente) MA 1901, 1904, DP 1910, CV 1925 P 1928, A 1933.
- Savoie Alonzo : MA 1887, 1917 ; DP 1910, P 1928, A 1933, P 1944.
- "Brisson et St-Pierre" : MA 1901, 1904.
- Laplante, Léonidas : CP 1912.
- Bisson, Alfred : MA 1917.
- Savoie, Édouard ; A 1933, P 1944 (« Alonzo Savoie et Fils »).
- Savoie, René : A 1933, P 1944
- Lambert, Henri : 1944 (engagé par Alonzo Savoie et Fils).

Forgerons

- Lacroix, Pierre : AJB (not. J. Walsh) 14 juillet 1806 : achète un terrain de Guillaume Insley, cordonnier.
- Landry, Joseph : AJQ (registre des cours de tournées) 1810.
- Couture, Michel : AJQ (registre des cours de tournées) 1810 ; AJB (not. J. Walsh) 19 avril 1813 : achète une terre de la Vve Taschereau dans Linière ; AJB (not. J.-B. Bonneville) 29 août 1831.
- Bilodeau, François : AJB (not. Frs Verrault) 3 fév. 1816 : vend un emplacement à Jos-Ant. Philippon.
- Duchesneau, Charles : AJB (not. J. Walsh) 15 oct. 1819 : avait boutique aux environs de la résidence du Dr Alex. Melady.
- Snowdon, William : AJB (arpenteur J.-P. Proux) 20 nov. 1827, lui mesure un emplacement.
- Gagné, François : AJB (not. J.-B. Bonneville) 3 janvier 1829 : prend un apprenti ; 29 août 1831 : résidait dans Linière.
- Ferland, François : AJB (not. J.-J. Rény) 11 nov. 1839 : achète emplacement de J.-B. Bonneville ; DC 1857 ; R 1861, DP 1871, MA 1883, 1887.
- Lacroix, Charles : RP 1843 ; FSM 1847-48 : réparation aux tours de l'église ; DC 1857, DP 1871.
- Bizier, Lucien : AJB (not. J.-J. Rény) 18 juil. 1853.
- Lehoux, Georges : AJB (not. J.-J. Rény) 18 juil. 1853 ; DC 1857, R 1861, DP 1871
- Boivin, François : DC 1857.
- Boivin, Jean-Bte : DC 1857, R 1861, DP 1871, MA 1883, 1887.
- Drouin, Jean : DC 1857.
- Ferland, Séraphin : DC 1857.
- Lachance, Doriste : DC 1857.
- Lessard, Pierre : DC 1857, R 1861, RP 1866.
- Parent, François : DC 1857
- Roberge, Louis : DC 1857, R 1861, DP 1871.

- Vaillancourt, Georges : DC 1857, R 1861.
- Bergeron, Élie : R 1861.
- Bisson, Georges : R 1861, 1871.
- Germain, Hilaire : R 1861.
- Grégoire, Antoine : R 1861, 1871 (était établi au coin de la route du moulin et du rang Saint-Gabriel).
- Grégoire, Narcisse : R 1861.
- Hébert, Louis : R 1861, 1871, RP 1866 (père de l'abbé Léonidas, boutique au « trou de la Bisson »).
- Hébert, Thomas : R 1861.
- Lachance, Charles : R 1861, RP 1867.
- Morin, Louis : R 1861, 1871 ; AJB (not. J.-N. Chassé) 26 septembre 1874 établi à Scott, au bout de la Route Justinienne ; MA 1883-1904.
- Parent, Étienne : R 1861, 1871.
- Pommerleau, Abraham : R 1861.
- Fortin, Octave : RP 1868.
- Bernier, Damase : DP 1871, MA 1883, 1887.
- Ferland, Charles : R 1871 ; FSM, reçus de 1879-80 pour travaux à la barrière du cimetière : « Ferland et Frère » (Honoré) : MA 1897-1904.
- Fontaine, Thomas : R 1871 AJB (not. P. Théberge) 4 juin 1877 : achète emplacement de J.-N. Chassé, au bord de la rivière ; AJB (not. T. Lessard) 24 avril 1891, le revend à H.-A. Pacaud.
- Giguère, Georges : DP 1871.
- Giguère, Thomas : R 1871, RP 1881, MA 1901, 1904.
- Giroux, Joseph : R 1871, DP 1881, MA 1901, 1904.
- Giroux, Joseph : R 1871, DP 1871.
- O'Dwyer, John : R 1871.
- Perrault, Octave : R 1871.
- Turmel, Charles : R 1871.
- Ferland, Honoré : FSM, reçus de 1879-80 ; en société avec son frère Charles : MA 1897-1904.
- Morin, François : RP 1881 (résidant à Scott).
- Bisson, Jean : MA 1897-1917 ; DP 1910, P 1928.
- Bisson, Thomas : MA 1897.
- Landry, Joseph : MA 1897.
- Landry, Charles : MA 1901, 1904, DP 1910.
- Pelchat, Ferdinand : MA 1904-1917, DP 1910, P 1928.
- Bisson, Félix : DP 1910.
- Drouin, Jules : MA 1917, P 1928, A 1933.
- Girard, Edmond : CV 1917.
- Grenier, Narcisse : MA 1917.
- Labbé, Marie-Louis : CP juillet 1925, P 1928, 1944.
- Bisson, Aurèle : CV 1931, A 1933, P 1944.
- Bonneville, Henri : A 1933, P 1944.
- Cyr, Alcide : CP 1938, P 1944.

*Fromagiers (voir Beurriers)**Garagistes*

- Carette, Joseph (Finan) : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. IV, p. 341) 27 avril 1914 : « Joseph Carette et Cie », enregistrée au nom de son épouse, pour commerce et réparation d'automobiles et de bicyclettes. Le 15 mai 1926, il était rendu épicier à Saint-Joseph.
- Béliveau, Jean-Baptiste : MA 1917.
- Bilodeau, Taschereau : CV 1927, P 1928, A 1933.
- Pelletier, Alfred : CV 1927.
- Pelletier, Gérard : P. 1928.
- Turcotte, Aimé : P 1928, A 1933, P 1944.
- L'Heureux, Alfred : CV 1930.
- Turcotte, Odilon : A 1933 (mécanicien au garage Bilodeau), CV 1935, P 1944.
- Bilodeau, Léopold : A 1933, CV 1939.
- Jacques, Ernest : A 1933.
- Sylvain, Léonidas : A 1933, P 1944.
- Turmel, Antoine : A 1933, en bas de la chapelle Sainte-Anne.
- Poulin, Wilfrid : CV 1939, p 1944.
- Lehouillier, Raymond : P 1944.

*Horlogers (voir Bijoutiers)**Huissiers*

- Garon, Jean-Marie : AJB (not. J. Walsh) 10 juin 1808, brevet d'apprentissage pour son fils.
- Napert, François : AJB (not. F. Verrault) 4 oct. 1817, loue une maison ; FSM (comptes) 1819, devient constable de l'église.
- Demuth, Louis : AJQ (Cour des Commissaires) 1828 ; RP 1832, DC 1857, R1861 (ensuite déménagé à Saint-Joseph).
- Chevalier de la Durantaye, Jean-Bte : RP 1832.
- Garant, Antoine : (en fonction vers 1840) AJB (not. J.-J. Rény) 28 sept. 1847 ; DC 1857, R 1861, DP 1871, AJB (Cour Supérieure) requête demandant de demeurer huissier à Sainte-Marie où il pratiquait depuis plus de 30 ans.
- Gagné, J.-Évangéliste : R 1871, DP 1871.
- Ferland, Jules : CV 1920, P 1928, A 1933, CV 1943.
- Dulac, Cyrille : P 1928, A 1933.
- Ferland Gérard : P 1944.

Imprimeurs

- Pacaud, Horace-Alphonse : AJB (not. T. Lessard) 25 avril 1891 : achète emplacement (no cadastral 558) de Thomas Fontaine ; 27 juillet 1891 : formation de la compagnie : « La Cie d'Imprimerie Ste-Marie de Beauce ».
- De La Salle, L.-N.-A. : 1891 (voir le précédent) ; CP 1893.

- Gendron, Jean-Bte : 1891, (voir le précédent) ; AJB (not. T. Lessard) 24 mai 1893 : dissolution de société (Gendron continue seul) ; AJB (Enreg. des Sociétés, vol. III, P. 135) 3 août 1899 : forme société : « L'Imprimerie de la Beauce » ; MA 1901-1917 ; P 1928, 1944 ; A 1933.
- Carette, Jean-Marie : 1930, fondateur des journaux *Le Guide* et *Le Dorchester* ; A 1933, imprimerie « Le Guide Enr. » ; P 1944. Le 15 août 1938, il subit une fracture de l'épine dorsale, dans un accident de la route ; demeuré impotent, il a dirigé son imprimerie jusqu'à sa mort, en 1953.

Laitiers

- Labbé, Joseph : A 1933, P 1944.
- Turmel, J.-Alphonse : A 1933, P 1944.
- Turmel, Laval : P 1944.

Laveuses

- Bellehumeur, Louise : R 1861.
- Bisson, Marceline : R 1861.
- Veilleux, Marie, veuve Gilbert : R 1861.
- Fecteau, Léocadie : R 1871.

Maçons

- Boivin, Pierre : FSM, 31 mars 1787, contrat du presbytère.
- Marcoux, Pierre : FSM, 31 mars 1787, contrat du presbytère.
- Maheux, Joseph : FSM, 1810, confectionne mur du cimetière.
- Bélanger, Louis : AJB (not. F. Verrault) 22 août 1868, entrepreneur du Couvent.
- Crautz, Jean-Baptiste : (not. F. Verrault) 22 août 1868, entrepreneur du Couvent.
- Grenier, Olivier : AJB (not. J.-J. Rény) 29 avril 1824, : réparations au Couvent ; (not. J.-B. Bonneville) 12 fév. 1830 : travaille pour J.-J. Rény ; (not. J.-B. Bonneville) 24 juillet 1832 : travaux à la sacristie de la chapelle Sainte-Anne.
- Turcot, Louis : FSM (not. J.-B. Bonneville) 26 mars 1830 : vend un emplacement ; 24 juil. 1832 : travaux à la sacristie de la chapelle Sainte-Anne ; DC 1857.
- Perrault, Joseph : AJB (not. J.-J. Rény), 24 mai 1856 ; DC 1857, R 1861 DP 1871.
- Gadoua, Antoine : DC 1857.
- Trépanier, Augustin : DC 1857.
- Gilbert, Damase : R 1861.
- Marcoux, Pierre : R 1861.
- Morissette, Louis : R 1861, 1871 ; FSM, chapelle du nouveau cimetière, en 1879 ; rallonge de la sacristie, en 1881 ; la troisième chapelle Sainte-Anne, en 1891-92.
- Landry, Georges : R 1871.

- Chateauneuf, Xavier : C.P. 1906
- Morissette, Joseph : FSM, 1906, construit la salle publique ; 1909, construit l'annexe du Couvent ; CV 1913 ; FSM, 1920, travaille au perron de l'église et de l'hôpital ; CV 1921, P 1928.
- Rhéaume, Arthur : A 1933.

Manufacturiers

- « Morency et Girard » : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. II p. 48) 15 oct. 1889 : Napoléon Morency, meunier et Charles Girard, négociant, en société pour tout article manufacturé en bois, moulins à battre et autres inventions ; AJB (not. T. Lessard) 4 janvier 1893 : dissolution volontaire de la société.
- Carette, Ernest (vadrouilles) CV 1920 ; feu de 1926.
- Girard, Edmond (vadrouilles) A 1933, P 1944.
- Bilodeau, Ludger (cercueils) : P 1944.
- Carette, Léon-Georges (cercueils) : P 1944.

Maraîchers

- Taschereau, Antoine (serres) : 1898 (Ulric Barthe le mentionne).
- Lindsay, Charles (tabac) : 1898 (Ulric Barthe le mentionne).
- Grégoire, Alfrédo : P 1928, 1944.

Mécaniciens

- Morency, Georges (moulins) : CP 1888.
- Lambert & Beaudoin : DP 1910.
- Giroux, Athanase : CV 1917.
- Couture, Anselme : A 1933.
- Morissette, Jean : A 1933 (mécanicien-dentiste).
- Turcotte, Hormidas : A 1933.

Menuisiers

(voir aussi *Entrepreneurs*)

- Grégoire, Louis : FSM (comptes) 1769 : réparations à l'église ; 1780, entreprend les bancs de la nouvelle église et l'allonge de la chapelle Sainte-Anne ; encore en 1810.
- Bonneville, François : FSM (comptes) 1780, travaille à l'allonge du jubé et confection de nouveaux bancs.
- Bélanger, Jean-Baptiste : FSM (Comptes) 1801, agrandissement du jubé et confection de nouveaux bancs.
- Grégoire, Étienne (comme le précédent).
- Burke, James : RP. mariage le 10 fév. 1812, à Julie Rény.
- Barbeau, Joseph : AJB (not. F. Verrault) 29 avril 1814 : entreprend un moulin, comme « ouvrier », pour J.-T. Taschereau.
- Bilodeau, Louis : AJB (not. F. Verrault) 16 nov. 1816 : appelé « entrepreneur de maisons ».
- Dufresne, Louis : AJB (not. J.-J. Rény) 8 nov. 1820 : loue emplacement de J.-T. Taschereau.

- Gagné, Pierre : FSM (comptes) 1824 : répare couverture de l'église : AJB (not. J.-B. Bonneville) 18 janvier 1830 : entreprend construction pour les syndics d'école.
- Bilodeau, Thomas : FSM (Comptes) 1824 : répare couverture de l'église ; AJB (not. J.-B. Bonneville) 29 juil. 1832 : charpenterie pour la sacristie de la chapelle Sainte-Anne ; DC 1857, R 1861, DP 1871.
- Pelchat, Michel : AJB (arp. J.-P. Proux) 20 nov. 1827 : lui arpenté un emplacement ; (not. J.-B. Bonneville) 23 mai 1825.
- Pelchat, François : AJB (not. J.-B. Bonneville) 30 nov. 1827.
- Blais, Pierre : AJB (not. J.-B. Bonneville) 12 nov. 1829.
- Paradis, Michel : AJB (not. J.-B. Bonneville) 1er sept. 1832, entreprend clocher pour la chapelle Sainte-Anne.
- Rath, Philippe : AJB (not. J.-J. Rény) 22 déc. 1832 : entreprend moulin à scie et chaussée sur la rivière Vallée.
- Hébert, Pierre : AJB (not. J.-J. Rény) 14 janvier 1842 (avait un moulin à scie dans Saint-Gabriel).
- Moisan, Joseph : AJB (not. J.-J. Rény) 16 sept. 1844 : prend à loyer le moulin à scie de la rivière Vallée.
- Morissette, Louis : FSM (Papiers des Écoles) 1845 : aménage l'école modèle ; AJB (not. J.-B. Bonneville) 6 nov. 1847 : refait plancher et bancs de l'église ; DC 1857, R 1861, DP 1871.
- Brunelle, Cyrille : FSM (Comptes) 1849-50 : travaille à la boîte d'orgue ; AJB (not. J.-B. Bonneville) 24 avril et 28 août 1852 : construit maison pour Thérèse Ponsant.
- Couture, David : AJB (not. J.-B. Bonneville) 24 avril et 28 août 1852 : construit maison pour Thérèse Ponsant ; R 1871.
- Maillet, Thomas : AJB (not. J.-B. Bonneville) 24 avril et 28 août 1852 : maison pour Thérèse Ponsant ; DC 1857, DP 1871.
- Routhier, André : AJB (not. J.-J. Rény) 9 fév. 1853.
- Routhier, François : AJB (not. J.-J. Rény) 9 fév. 1853 ; R 1861, 1871, MA 1874.
- Bilodeau, Henri ; DC 1857, R 1861, DP 1871.
- Bilodeau, Théodule : DC 1857, R 1861, DP 1871 ; AJB (not. T.-J. Taschereau) 31 juil. 1873 : entreprend le couvent de Saint-Joseph ; Ma 1871-1904 (probablement notre plus célèbre charpentier-menuisier du dernier siècle).
- Drouin, Pierre : DC 1857, R 1861, RP 1866.
- Maillet, Félix : DC 1857, DP 1871.
- Rhéaume, Damase : DC 1857, R 1861, DP 1871, MA 1897.
- Bilodeau, Vital : R 1861, RP 1867, R 1871 ; DP 1871, MA 1874.
- Bisson, Régis : R 1861, 1871.
- Grégoire, Philippe : R 1861.
- Maillet, Théodore : R 1861.
- Morissette, Ferdinand : R 1861.
- Rhéaume, Antoine : R 1861.
- Voyer, Joseph : R 1861, 1871, MA 1883, 1887. En 1892 il résidait vers le bas du village.

- Voyer, Thomas : R 1861.
- Gagné, Romuald : RP 1866.
- Ferland, Félix : RP 1868.
- Bisson, Louis : RP 1869, DP 1871.
- Bisson, Vital : RP 1869, DP 1871, MA 1883-1897 (spécialité : rouets).
- Ferland, Jean-Baptiste (père d'Agenor) : RP 1869.
- Routhier, Joseph : RP 1869, DP 1871, MA 1883-1897.
- Avaré, Joseph : R 1871.
- Avaré, Narcisse : DP 1871 ; FSM (comptes) 1881 : travaille à l'allonge de la sacristie ; MA 1883-1897.
- Bilodeau, Pierre : R 1871.
- Bisson, François : R 1871.
- Bisson, Xavier : R 1871.
- Chateaufort, André : R 1871, MA 1897.
- Chateaufort, Joseph : DP 1871.
- Couture, Auguste : R 1871.
- Couture, Joseph : R 1871 (de Scott).
- Giguère, Jean-Baptiste : R 1871.
- Grenier, Eugène : R 1871, MA 1883, 1887.
- Jacques, Damase : R 1871.
- Jalbert, Jean : DP 1871.
- Jobin, Jean : R 1871.
- Lachance, Pierre : R 1871.
- Leclerc, Julien : R 1871.
- Morin, Jean-Baptiste : R 1871.
- Nacké, Jean : DP 1871.
- Rhéaume, Eugène (père) : R 1871 (âgé de 23 ans).
- Rousseau, Paul : R 1871.
- Routhier, Pierre : R 1871.
- Roy, Joseph : R 1871, MA 1887-1904.
- Roy, Étienne : R 1871.
- Turcotte, Augustin : R 1871.
- Turcot, Jean : R 1871, DP 1871.
- Vachon, Charles : R 1871.
- Vallée, François : R 1871.
- Veilleux, Joseph (père et fils) : R 1871.
- Binet, Octave : minutier du not. L. Laliberté, 9 sept. 1875.
- Voyer, Joseph : RP 1892, âgé de 31 ans, dans le haut du village ; MA 1897, 1917, P 1928 ; a construit ou refait à neuf huit maisons d'école, de 1909 à 1915 (spécialité : portes et chassis).
- Landry, Hubert : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. III, p. 224) 7 avril 1902 ; DP 1910.
- Gagné, Edmond : CP 1906 ; A 1933.
- Drouin, Joseph (fils d'Antoine) : CP 1908.
- Fecteau, Thomas : CP 1908.
- Rhéaume, Eugène : CV 1913.

- Voyer, Donat : CV 1913, 1919, P 1928, 1944, A 1933.
- Turcotte, Ephrem : feu de 1913 ; CV 1915, P 1928, A 1933.
- Faucher, Joseph : CV 1915.
- Labbé Joseph : CV 1915.
- Routhier, Arthur : CV 1915.
- Rhéaume, Alfred : MA 1917, P 1928, 1944, A 1933.
- Rhéaume, Léo : CV 1917.
- Bilodeau, Napoléon : CV 1919.
- Drouin, Auguste : CV 1923, A 1933, P. 1944.
- Gosselin, Jules-Aimé : 1923, rebâtit l'école no 8, bas de Saint-Gabriel ; A 1933, P 1944.
- Bilodeau, Henri : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. V p. 266) 15 nov. 1924 : en société avec Irénée Giguère entrepreneur, sous le nom de « J. H. Bilodeau Enr » ; A 1933.
- Tardif, Alcide : CV 1927, A 1933.
- Voyer, Arthur (fils de Joseph) : CV 1927 : manufacturier de portes et chassis, avec son père) ; P 1928, 1944, A 1933.
- Demers, Antonio : CV 1928.
- Nadeau, Ls-Philippe : P 1928.
- Bisson, Roland : A 1933.
- Corriveau, Joseph : A 1933, P 1944.
- Genest, Viateur : A 1933.
- Lachance, Joseph : A 1933.
- Lapointe, Joseph : A 1933.
- Mathieu, Georges : A 1933.
- Rhéaume, Rosaire : A 1933.
- Savoie, Edmond : A 1933.
- Vachon, Sauveur : A 1933.
- Cloutier, Irénée : CV 1937, 1943.
- Poulin, Jean-Marie : CV 1941.
- Roy, Arthur : CV 1941.
- Lachance, Léopold : CV 1942.
- Grenier, Jean : CV 1943.
- Fortin, Amédée : P 1944.
- Giguère, Fernand : P 1944.
- Giguère, Léo : P 1944.

Meubliers

- Vachon, Charles : (L'Événement, 1 fév. 1930) tient boutique de 1852 à 1859 près de la chapelle Sainte-Anne ; fondateur de la maison C.-E. Vachon de Lévis.
- Lemieux, Fabien : R 1861, 1871 ; RP 1865, 1868 ; DP 1871.
- Roy, Joseph : R 1871, MA 1887-1904.
- Maillet, Thomas : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. I, p. 1) 6 nov. 1860 avec Louis Demuth, pour « faire commerce comme ... meubliers.

Modistes

- Berthiaume, Mme Jean : DP 1871.
- Faucher, Ursule : R 1871.

- Désilets, Mme L. : MA 1897, 1917.
- Roy, Melle Dalila : P 1928, A 1933.
- Vachon, Melles Bernadette et Immaculée : P 1928, 1944.
- Duval Melle Cécile : A 1933.
- Savoie, Melle Léonida : A 1933.
- Bilodeau, Mme Cléophas : *Le Guide* du 20 mars 1940.

Pâtisseries

- Ouellet, Pascal : FSM (Prônes) août 1882.
- Vachon, Arcade : A 1933.
- Vachon, les frères (5) : A 1933, P 1944.

Peintres

- West, William : RP 16 oct. 1822.
- Slone, William : AJB (not. J.-B. Bonneville) 10 nov. 1824 : loue un emplacement d'Ant.-Chs Taschereau ; *Ibidem*, 8 août 1829 ; FSM (Comptes) 1849 : les bancs d'église.
- Demuth, Louis : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. I p. 1) 6 nov. 1860 ; société avec Thomas Maillet, pour « faire commerce comme peintres », etc.
- Voyer, Benjamin : RP 1865.
- Fontaine, Honoré : DP 1871 ; minutier du not. L. Laliberté, 20 mai 1881.
- Lacasse, Ignace : R 1871.
- Taschereau, Louis-Charles : R 1871.
- Lemieux, Fabien : R 1871.
- Ferland, Agenor : FSM (Comptes) 1887 : assiste Édouard Meloche à la décoration intérieure de l'église ; *La Vallée de la Chaudière*, 6 mai 1891 : « M. Agenor Ferland, un des élèves de M. Meloche, de Montréal... vient justement de terminer de décorer différentes chambres dans plusieurs résidences privées de ce village » ; CP 1910, CV 1915, MA 1917, P 1928, A 1933.
- Sirois, Georges : *La Vallée*... 21 avril 1893 : il vient d'ouvrir son atelier de peinture, après dix ans d'expérience chez Gauthier et Frères, de Québec ; A 1933.
- Lafortune, Wilfrid : RP 1906 ; P 1928.
- Lafortune, Désiré : CV 1917 ; FSM (Comptes) 1928, ré-chapelle Sainte-Anne.
- Bilodeau, Armand : P 1928, A 1933, P 1944.
- Ferland, Jean : P 1928, A 1933, P 1944.
- Sirois, Alphonse : P 1928.
- Ferland, Paul : A. 1933.
- Poulin, Alphonse : A 1933.
- Maillet, Arthur : P 1944.

Perruquier

- Doyon, Louis : vers 1917-1919 : résidait à loyer dans la maison de M. Louis Hébert, au pied de l'escalier du notaire Pelchat.

Pharmaciens

- Déchène, A.-S. : DP 1910.
- Racine, Mme Aurore : A 1933.
- Dallaire, Mme Alphonse : A 1933.

Photographes

- Carrier, Napoléon : RP 1869.
- Jacques, Elzéar : avant 1890.
- Lafontaine, Thomas : vers 1890.
- Armaly, Albert : RP 2 oct. 1904 (baptême d'un enfant)
- Armaly, Michel-David : AJB (not. T. Lessard) 13 mai 1907 : prend à loyer une maison d'Alfred Morency (no 558 ; plus tard bureau du dentiste Alex. Melady). Mais il était parti de là le 6 mars 1908.
- Carrier, Philéas : DP 1910 ; A 1933 (avec son frère Napoléon).
- Lavoie, Louis-J. : date incertaine.
- Fournier, Melles Josephine et Rose-Anna : MA 1917, P 1928, 1944, A 1933 (leur maison voisine de la gare, avait servi aux autres photographes antérieurs, sauf les Carrier et M.-D. Armaly).
- Bilodeau, Melle Carmen : P 1928, 1944 ; A 1933.

Plombiers-Électriciens

(voir aussi *Ferblantiers* et *Entrepreneurs*)

- Lacroix, Alphonse : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. IV, p. 227) 1 fév. 1911 : déclare qu'il manufacture le générateur à gaz « Sûreté », sous la raison sociale « The Acetylen Generator Co. » ; il demeure encore à Courcelles ; *Ibidem* (vol. V, p. 271) 19 janvier 1925 : en société avec Arsène, sous le nom de « A. Lacroix et Fils, Enr. », pour installation de chauffage et d'éclairage au gaz (société dissoute le 2 nov. 1926, p. 299) ; A 1933.
- Roberge, Odilon : MA 1904, 1917 ; Bureau d'Enregistrement (Dépôts, no 1988) 10 avril 1919 : déclaration de société entre Odilon et Joseph Roberge, pour la plomberie et le chauffage dans le district de Beauce (dissolution enregistrée le 31 mars 1920) ; P 1928. Avait aussi formé la société « Labbé et Roberge » : MA 1917.
- Lacroix, Arsène (voir aussi Alphonse, 1925) : P 1928.
- Drouin, Joseph-Léon, dans la société « J.-L. Drouin et Fils » : A 1933, P 1944.
- Drouin, Herménégilde : A 1933, P 1944.
- Drouin, Lionel : A 1933, P 1944.
- Drouin, René : A 1933.
- Drouin, Robert : A 1933.
- Gagné, Wilfrid : A 1933.
- Lacroix, Irenée : P 1944.

Restaurateurs

voir aussi *Épiciers*, au chapitre du *Commerce*

- Dulac, Thomas : MA 1917.

- Crête, Léon : P 1928.
- Duval, J.-Maurice : P 1928, 1944, A 1933.
- Laliberté, Delles : P 1928.
- Bilodeau, Jules : CV 1930, A 1933.
- Couture, Arthur : CV 1931.
- Bilodeau, Alonzo : A 1933, CV 1940, P 1944.
- Bisson, Christophe : A 1933.
- Cloutier, Antonio : Le Guide, 13 oct. 1933 ; en société avec Omer Poulin dans le « Café de Sainte-Marie », à l'entrée sud-est du village.
- Poulin, Omer (voir le précédent).
- Dallaire, Mme Alphonse : A 1933 (ancien restaurant Laliberté).
- Lizotte, Melle Regina : A 1933.
- Goulet, Alonzo : P 1944.
- Thibodeau, Alfred : P 1944.

Selliers (voir Cordonniers)

Shérif

- Garant, Gustave : CV 1925, P 1928, A 1933.

Tailleurs

- Napert, François : RP, avant 1815 et probablement dès 1796.
- Johnston, Thomas : AJB (not. J.-J. Rény) 1 mai 1851.
- Motard, Félix : DC 1857 ; AJB (not. J.-B. Bonneville) 16 mars 1863 ; loue une maison à Vilmaire Genest, voisine de Jean Grégoire.
- Roy, Arthur : R 1871.
- Roy, Thomas : DP 1871, MA 1874.
- Pommerleau, E : RP 1881.
- Bourget, Anselme : notaire L. Laliberté, 18 mai 1886 : Thomas Dallaire lui loue le haut de sa « maison en brique ».
- Bélanger, L.-S. : *La Vallée de la Chaudière* du 1er juillet 1892, annonce sa boutique en face de l'hôtel Benjamin Roy.
- St-Hilaire, Jean-Baptiste : MA 1897-1917, P 1928.
- Boutin, Adélarde : P 1928.
- Poulin, Wilfrid : CV 1939.

Tanneurs

- Goodenough, Thomas : AJQ : (not. W.F. Scott) 6 mai 1814 : contrat avec Jean-Ths Taschereau pour construction et fonctionnement d'une tannerie.
- Jobin, Henri : DC 1857, R 1861.
- Blouin, Narcisse : DC 1857, R 1861, DP 1871, MA 1883, 1887.
- Gagné, Théophile : R 1861, DP 1871.
- Lebel dit Beaulieu, Pierre : RP 1869, DP 1871.
- Parent, Georges : R 1871.
- St-Pierre, Édouard : R 1871.
- Lapointe, S.-A. : MA 1883.

- « Garant (Gustave) et Blouin » (Georges) : AJB (Enreg. des Sociétés, vol. II, p. 34) société fondée depuis le 16 avril 1888 (acte du not. T. Lessard) : CP 1 avril 1891, Ma 1897-1904 ; dissolution enregistrée (AJB, vol. IV, p. 221) le 1910, P 1928.
- Blouin, Joseph (?) : MA 1897-1904.
- « Ferland (Jules), Grégoire (Napoléon) et Ferland » : MA 1897-1904, DP 1910, P 1928.
- Grégoire, Napoléon : MA 1917, A 1933.
- Pommerleau, Alfred : DP 1910, CV 1921, P 1928, A 1933.
- Blouin, T. (?) : P. 1944.

Tonneller

- Bonneville, Henri : DC 1857, R 1861, DP 1871 ; not. L. Laliberté, 31 oct. 1882.

| Année | Joseph S. François S. George |
|-------|------------------------------|
| 1831 | 2 |
| 1841 | 2 |
| 1851 | 2 |
| 1861 | 4 |
| 1871 | 2 |
| 1881 | 4 |
| 1891 | 4 |
| 1901 | 4 |
| 1911 | 4 |
| 1921 | 4 |
| 1931 | 4 |
| 1941 | 4 |
| 1951 | 4 |
| 1961 | 4 |
| 1971 | 4 |
| 1981 | 4 |
| 1991 | 4 |
| 2001 | 4 |

Le métier de tonnellier a existé dans le Québec dès le début de la colonisation. On trouve des mentions de ce métier dans les registres de la paroisse de Saint-Jacques de Montréal dès 1650. Le tonnellier était chargé de fabriquer et de réparer les tonneaux, qui étaient utilisés pour transporter les marchandises et les produits agricoles. Ce métier était considéré comme un des plus importants de l'époque, car les tonneaux étaient indispensables pour le commerce et l'agriculture. Les tonnelliers travaillaient généralement dans des ateliers ou des boutiques situés dans les zones portuaires ou commerciales. Ils étaient souvent membres de corporations ou de guildes, qui régulaient leur profession et leur statut social. Le métier de tonnellier a continué d'exister jusqu'à nos jours, bien que son importance ait diminué avec l'avènement des modes de transport modernes.

CHAPITRE XLIV

*Les moulins**(Avec contribution de « Charles Chassé et Fils »)*

Les moulins se rangent à mi-chemin entre les métiers et les industries, en ce sens que les anciens moulins, pour la plupart, étaient des entreprises privées et que, parmi les moulins plus récents, se voient de véritables industries, retenant les services d'ouvriers en plus ou moins grand nombre. Les recensements et la plupart des documents distinguent les moulins à farine, à scie, à carder et à fouler. Nous entendons respecter cette distinction bien marquée. Et voici d'abord les chiffres que nous donnent des anciens recensements, pour la Beauce :

| Moulins | Année | S. Marie | S. Joseph | S. François | S. Georges |
|----------|--------|----------|-----------|-------------|------------|
| à farine | 1831 | 1 | 2 | 2 | |
| | 1844 | 1 | 2 | 1 | 2 |
| | 1852-3 | 2 | 2 | 1 | 2 |
| à scie | 1831 | 17 | 10 | 7 | |
| | 1844 | 8 | 5 | 4 | 4 |
| | 1852-3 | 12 | 5 | 6 | 3 |
| à carder | 1831 | 1 | 1 | | |
| | 1844 | 1 | 1 | | |
| | 1852-3 | 3 | 1 | 2 | |
| à fouler | 1831 | 2 | 2 | | |
| | 1844 | 1 | 2 | | |

Jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale, en 1854, non seulement les seigneurs étaient seuls à tenir en opération des moulins à farine ou, plus exactement des moulins à moudre les grains ; mais, dans les concessions faites aux censitaires, le long des cours d'eau de leurs seigneuries, ils s'étaient réservé invariablement toutes les « places de moulins » possibles. Et, comme on ne pouvait parler de moulins qu'en termes de pouvoirs d'eau — les moulins à vent n'ont pas existé dans la Beauce — il en résulta que les seigneurs avaient indirectement le contrôle sur l'érection de tout moulin. Sans doute avaient-ils intérêt à collaborer de

cette façon au progrès de leurs seigneuries ; mais ils pouvaient en réserver le privilège pratiquement à qui ils le voulaient bien. Les conditions ont changé après l'abolition de la tenure seigneuriale.

Avant de passer aux moulins en particulier, terminons les vues d'ensemble qu'il nous est permis de réaliser, à l'échelle de la paroisse Sainte-Marie.

Dans l'acte de répartition pour la construction de l'église, acte homologué le 5 juillet 1856¹, l'existence et les propriétaires de moulins sont signalés avec exactitude. Il y a trois moulins à farine : les deux moulins seigneuriaux et celui de Georges Beaucher dit Morency, à la rivière de l'Ancien Moulin (riv. Vallée). Il y a pareillement trois moulins à carder, dont le plus imposant, au même sieur Morency, sur la rivière du Domaine (plus tard le moulin de Charles Chassé), est évalué à 500 louis. Enfin, on ne compte pas moins de huit moulins à scie, évalués de 15 à 40 louis chacun.

En terminant son rapport pour la paroisse Sainte-Marie, comme officier du recensement civil de 1861, Gabriel-Narcisse-Achille Fortier écrit, dans ses remarques, le 5 avril² :

On n'y compte pas moins que quatre moulins à farine... Il s'y rencontre aussi deux beaux moulins à carder et fouler, trois tanneries et plusieurs moulins à scie, dont quelques uns sont d'un revenu considérable. Il est en outre question d'y ériger un cinquième moulin à farine, dont la construction est même commencée, un autre moulin à carder et fouler et enfin une manufacture d'huile de lin.

Voici les propriétaires ou les opérateurs des moulins, en 1861. Les meuniers sont : Jean et Thomas Laflamme, Henri Binet et Louis Hébert. Les moulins à carder appartiennent à Pierre Tessier dit Laplante et à Georges Morency. Celui-ci possède aussi un moulin à scie et les autres sont chez Charles Carter, Joseph Pommerleau, Louis Drouin, François Bilodeau et Pierre Laplante ; ce dernier, évalué à \$900., est sur la rivière Binet.

Le recensement de 1871, beaucoup moins éloquent que celui de 1861, ne nous indique plus que les noms des meuniers : Augustin Dutil père (61 ans) et fils (28 ans), à la rivière Vallée ; Octave Binet, à la rivière Binet ; Charles Duval, à la rivière Belair (trou de la Bisson) ; Hilaire Dutil, même rivière, au rang Saint-Gabriel ; enfin, Jean Laflamme, sans précision de lieu, mais vraisemblablement encore au vieux moulin de la rivière du Domaine.

Le curé Chaperon a laissé aux archives de la fabrique un registre contenant ses recensements paroissiaux de 1881 et quelques années suivantes. On y relève des changements aux moulins. André Lacroix ayant acquis le vieux moulin banal, Jean Laflamme s'est transporté à la rivière Vallée, avant 1881. Georges Perron est meunier du moulin de Vital Turcotte, à la rivière Binet. On sait par ailleurs que Dorvigny Aubé possédait le moulin du trou de la Bisson, dans ce temps-là. Mais Vital Turcotte demeurait là aussi et il y a apparence qu'il en était le meunier.

Les moulins à farine ont eu la priorité d'âge et d'importance dans la vie économique de nos anciennes paroisses ; ils répondaient à l'impératif : *primo vivere* (se nourrir pour vivre). Nous allons d'abord esquisser leur histoire, même si elle se résume parfois à des noms et des dates de transactions. Ensuite viendront les moulins à cardes et les moulins à scie, bien que les trois catégories se soient occasionnellement rencontrées au même endroit et sous le même propriétaire.

À propos du moulin banal de la rivière du Domaine, nous n'avons plus que quelques faits à ajouter, après ce que nous avons relaté de son existence sous le régime seigneurial. Après l'avoir acquis, le 19 novembre 1877³, de la succession Elzéar-Henri Duchesnay, André Lacroix, père, en fit donation à André, fils, le 6 octobre 1882⁴, le décrivant encore « sous le nom de Moulin Banal de la Seigneurie Taschereau ». André Lacroix, fils, qui, en passant, était le père d'Édouard, Charles, Jean-Thomas, etc., vendit son moulin à Charles Chassé le 16 septembre 1903⁵. Finalement la veuve de Charles Chassé en fit donation à son fils Arthur, le 11 avril 1913⁶, le dernier propriétaire.

Au cours du temps, le moulin se détériorait forcément. On lui fit des réparations, tant à la bâtisse qu'à la roue, à la dalle et à la chaussée, qu'il fallut refaire. Dans les derniers vingt ans de son activité, on remplaça même la grande roue par une turbine moderne et la dalle antique par un tuyau à douves de bois cerclées de fer. Au vieilles meules de pierre, on ajouta, pour moderniser, des moulanges d'émeri et d'acier. Arthur Chassé, pour élever plus commodément sa famille, abandonna le logement qui était dans le moulin même, pour se bâtir une résidence confortable tout à côté.

En 1946, le moulin fonctionnait encore au ralenti. Mais il termina sa carrière officielle en février, un coup d'eau ayant démoli la chaussée. On vendit les moulanges et la bâtisse put servir encore quelques années

comme entrepôt de lainage pour la compagnie Charles Chassé et Fils. Après avoir été dépouillé de son comble, il finit par être démoli, à l'automne de 1963, et il n'en reste que les fondations. Au-dessus de l'ancienne chaussée, remplacée par une écluse en béton, il s'est bâti depuis quelques années une série de chalets d'été dénommée le « Club du Vieux Moulin ».

Le premier moulin banal, on s'en souvient, se trouvait au sud-ouest de la Chaudière, sur la petite rivière Vallée d'aujourd'hui, doublé d'un moulin à scie. Ces immeubles et la terre elle-même où ils s'élevaient étaient demeurés la propriété du seigneur Taschereau. Dans le partage de la seigneurie, après sa mort, ils échurent, par la voix du sort, au jeune Georges-Louis Taschereau, dont la mère était la tutrice. Quand son autre fils, Antoine-Charles, devint majeur, la veuve Gabriel-Elzéar Taschereau consentit à lui concéder, le 16 novembre 1822⁷, « l'ancienne terre du moulin de Linière, numéro huit (du terrier seigneurial), contenant trois arpents six perches huit pieds et demi de front ».

Après avoir vendu à Marc Vallée le gros de cette terre, se réservant seulement la place de moulin, six arpents en superficie⁸, Antoine-Charles Taschereau vendit bientôt cette place elle-même, le 8 novembre 1832⁹, à John Lambly, « maître du port de Québec », au prix de 25 louis. Que venait faire cet étranger à Sainte-Marie ? Peut-être financer son vendeur, grand brasseur d'affaires, déjà à cours de fonds. La propriété était peut-être déjà hypothéquée.

Mais John Lambly, en bon anglais, était un homme d'affaires. Dès le 22 décembre 1832, devant le notaire Jean-Joseph Reny, il fait entreprendre par Philippe Rath, charpentier, pour être livrés avant la fin de juillet 1833, un moulin à deux scies et une chaussée de 30 pieds de longueur par 10 de hauteur, sur la rivière de l'ancien moulin. Lambly dut louer aussitôt l'installation. Nous n'avons pas trouvé le ou les locataires. Seulement le 17 mai 1841 (not. J.-B. Bonneville), nous y voyons entrer Germain Beaudoin, aubergiste ; et, le 16 septembre 1844 (not. J.-J. Rény), Joseph Moisan, menuisier.

Ensuite de cela, le moulin semble disparaître et rien n'y bouge jusqu'au 5 octobre 1855¹⁰. Ce jour-là, John-Robert Lambly, fils de John et régistrateur de Mégantic, résidant à Leeds, fait promesse de vente à François Hamanne, marchand, et Jean Allaire, cultivateur de Sainte-Marie, du terrain enclavé dans la terre de Marc Vallée, « endroit où était bâti le vieux moulin à farine et à scie ». Les acheteurs en perspective

déclarent qu'ils se proposent de construire, entre autres, un moulin à farine. Le prix convenu est de 218 louis déjà. Et la vente devient finale le 18 décembre suivant ¹¹, au bénéfice de François Hamanne seul, Allaire lui ayant cédé ses prétentions.

Quel était le vrai rôle des deux nouveaux personnages ? Tout simplement servir d'entremetteurs à Georges Beaucher dit Morency, déjà propriétaire de moulins à Sainte-Marie. En effet, ils n'ont encore obtenu qu'une promesse de vente, qu'ils font déjà « cession de droits », le 16 novembre 1855 ¹², au dénommé Morency (c'est ainsi qu'on le désignera désormais, lui et ses enfants, laissant tomber le nom de Beaucher). D'ailleurs, tout devient clair à la vente définitive de Hamanne à Morency, pour le même prix qu'à son achat (218 louis) ; cette vente est du 14 juillet 1856 ¹³. Et Georges Morency en obtiendra quittance directement de John Robert Lambly, le 27 décembre 1858 ¹⁴. On avait pris soin de s'assurer, auprès de Raphaël Vallée, des droits sur un chemin de sortie pour le moulin ¹⁵.

Morency a dû construire dès 1856. L'acte de répartition pour l'église, clos le 5 juillet, ne met pas tout de suite l'évaluation ; mais on a ajouté après : « valeur actuelle des deux moulins, 400 louis ». Deux moulins ? C'étaient d'abord un moulin à farine, puis probablement un moulin à scie. Le recensement national de 1861 n'est pas clair là-dessus. Celui de 1871 y place Augustin Dutil, père, comme meûnier, et son fils, comme « meûnier et scieur ». Enfin, quand Georges Morency vend cette propriété, à Jean Perrault senior, le 10 décembre 1877 ¹⁶, au prix de \$2,900., il s'y trouve « moulins à farine, à scie et à griller (grallerie) ».

Qu'est-il advenu de ces moulins par la suite ? Jean Perrault était cultivateur de profession. Il a dû engager quelqu'un ou louer à un meûnier. Au rapport de la visite de paroisse, en 1881, ce meûnier est Jean Laflamme ; en 1883, c'est Philéas Perron ¹⁷. Cette même année ainsi qu'en 1887, le périodique *Mercantile Agency Reference Book* indique encore Jean Perrault comme propriétaire. Ensuite il y a un long vide dans nos informations, probablement causé par l'inactivité des moulins. Nous nous souvenons vaguement avoir entendu dire que le moulin avait brûlé ; peut-être seulement le moulin à scie, dont il n'est plus nullement question.

Tout ce que nous pouvons ajouter, comme information documentaire, c'est que le *Programme-Souvenir* des fêtes de la chapelle Sainte-Anne, en 1928, indique la présence d'Éphrem Vallée comme meûnier. Et c'est bien lui qui y fut le dernier. Quand nous avons vu les lieux pour la première fois personnellement, vers 1938, la chaussée était éventrée ;

le moulin n'avait plus de toit ni d'ouvertures ; mais il demeurait un superbe corps de bâtisse en pierre de taille, remontant probablement à la construction de 1856, qu'il faisait peine de voir ainsi à l'abandon. Et cela même est devenu aujourd'hui un simple souvenir.

Continuons sur le même versant de la Chaudière et nous allons rencontrer un autre moulin à farine sur la rivière Durbois (nommée à présent rivière Binet). Ce moulin est le benjamin de sa famille. C'est de lui, évidemment, que parlait G.-N.-A. Fortier, dans sa note du 5 avril, en marge du recensement de 1861 : ... « un cinquième moulin à farine, dont la construction est commencée ».

Et voici le marché pour cette construction, le 18 avril 1860¹⁸ : c'est Pierre Tessier dit Laplante, cardeur de Sainte-Marie, qui s'engage envers Louis-Napoléon Larochelle, « étudiant en Droit, de Saint-Anselme », à bâtir, pour le 1er octobre 1861, un moulin pour deux paires de moulanges, de 40 pieds par 30, à deux étages, dont le rez-de-chaussée sera en pierre. Le moulin s'est bel et bien bâti à l'endroit choisi ; mais, le 10 février 1865¹⁹, nous apprenons qu'il est resté ou revenu aux mains de son constructeur, qui possède en outre, sur la même rivière, un moulin à scie et un moulin à cardes. Même état de choses, le 3 février 1873²⁰. Pierre Laplante, qui était cardeur de son métier, avait Octave Binet comme meunier à son service, lors du recensement national de 1871.

Le propriétaire est le même et le meunier est Georges Perron, lors de la visite de paroisse de 1881²¹. Mais c'est Vital Turcotte qu'on donne ensuite comme propriétaire du moulin à farine, aux visites de 1883 et 1885. Rien n'est changé dans la propriété jusqu'à une dernière indication, en 1910²². Nous ne retrouvons le fil que le 4 juillet 1932, dans les procès-verbaux du conseil de la paroisse, où il est question de « l'emplacement du moulin à farine appartenant autrefois à M. Odilon Turcotte, maintenant à M. Cléophas Giguère » ; l'emplacement était voisin du terrain d'Adjutor Marcoux. Il est clair que le moulin à farine n'existait plus, précédé peut-être d'assez loin par le moulin à scie et le moulin à cardes.

Les deux autres moulins à farine qui viennent ensuite seraient maintenant dans la paroisse de l'Enfant-Jésus, séparée de Sainte-Marie seulement en 1900. Mais nous ne pouvons pas pour autant en dédaigner le sort : ils ont contribué eux aussi au crédit de notre paroisse.

Le premier des deux s'est rencontré encore sur la rive gauche de la Chaudière, entre la petite rivière Cliche et la route qui, à cet endroit, partait vers Saint-Elzéar. Nous ne connaissons que peu de choses sur ce moulin ou plutôt ces moulins : à farine et à cardes. En effet, on les a enregistrés, avec leur propriétaire, de la façon suivante : « Jean Bte Cliche & Co, grist and carding mills », dans le *Quebec Provincial Directory* de 1871 et dans le *Mercantile Agency Reference Book* de 1883. Le cadastre officiel, dressé en 1888, a attribué un numéro particulier à ces moulins ou du moins à leur emplacement. Et c'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment, sauf qu'ils nous semblent bien disparus en 1898 (d'après Ulric Barthe).

L'autre moulin se situait presque en face du précédent, sur la rive opposée de la Chaudière. C'est le moulin du *trou de la Bisson*, sur la petite rivière à Giroux ou mieux rivière Belair. Il a d'abord été un moulin seigneurial et nous en avons déjà parlé comme tel.

Après l'avoir racheté du shérif, le 23 octobre 1867, à la poursuite de Olivier-J.-Elzéar Perrault de Linière contre Félix Groleau, le propriétaire antérieur, les coseigneurs de Sainte-Marie l'ont vendu à la société de Vital, Jean-Baptiste et Richard Cliche. Cependant, Vital Cliche échangea sa part avec Charles Duval²³.

À son tour, Charles Duval ne tarda pas à revendre cette part du moulin, le 24 juillet 1871²⁴, à Octave Binet. Le 16 août et le 9 septembre 1875²⁵, le trio Octave Binet, Jean-Bte et Richard Cliche vendait à Dorvigny Aubé, cardeur, de Saint-Jean-Port-Joli. Ce nouveau-venu réussit à se bâtir là, comme on dit, une grosse affaire. On peut s'en rendre compte, quand il vend sa propriété, le 24 novembre 1887²⁶, avec « les moulins à farine, à scier, à carder, à fouler, à presser, teinturerie, à badeaux, scie à ruban ». Un peu plus et il énumérait tout le ménage ! Au fait, c'était alors l'âge d'or du « trou de la Bisson ».

Le nouveau propriétaire n'était autre qu'Alphonse-Bénoni Dupuis, enfant de Sainte-Marie, devenu gros négociant à Québec. Il avait l'argent, mais rien d'un propriétaire de moulins, encore moins d'un meunier. Il lui fallut donc confier la direction de cette entreprise à Napoléon Morency et Charles Girard, par le moyen d'une promesse de vente, au mois d'avril 1889²⁷.

Désormais, on attribua la propriété de ces moulins communément à Napoléon Morency, qu'il s'agisse du conseil de la paroisse, le 23 janvier 1891, ou de la liste de la *Mercantile Agency* de 1901 et de 1904. Toutefois, juridiquement, les choses se sont passées d'une façon assez

différente. Napoléon Morency était le beau-frère du véritable propriétaire et la promesse de vente, qui se prolongeait au-delà de la normale, n'était peut-être qu'un moyen de sécurité sur le compte du tenancier. Le 30 juin 1902²⁸, on la résiliait enfin et A.-B. Dupuis la remplaçait par une donation en propre à sa sœur, Léonida Dupuis, épouse de Napoléon Morency.

En octobre 1906²⁹, la dame vendait le moulin à Cyrille Poulin ; en avril 1908³⁰, Cyrille Poulin à Pierre Boutin ; en juillet 1930³¹, Pierre Boutin à Théophile Champagne. Mais ce dernier ne put honorer ses engagements : il dut rétrocéder les immeubles, qui, finalement, passèrent à Willie Longchamps, leur propriétaire en 1944.

Il nous reste à parler de l'autre moulin situé sur la rivière Belair, mais dans le rang Saint-Gabriel, le « moulin de Pénin », comme on l'appelait communément dans la paroisse. Là encore, l'intervention des seigneurs Taschereau s'est exercée.

Le moulin a cependant commencé comme simple moulin à scie. Le 11 mai 1823³², le seigneur Jean-Thomas Taschereau vend et concède à Jean-Baptiste Isoire dit Provençal les sites réservés dans les deux concessions voisines, soit deux arpents et demi en superficie au nord-est du chemin et de la rivière et un arpent et demi au sud-ouest ; il y a déjà à ce dernier endroit un moulin à scie et une chaussée « qui sont commencés ».

Le propriétaire n'ayant pu remplir ses engagements, les seigneurs louèrent le moulin à Jean-Baptiste Bilodeau, le 11 septembre 1826³³, puis le firent vendre au shérif, le 24 octobre suivant. L'acheteur, Georges-Louis Taschereau le repassa ensuite à son frère Antoine-Charles³⁴ ; et celui-ci, dans ses spéculations continues, trouva un acquéreur dans la personne de Jacques Beaucher dit Morency, de Saint-Joseph. Le 20 février 1836³⁵, ce dernier vendait la partie sud-ouest de l'emplacement, avec le moulin et la chaussée, à Pierre Perrault, cultivateur voisin du moulin.

Suit une éclipse d'une vingtaine d'années, après laquelle deux autres Morency remettent les mains sur les immeubles : Vital, d'abord, le 27 avril 1856³⁶, puis son frère Georges, le 27 février et le 26 mai 1867³⁷. Celui-ci, du consentement tacite du seigneur Elzéar-Henri Duchesnay, avait déjà bâti lui-même, depuis environ 9 ans, donc depuis 1858, à côté du vieux moulin à scie, un moulin à farine et à cardes. Il répétait là à

peu près ce qu'il venait de faire, en 1856, sur la rivière Vallée, comme nous l'avons vu. Le premier meunier connu de ce nouveau moulin de Saint-Gabriel fut Augustin Dutil³⁸. Mais, en 1897 et 1898, d'après nos références³⁹, c'était devenu Gédéon Morency, un neveu du propriétaire.

Faisons ici une digression pour saluer et féliciter la famille Morency, pour le renom et la prospérité dont elle a fait jouir la paroisse Sainte-Marie, pendant trois quarts de siècle. Jacques Beaucher dit Morency nous est venu de Saint-Joseph, nous l'avons vu, avant 1850, avec au moins sept garçons, qui avaient comme lui le sens des affaires. Frédéric et sa descendance se sont illustrés dans le commerce, avec un magasin général. Georges et Vital, surtout le premier, ont fait leur succès dans les moulins. Deux de leurs neveux, Napoléon (fils de Richard) et Gédéon (fils de Thomas), les ont suivis, à l'autre génération. Nous pouvons même ajouter un gendre de Georges, Alcide Beaulieu ; car celui qu'on a qualifié par excellence de « constructeur et propriétaire de moulins » ne laissa que trois filles survivantes, dont deux célibataires, les demoiselles Anna et Célanire Morency, qui ont coulé paisiblement leur vie de rentières, dans leur belle maison en brique de la rue Saint-Antoine.

Georges Morency, ayant pareillement des moulins ailleurs qu'à Sainte-Marie, s'en alla mourir à Saint-Georges, le 18 juin 1888. Il avait fait son testament le 13 septembre 1877⁴⁰, en faveur de sa femme, Thaïs Théberge. À sa mort, il lui restait, à Sainte-Marie, un terrain au domaine (no 647) et deux moulins, dont le moulin de Saint-Gabriel (no 891), sur lequel nous revenons pour un moment. La veuve Morency se départit à son tour de tous ses biens le 31 mars 1897⁴¹, par une donation en faveur de ses deux filles, Anna et Célanire. Le seul moulin qui leur restait alors était celui de Pénin (Saint-Gabriel) et, ne se sentant pas les moyens de s'en occuper, elles le vendirent, le 15 janvier 1901⁴², à Henri Dutil, meunier, qui devait en être déjà l'opérateur ; le contrat spécifiait : un terrain d'environ deux arpents en superficie, « avec les moulins à eau pour scier et pour moudre les grains », ainsi qu'un droit de chaussée sur le lac d'Ignace Bisson, au quatrième rang, et un droit de chemin pour y aller, au besoin ; prix \$2,000.

Henri Dutil, cependant, ne put compléter le paiement et dut rétrocéder les immeubles, le 28 mars 1910⁴³, moyennant compensation de \$1,300. Les demoiselles Morency en profitèrent pour réaliser une belle transaction, en revendant, six mois après⁴⁴, pour \$3,700, à Arthur Lacasse, meunier de Sainte-Claire. Après la mort de ce dernier, sa femme,

Claire Corriveau, héritière testamentaire, céda le moulin à son beau-frère, Théodore Lacasse, le 21 mai 1919⁴⁵.

Ce fut le dernier propriétaire du moulin comme tel. Et, lorsqu'il le vendit, en 1956, au docteur Philippe Dionne, le moulin venait à peine de s'immobiliser, au printemps. Il avait été, depuis plusieurs années, le dernier moulin à farine de la paroisse fonctionnant à l'eau et au moyen de la grande roue traditionnelle. Sa situation éloignée des villages et avantageuse pour les communications par les routes voisines, dans Saints-Anges, avait contribué à prolonger sa clientèle et son existence. Tous les autres moulins à moudre le grain étaient déjà tombés, devant la concurrence des farines et moulées importées et l'introduction des moulages d'acier graduellement dans la paroisse : d'abord au moulin Brown⁴⁶, puis au moulin de Pierre Chassé, enfin à la meûnerie de la Coopérative agricole.

Nous n'avons pas besoin de considérer les moulins à fouler l'étoffe du pays séparément des moulins à carder la laine. Le foulage n'a jamais été qu'une opération complémentaire au cardage. De plus, nous avons déjà signalé des moulins à cardes associés aux moulins à farine. Mais il en reste d'autres qui ont commencé ou subsisté à leur compte. C'est ce que nous allons voir. Il est intéressant surtout de retracer les débuts de cette industrie elle-même dans la paroisse.

Ce n'est pas, apparemment, Jean-Thomas Taschereau qui en a été le pionnier, comme pour d'autres petites industries. C'est un nommé Joseph Talbot, cette fois, qui prend les devants. Le 29 juillet 1826⁴⁷, il se fait concéder par Pierre Giroux, sur la rivière Belair (autrement dit, au trou de la Bisson), un emplacement prenant « depuis la chaussée qui est à se construire, à venir à la place du moulin qui est pour se construire, le long de la ligne d'Augustin Crête, pour un moulin à carder », que Talbot prétend exploiter lui-même. Ce type-là était-il de Saint-Gervais ? En tout cas, c'est un *gervaisien*, Joseph Roy, marchand, que l'on voit faire acte de possession sur l'emplacement du moulin, en 1828 et 1829⁴⁸, et c'est contre sa succession que Pierre-Elzéar Taschereau rachètera du shérif de Québec, le 13 octobre 1841, le même emplacement. De moulin, toutefois, nulle trace certaine, jusqu'à ce que le jeune seigneur y bâtisse un premier moulin à farine, peu après son acquisition.

Mais le premier moulin à cardes certain devait s'élever là aussi, sur un emplacement voisin, sous l'initiative d'un autre émigrant de Saint-

Gervais. Serait-ce que la machine à carder était une invention ou un monopole de cette paroisse industrielle ?

Nous avons, cette fois, un nommé Louis Roberge qui vient, le 4 mars 1828⁴⁹, acheter de Pierre Deblois dit Grégoire un emplacement de moulin à cardes, détaché de sa terre, à la ligne sud-ouest, et, naturellement, au bord de la petite rivière Belair. Le prix de cette acquisition était une rente foncière annuelle de 4 piastres d'Espagne, le cardage de 25 livres de laine et le foulage de 10 aulnes d'étoffe.

Le moulin, effectivement, s'est bâti ; mais son propriétaire mourut peu de mois après et, dans la succession, il échut à un gendre, Samuel Willet, jusque là maître-cardeur à Lachine, près de Montréal. Depuis la date de cette attribution, le 15 septembre 1829, jusqu'à la parution du *Canada Directory* de 1851-52, nous perdons la trace du moulin et de ses propriétaires. Mais, comme l'ouvrage en question nous apprend l'existence d'un moulin à cardes aux mains d'un nommé Jean-Baptiste Deblois dit Grégoire, nous avons l'impression que la caste des cardeurs de Saint-Gervais était disparue de l'endroit.

Bien qu'il ne soit pas signalé à la répartition d'église en 1856⁵⁰, le moulin à carder et à fouler existe encore, au trou de la Bisson, ou bien on en a reconstruit un autre, avant le 6 octobre 1865⁵¹. Car, à cette date, un nommé Pierre Goulet, de Broughton, s'en porte acquéreur, de Félix Groleau, pour le reconstruire séparément, à son compte, un peu plus loin. Enfin, nous l'avons vu plus haut, dans ce chapitre, le moulin à cardes a de nouveau réuni son sort à celui du moulin à farine de l'endroit, entre les années 1867 et 1887. Inutile d'y revenir.

À ces deux moulins à cardes mis en chantier par des gens de Saint-Gervais, en 1826 et 1828, il faut en ajouter un troisième, édifié presque aussitôt après dans la paroisse, puisque le recensement de 1831 en signale bien trois (à carder et à fouler) et un ouvrage de Joseph Bouchette, en 1832⁵², nous concède le même nombre.

Ce troisième moulin à cardes a été le fait du fameux mécanicien et industriel de Saint-Anselme, Siméon Gautron dit Laroche (1808-1859). Selon Joseph-Edmond Roy, ordinairement bien informé⁵³, Laroche, à l'âge de 20 ans, « alla d'abord apprendre le métier de cardeur à Ste-Marie de la Beauce, où, à force d'énergie et de persévérance, il parvint à acquérir quelques connaissances en mécanique, devinant d'instinct et par l'effort de son génie ce que ses maîtres ne pouvaient lui expliquer ».

Cette affirmation, déjà vraisemblable du fait qu'un ou deux moulins à cardes existaient à Sainte-Marie, devient plus sûre encore, quand nous

voyons Pierre-Elzéar Taschereau, seigneur de l'endroit, entrer en société, le 9 juin 1832 ⁵⁴, avec Siméon Laroche, pour la construction d'un moulin à cardes, en bas du moulin banal, sur la rivière du Domaine. Peu important les détails de ce contrat : il suffit que nous ayons la date de construction de notre troisième moulin à cardes, incontestablement le plus considérable et le plus stable de sa catégorie, dans la paroisse.

Quant à Siméon Laroche, bien qu'il ait cédé sa part de moulin à son associé, dès l'année suivante, 1833, il restera en relation avec la paroisse où il avait fait son apprentissage de mécanicien de moulins. Ses mariages, en 1829, avec Sophie Vachon et en 1849, avec Henriette Proulx, lui créeront une double affinité avec Sainte-Marie. Et plus tard, à deux reprises au moins, il mettra son talent de mécanicien et d'inventeur au service du constructeur de moulins Georges Morency, que nous avons déjà vu. Le 29 mars 1850 ⁵⁵, Laroche entreprend la machinerie d'un moulin à cardes, « semblable à celle que le dit sieur Morency possède actuellement » (nous saurons où, dans un instant) ; puis, le 15 mai 1854 ⁵⁶, Laroche s'engage à venir lui poser une machine à carder, sur un seul banc, d'après un plan nouveau, dans le moulin « qui sera bâti à la place de son moulin à carder actuel » ; prix, 125 louis.

Pierre-Elzéar Taschereau, le seigneur entreprenant avec qui nous avons fait connaissance antérieurement, s'était lancé dans l'élevage. Un moulin à cardes à proximité de chez lui lui permettait de faire valoir la laine de ses moutons. Mais il n'était pas toujours résident à Sainte-Marie et ne pouvait surtout pas faire fonctionner lui-même ce moulin à cardes. Il trouva un acheteur sérieux, le 27 octobre 1842 ⁵⁷, dans la personne de notre Georges Morency, alors « garçon majeur, cultivateur de Sainte-Marie ». Au prix de 300 louis — forte somme pour le temps —, il lui céda le moulin avec le fonds du terrain, jusqu'à 80 pieds des deux extrémités et depuis la route du moulin aller à la rivière.

Avec ce pied dans l'étrier, Georges Morency devint, comme nous l'avons constaté, constructeur à son tour et propriétaire de plusieurs moulins. Mais il garda toujours pour lui-même ce premier moulin, le mieux situé de tous, à cause du voisinage du moulin banal à farine. Il y fit des affaires d'or. Car, non seulement il renouvela, nous l'avons vu, son installation pour carder, mais il y ajouta beaucoup de choses. On le voit par la vente qu'en fera sa veuve Thaïs Théberge, le 11 novembre 1889 ⁵⁸, alors qu'il comportera, sur environ 24 arpents de terrain en superficie, « maison, grange, étable, moulins à carder, scier, teinturerie, presse, avec

tous les mouvements »... La veuve Morency était héritière par testament de son mari, du 13 septembre 1877⁵⁹.

En 1889, avec le nouveau propriétaire, tout cela entraît dans la dynastie des Chassé. Charles Chassé, père, s'intitulait mécanicien. Au recensement de 1871, nous l'avions vu déjà, âgé de 29 ans et marié, servir de « domestique » à Georges Morency. Il avait donc eu le temps de devenir mécanicien ; et nous pouvons affirmer que ce qualificatif mérite d'être attribué encore à sa descendance. Les industries Chassé d'aujourd'hui en sont un éclatant témoignage.

En attendant nous pouvons voir ce qu'était la topographie de l'établissement, le 13 juin 1898, dans un plan dressé par l'arpenteur J.-F. Richard⁶⁰. L'« ancien pont » était beaucoup plus bas que celui d'aujourd'hui : juste au-dessus de la chaussée du moulin à scie. La « maison Chassé » est aussi appelée « ancien moulin à cardes » ; et le « nouveau moulin à cardes » est à la place où nous l'avons vu jusqu'à une vingtaine d'années passées, au nord-ouest du chemin, à la suite du moulin à scie. Quant à l'« ancien moulin à scie », il était tout au bord de la rivière, entre la chaussée et la « maison Chassé ». Conclusion : nous pouvons dire, avec nos données précédentes, que l'ancienne maison Chassé, la seule de tout cela à subsister, est l'ancien moulin à cardes, bâti par Georges Morency, en 1854, sur le site du premier, bâti par Pierre-Elzéar Tascheau, en 1832.

La veuve de Charles Chassé, père (née Philomène Landry), fit donation de tout cet avoir à son fils Charles, le 11 avril 1913⁶¹. Nous terminerons cette histoire concernant leurs moulins à scie et à cardes, dans notre chapitre sur l'industrie.

Il nous reste à compléter le présent chapitre avec l'indication de quelques autres moulins à scie de la paroisse. Nous avons vu que les recensements en ont attribué jusqu'à 17 simultanément à Sainte-Marie. Ce n'étaient pas toujours de grosses installations, puisqu'on a pu en évaluer aussi bas qu'à \$60., dans la répartition d'église de 1856, et qu'on a pu en vendre un, avec son emplacement, pour seulement \$25., en 1836. La tradition nous rapporte qu'on a installé jadis de ces moulins à scie rudimentaires sur tous les petits cours d'eau de la paroisse. Plusieurs ont eu une existence éphémère. Nous n'avons pas relevé systématiquement ces moulins dans les documents d'archives. Voici ceux que nous avons quand même retracés.

Partant des deux moulins Chassé, en remontant la rivière du Domaine, nous trouvons, à la hauteur du chemin de Saint-Gabriel, un moulin à scie situé au nord-ouest du pont dit de *Sarosto*. Il y était déjà, quand Pierre Hébert le céda à son frère Louis, le 14 janvier 1842⁶². Magloire Nollet l'achète de Louis Hébert, le 18 septembre 1843⁶³, le revend à Laurent Hébert, le 23 février 1846⁶⁴, avec deux arpents et trois quarts de front sur trois de profondeur. François Hébert l'achète, le 21 juin 1847⁶⁵ et le revend à Jean Nacké, le 19 juin 1856⁶⁶,

Celui-ci s'assure les droits de chaussée, en acquérant le lit de la rivière et ses écores, depuis la chaussée de l'ancien moulin banal jusqu'à la profondeur du rang Saint-Gabriel, pour l'embranchement de Saint-Martin, et jusqu'à la ligne sud-est de Paul Landry, pour l'embranchement est, par deux actes, du 15 et du 28 décembre 1858⁶⁷. Il revend le tout, le 23 mai 1860⁶⁸, à Elzéar-Henri Duchesnay. À la confection du cadastre (1888), on attribue à ces immeubles les numéros 659, 661 et 663 ; mais le bureau d'enregistrement, après la déclaration d'hérédité des Duchesnay, ne distingue plus que le numéro 661, l'emplacement même du moulin, que Delphis Morin vendra finalement, avec la terre voisine, à Ernest Gagnon, le 22 novembre 1902⁶⁹.

Selon toute apparence, le moulin en était disparu depuis assez longtemps. D'ailleurs, Charles (à Jacquot) Landry, né vers 1866 et élevé tout près de là, au coin de la route Chassé, nous disait qu'il avait vu le moulin encore en place, qu'il avait 8 à 10 ans, quand on l'avait vendu et démolí.

Remontant encore la même rivière et suivant sa branche est, nous rencontrons, de très bonne heure, un autre moulin à scie. C'est Jean-Thomas Taschereau qui l'avait fait entreprendre, le 29 avril 1814⁷⁰, par Joseph Barbeau, meûnier et charpentier, au nord-est de la rivière, à environ un demi arpent au-dessus du pont de la route Saint-Martin. Il devait s'y construire un moulin à deux scies, une dalle, une chaussée de 10 pieds de hauteur et une petite maison de 16 pieds de côté. La tradition locale parle d'un moulin qui aurait fonctionné là, dans un lointain passé.

La rivière, en remontant, traverse le haut des terres du rang Saint-Gabriel et débouche dans celles du rang Saint-Louis. À cet endroit, celui qui écrit ces lignes se souvient fort bien d'avoir vu, lorsqu'il était jeune, vers 1925, les restes d'une chaussée de moulin, qui avait dû servir soit à la famille de Ludger Carter, soit à celle de Pierre Bonneville.

Encore plus haut, au-dessus du pont du rang Saint-Louis, Étienne Grégoire avait déjà un moulin à scie avant le 20 septembre 1825⁷¹. Le 27 septembre 1844⁷², il y fait installer par Ignace Gagnon, « architecte » de

Saint-Sylvestre, deux chasses et des roues neuves. Le moulin d'Étienne Grégoire figure à l'acte de répartition de l'église, en 1856, sur la terre de François Gagnon, et il devait encore compter pour quelque chose, en 1888, puisqu'on a attribué un numéro en propre à son emplacement, lors de la confection du cadastre.

Enfin, la répartition de 1856 nous indique encore la présence, sur la terre de François Drouin, dans le 4^{ème} rang Saint-Elzéar, d'un moulin à scie, appartenant à Pierre Drouin et évalué à 15 louis, la plus basse évaluation de tous les moulins existant alors dans la paroisse.

Passant de là dans le haut du rang Saint-Gabriel, dans les concessions des deux terres voisines de la rivière Belair (Walsh, 1 janvier 1819, et Bonneville, 7 nov. 1821). Jean-Thomas Taschereau parle d'un moulin à scie qu'il est en train d'y construire et de bois réservé pour le pont en construction (?) sur la Chaudière.

En revenant au premier rang de la seigneurie Taschereau, à l'extrémité sud-est du village, débouche la petite rivière Carter. Ce n'est, à vrai dire, qu'un ruisseau, qui servit longtemps à alimenter l'aqueduc du village. À cet endroit, se trouvaient deux moulins à scie, évalués à \$100. chacun, dans le recensement de 1861. Nous connaissons assez bien la succession des propriétaires, au moins pour l'un d'eux, qui figurait déjà sur le plan du grand chemin de Kennebec, en 1825 (cf. note 71).

Le terrain appartenait d'abord à François Bonneville, qui en fit donation à son fils Charles ; nous ne pouvons dire lequel des deux a bâti le moulin. Mais il était là, le 9 février 1837⁷³, lorsque Charles Bonneville le vendit, pour \$108., à Jérôme Marcoux, avec la chaussée, un arpent carré de terrain et le droit de sortie jusqu'au chemin royal. Louis Morissette l'acheta le 28 juin 1842⁷⁴ ; Thomas Gagné l'acquit à son tour le 23 septembre 1843⁷⁵ ; Richard-Achille Fortier, le 30 août 1847⁷⁶ ; Charles Giroux, le 24 juin 1850⁷⁷ ; Georges Dupuis dit Gslbert, le 30 octobre 1854⁷⁸ ; enfin Joseph Vachon dit Pommerleau, capitaine, le 8 juin 1858⁷⁹, au prix de 37 louis 10 chelins (\$150). Le moulin n'était pas resté plus de cinq ans dans les mêmes mains : un vrai maquignonage !

Terminons par la partie sud-ouest de la paroisse, nous contentant du premier rang de Linière, sans grimper sur les hauteurs, qui appartiennent depuis longtemps à la paroisse Saint-Elzéar ; il y avait là aussi plusieurs moulins.

Quand on a préparé le bois pour agrandir la première chapelle Sainte-Anne, en 1780, les livres de comptes de la fabrique⁸⁰ nous apprennent qu'on a eu affaire à deux moulins à scie : l'un était celui du seigneur

Taschereau, à côté du moulin banal de la rivière Vallée, et nous en avons déjà parlé. L'autre appartenait à un nommé Morrisette, sans plus d'indication. Or, il n'y avait pas d'autre Morisette alors susceptible de faire fonctionner un moulin, que Jean Morisette, père, établi sur une terre voisine de la rivière Binet (ou rivière Durbois, dans ce temps-là). La concession de cette terre, le 6 mars 1771 (notaire Chevalier) dispensait même Morisette des cens et rentes seigneuriaux, à condition de se bâtir en dedans d'un an un moulin à deux scies.

Il y avait encore là, en 1856⁸¹, un nommé François Morisette, avec un modeste moulin à scie évalué à 30 louis, juste avant les gros établissements que Pierre Laplante devait y commencer en 1860 (voir plus haut).

Mais il y avait déjà un troisième moulin à scie, dès le 21 juin 1779⁸², dans le même rang de Linière, sur une petite rivière, sans nom spécial, sise environ un mille plus haut que la rivière Vallée. Il appartenait en commun à Louis et Jacques Parent, deux fils de notre premier arpenteur, qui avaient reçu la concession d'une terre d'un arpent et demi de front, en 1769.

Nous trouvons ensuite, le 4 mars 1811⁸³, que Jean-Baptiste Bonneville, devenu propriétaire à moitié dans le moulin, et un arpent carré de terrain, les vend, de concert avec Louis et Jean Parent, à Michel Verreau et Julien Landry, fils. Jean-Baptiste Grenier les rachète d'eux, à une date inconnue. Il les revend à Georges Gagné, le 14 juillet 1843⁸⁴. Vital Simard les acquiert à son tour, le 23 avril 1847⁸⁵, pour seulement \$20. Quel prix dérisoire pour un moulin, tout de même !

Puis c'est François Bilodeau qui figure là, en 1856⁸⁶, et le moulin est évalué à \$80. Jean Nacké l'achète, à ce même prix, le 19 décembre 1859⁸⁷. Il le revend \$225. à David Jalbert, le 11 mars 1866⁸⁸ ; celui-ci l'avait encore en 1883. Le propriétaire de la terre primitive est devenu Jean Gilbert, père d'Isidore Gilbert. Et depuis quand le moulin est-il disparu ?

Le sort de ces petits moulins à scie fut analogue à celui des moulins à farine, à cardes et autres petites industries de forme plutôt artisanale. La mécanisation perfectionnée les a rendus désuets. Il faut nous rappeler que ces anciens moulins à scie fonctionnaient tous au moyen de *chasses*, une simple adaptation de la scie de long primitive, actionnée par le pouvoir hydraulique plutôt qu'à bras. Et encore quelques-uns de ces moulins ne pouvaient-ils marcher qu'à la hauteur des eaux, après la fonte des neiges. La grande roue à l'eau actionnait une bielle courbée, sur laquelle étaient branchées ordinairement deux lames de scie verticales, montant et des-

cependant alternativement. La pièce à découper, placée sur un chariot, avançait d'un cran après chaque descente d'une lame de scie.

C'est l'introduction de la scie circulaire et surtout du pouvoir à moteurs, qui a tué ce genre de moulins. On eut alors des « gros » moulins à scie, dont nous parlerons au chapitre de l'industrie. Mais il y en a eu récemment deux plus modestes, que nous pourrions nous reprocher d'avoir passés sous silence, dans le cas où ils auraient débuté leurs opérations avant 1944. Ce sont les moulins de M. Joseph Mercier, vis-à-vis l'église, au côté sud-ouest de la rivière, et celui de M. Antonio Grondin, près de la jonction de la route 23 avec le boulevard Vachon, dans le haut de la paroisse. Actionnés par moteurs à explosion, ces moulins ont été de modestes proportions, mais suffisants pour les besoins d'aujourd'hui.

RÉFÉRENCES

1. FSM, pièce détachée.
2. APC, Recensements (sur microfilm)
3. AJB, notaire Pierre Théberge.
4. AJB, not. Georges-Siméon Théberge.
5. AJB, notaire E.-Ernest LaRue.
6. Notaire Alzire Tardif, de St-Prospér.
7. AJB, notaire John Walsh.
8. AJB, not. J.-J. Rény, 27 sept. 1830.
9. AJB, notaire J.-B. Bonneville.
10. AJB, not. Jos.-Noël Chassé.
11. AJB, not. Pierre Plante, de S. Bernard.
12. AJB, notaire J.-J. Rény.
13. AJB, notaire J.-N. Chassé.
14. *Ibidem*.
15. AJB, not. J.-J. Rény, 21 oct. 1855.
16. AJB, not. Pierre Théberge.
17. FSM, Recensements de 1881, etc.
18. et 19. AJB, not. J.-B. Bonneville.
20. AJB, not. J.-N. Chassé.
21. FSM, Recensements de 1881, etc.
22. *Quebec Provincial Directory*.
23. Ces deux transactions ne nous sont connues qu'indirectement, sans précisions.
24. AJB, not. Pierre Théberge.
25. AJB, not. G.-O. Taschereau, et greffe d'Arthabaska, not. Léonidas Laliberté.
26. AJB, notaire Thomas Lessard.
27. AJB, notaire E.-E. Larue.
28. Bureau d'Enregistrement de Beauce, vol. B 44, pp. 215s.
29. *Ibidem*, B 48, p. 695.
30. *Ibidem*, B 49, p. 981.
31. *Ibidem*, B 95, p. 498.
32. AJB, not. J.-J. Rény.
33. AJB, not. J.-B. Bonneville.
34. *Ibidem*, 3 avril 1827.
35. AJB, not. J.-J. Rény.
36. AJB, not. J.-O.-C. Arcand, de S. Joseph.
37. AJB, not. J.-B. Bonneville.
38. AJB, not. G.-O. Taschereau, de S. Joseph.

39. *The Mercantile Agency Ref. Book*, 1897 ;
La Semaine Commerciale, 5 août 1898, p. 6.
40. AJB, not. G.-O. Taschereau.
41. AJB, not. G.-S. Théberge.
42. AJB, not. E.-E. Larue.
43. AJB, not. G.-S. Théberge.
44. AJB, not. E.-E. LaRue, 23 sept. 1910.
45. AJB, not. J.-E. Rouleau, de Ste-Claire.
46. *Directory of the Province of Quebec*, Montréal, 1910, p. 757 : Saw and grist mills.
47. AJB, not. J.-J. Rény.
48. Greffe de Montmagny, not. J. Goselin, acte du 15 sept. 1829.
49. AJB, not. John Walsh.
50. FSM, pièce détachée.
51. AJB, notaire J.-N. Chassé.
52. *Topographical Dictionary of Lower Canada*, Londres, 1832.
53. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, V, pages 25s.
54. AJB, not. J.-B. Bonneville.
55. AJB, not. J.-J. Rény.
56. AJB, not. J.-B. Bonneville.
57. AJB, not. J.-J. Rény.
58. AJB, not. G.-S. Théberge.
59. AJB, not. T.-J. Taschereau.
60. AJB, Cour Supérieure, dossier no 2,640 : André Lacroix vs Georges Turmel.
61. Not. Alzire Tardif, de S. Prosper.
62. AJB, not. J.-J. Rény.
63. AJQ, notaire Antoine Cauchy.
64. AJB, not. J.-J. Rény.
65. Greffe de Montmagny, notaire Michel Paquet.
66. AJB, not. J.-N. Chassé.
67. AJB, not. T.-J. Taschereau et Bonneville.
68. AJB, not. J.-B. Bonneville.
69. AJB, not. E.-E. Larue.
70. AJB, not. Frs Verrault.
71. APC, plan de Jean-Pierre Proux pour le grand chemin de la Beauce.
72. AJB, not. J.-J. Rény.
- 73 et 74. AJB, not. J.-J. Rény.
75. AJB, not. J.-B. Bonneville.
76. AJB, not. J.-N. Chassé.
- 77 et 78. AJB, not. J.-B. Bonneville.
79. AJB, not. J.-N. Chassé.
80. FSM, vol. I, pages 55-56.
81. FSM, acte de répartition pour l'église.
82. AJQ, acte déposé chez le not. Louis Miray, le 28 avril 1800.
83. AJB, not. John Walsh.
84. AJB, not. J.-B. Bonneville.
85. AJB, not. J.-J. Rény.
86. FSM, acte de répartition d'église.
87. AJB, not. J.-N. Chassé.
88. AJB, not. J.-B. Bonneville.

CHAPITRE XLV

Les industries anciennes

On peut discuter sur le sens précis qu'il faut attribuer à certains mots. Ainsi, quelle est la frontière exacte entre les métiers, les industries et le commerce, ou du moins certaines formes de commerce ? Quant à nous, pour la commodité de notre étude, nous entendrons par industries les ateliers de production employant un certain nombre d'ouvriers à gages. Déjà, quelques moulins, dont nous avons parlé antérieurement, certains métiers même étaient des embryons d'industries. Mais, ne chicanons pas à plaisir sur des mots !

On trouvera peut-être présomptueuse l'idée qui nous est venue de considérer l'honorable Jean-Thomas Taschereau, père du Cardinal, comme un véritable précurseur de l'industrie à Sainte-Marie ; industrie domestique, industrie miniature, si l'on veut, mais étonnante par la variété de ses formes. Il s'y est plu à déployer, dirions-nous, son imagination, sinon les caprices d'un *gentleman-farmer*. Après avoir eu quelques velléités pour le commerce, avec son frère aîné Thomas-Pierre-Joseph, comme nous verrons ailleurs, il s'est tourné vers le traitement artisanal des produits de sa métairie, déjà établie avant la mort de son père, en 1809, et devant augmenter de proportions après le partage du domaine. La maison natale du Cardinal Taschereau deviendra ainsi l'axe de plusieurs petites dépendances, situées en fonction d'un modeste ruisseau que Jean-Thomas Taschereau avait sur sa terre.

Rien ne peut nous donner meilleure idée de l'ensemble que le splendide dessin qu'en a fait l'arpenteur Jean-Pierre Proux et qu'il a signé à Sainte-Marie, le 3 mai 1826¹, intitulé : « Plan topographique du Domaine, Manoir et autres dépendances de Jean-Thomas Taschereau, Écuyer, Seigneur de Linière et résidant en la ville de Québec ». La « grande maison », déjà commencée en 1809 et qui existe encore, a alors derrière elle fournil, glacière, remise, étable et grange, sans parler

des jardins et des allées bordées d'arbres. Au côté sud-est de l'emplacement, il y a un chemin de ferme, appelé « grande allée », qui monte jusque sur les côteaux. Là se trouvent la maison et la grange de ferme. Puis, au bord du ruisseau, sont deux bâtisses contigües, la tannerie et la distillerie. Tout près aussi, on indique une « démolition de moulin ». En effet, au-dessus de ces divers bâtiments, il y a une écluse, d'où part une « dalle souterraine », desservant ces premières installations, puis la potasserie, en cours de route, environ à deux arpents du grand chemin, enfin la grande maison elle-même, près de laquelle l'eau s'arrête dans un puits. Ajoutons, bien qu'elle ne paraisse pas sur le plan, une briqueterie ou « place où l'on fait la brique », mentionnée dans un bail de la ferme, du 29 août 1818², comme étant à la limite sud-est, au pied du côteau. Rien d'étonnant d'y rencontrer cette fabrique, puisqu'on a fait plus tard la même chose ailleurs, avec l'argile de ces côteaux.

Toutefois, la plus ancienne de ces petites industries et non la moins surprenante à découvrir, est la distillerie. Le 8 septembre 1809³, après la dissolution de leur société commerciale, Thomas-Pierre-Joseph abandonnait à Jean-Thomas Taschereau sa part dans la distillerie, qu'ils avaient fait construire ensemble l'année d'avant. Mais celle-ci n'était pas inactive pour autant, puisque, peu après, le 19 novembre⁴, Jean-Thomas commandait encore une provision de 100 cordes de bois pour la desservir.

La potasserie est venue ensuite ; du moins elle était là le 31 mars 1813⁵, et le métayer se la réservait expressément, ainsi que la distillerie dans un bail de sa ferme pour deux ans à Ignace Bélanger.

En 1814, c'est une tannerie et un moulin à scie que Taschereau fait bâtir simultanément ; et c'est l'objet de plusieurs contrats notariés. Le 29 avril⁶, d'abord, Joseph Barbeau, charpentier, entreprend : 1° de lever un bâtiment au nord-est de la distillerie, de 50 pieds par 40, sur le même plan que celui qui se trouve près de la grande maison Taschereau ; 2° de construire un moulin à deux scies, de 30 pieds par 24, et une chaussée près de la distillerie ; 3° de percer, au tarière de deux pouces, au moins, les 300 tuyaux de bois de 9 pieds achetés pour faire un aqueduc. Tout cela doit être prêt pour le 1er novembre suivant.

Le 14 juin 1814⁷, les deux contractants explicitent davantage leur entreprise de tannerie : il y aura seize cuves de planches de pin, de 4 pieds de diamètre et de 3 pieds et demi de profondeur, une rangée de 8 cuves enfoncée dans la terre, le long du pan de mur nord-est, et une autre rangée par-dessus, recouvrant la première jusqu'à moitié de sa largeur. Le moulin

à tan sera constitué d'une meule de pierre ou, si possible, d'un moulin en fer et tournera à force de cheval. Le sieur Leverett Davis ayant déjà construit une chaussée pour la distillerie, Barbeau en élèvera une autre, à 4 arpents plus haut, assez considérable, en prévision du moulin à scie ; de cette chaussée, il amènera l'eau à la tannerie par des tuyaux de bois creusés et enterrés, comme ceux de la distillerie, mais gardera cet aqueduc bouché par le bas, en vue de le continuer plus tard, quand Taschereau voudra, jusqu'à sa « grande maison ». L'eau sera distribuée dans la tannerie par des chantepleures et des dalles. Le 30 juillet suivant ⁸, on apportera toutefois des modifications à la disposition de cet aqueduc.

Entre temps, depuis le 6 mai déjà ⁹, Taschereau a passé un contrat d'engagement et de société pour trois ans, avec un nommé Ithamar Goode-nough, tanneur et corroyeur de Québec. C'est lui qui va donner les indications techniques, durant la construction de la tannerie ; il fera venir des États-Unis un moulin de fer *patenté* pour moudre l'écorce, cela aux frais du propriétaire, qui fournira pareillement les autres ustensiles. Le tanneur demeurera dans la petite maison jusque là occupée par Paul Bélanger ; il emploiera à ses frais deux hommes d'expérience, dont l'un couchera chaque nuit dans la tannerie, par précaution contre le feu et les voleurs. On a vraiment pensé à tout. Et Taschereau pourvoit en plus à la gérance matérielle, en engageant, le 9 décembre 1814 ¹⁰, dans la personne d'Alexandre Miller, de Québec, un commis pour ses terres, tannerie, potasserie, distillerie, moulin à scie, en un mot tous ses investissements à Sainte-Marie.

Mais il lui manquait encore des cartes dans sa main ; et il entreprit de se les procurer, le 21 février 1820 ¹¹, par un nouveau marché avec Joseph Barbeau et François Parent, pour la construction d'un moulin à deux moulanges, de 32 pieds par 30, toujours près de la distillerie, moulin qui serait mû par des chevaux ou par le vent, selon le cas, et dont les mouvements seraient prévus pour l'addition éventuelle d'un pressoir à l'huile, d'un moulin à carder, à filer et à fouler.

Vraiment, Jean-Thomas Taschereau ne semblait pas rassasiable, dans l'érection de ce que nous appellerions aujourd'hui un centre ou un complexe industriel miniature. Tout cela cependant n'était que fantaisie de gros propriétaire et réservé à son propre usage. Aussi bien, tout est tombé en ruine après sa mort, survenue en 1832 ; déjà, en 1826, il y avait sur le côteau une « démolition de moulin », signalée dans le plan de la métairie Taschereau. La petite industrie est souvent éphémère.

Avant de passer à des industries plus imposantes, faisons la transition au moyen de quatre petites industries anciennes, qui ont fait chez nous une apparition transitoire : la potasse, la brique, la poterie et la chaux. Les deux premières étaient déjà exploitées par Jean-Thomas Taschereau.

Partout où l'on brûlait beaucoup de bois, surtout du bon bois franc — et il y en avait à gaspiller, au Canada —, on pouvait tirer de la cendre, sans trop de misère, de la potasse ou de la perlasse. Nos mères avaient conservé la première étape de cette fabrication, pour produire leur *lessif* et leur *savon du pays*.

En faisant bouillir la cendre la plus pure, en évaporant la solution et en calcinant le résidu, on obtenait non seulement... d'autre cendre de bois, mais un sel de carbonate de potassium grisâtre : c'était la potasse, qui, avec une autre étape de raffinage, devenait blanche : c'était la perlasse. On emballait le produit dans des récipients de bois, pour l'expédition.

L'intendant Talon lui-même avait introduit cette industrie au Canada, parmi une quantité d'autres. Il avait fait concéder le privilège de la fabrication, en 1670, à un nommé Nicolas Follin ; et, le 11 novembre 1671, il pouvait écrire au ministre Colbert ¹² :

J'apprends seulement aujourd'hui par une barique de potasse et une barique de savon mol que l'entreprise du sieur Follin a eu le succès qu'il avait promis, et je juge qu'il y a lieu d'espérer qu'on fournisse de l'Acadie et d'ici une partie nécessaire à la France, puisqu'en cette matière les Moscovites cessent de faire leur commerce avec nous par l'entremise des Hollandais.

Notre potasse canadienne commençait donc, et c'était pour une couple de siècles, à laver le linge sale et les parquets de la mère-patrie, la France, puis l'Angleterre. Le 26 mai 1682, un prêtre du Séminaire de Québec, rendu à Paris, écrivait à ses confrères que la potasse du Canada était recherchée, meilleure que celle de Norvège et qu'elle ne brûlait pas autant le linge, au lavage ¹³.

Les monopoles de fabrication ayant cessé, la potasse devint une source de revenu, si maigre qu'elle fût, pour tous les bûcherons, surtout les défricheurs. Ils recueillaient précieusement la cendre de leurs abattis et de leurs foyers et la vendaient à quelques fabricants, assez rares, qui s'étaient installés une *potasserie*, avec une batterie imposante de chaudrons et de casseroles. Il paraît que cette fabrication brûlait les vêtements et même l'épiderme des manœuvres.

Transportée à Québec, la production était vendue aux négociants. Mais le gouvernement imposa à plusieurs reprises des règles pour l'ins-

pection de la marchandise, avant son chargement sur les bateaux pour l'exportation. Le 30 avril 1791, un acte du Gouverneur en Conseil¹⁴ accordait une récompense à Samuel Hopkins et Angus Macdonell, pour la découverte de deux nouvelles méthodes améliorées pour la fabrication de la potasse et de la perlasse, et le privilège exclusif de les utiliser jusqu'au 1er avril 1797. Des bons britanniques : il fallait bien les encourager !

Nous avons donc eu, c'est dit déjà, une potasserie chez Jean-Thomas Taschereau, avant 1813. Il y en eut une autre peu après, dans le premier rang de Linière (no 65 du cadastre), chez Basile Deblois, qui donnait hypothèque à M. Villade sur sa « potasse », le 22 septembre 1816¹⁵. Une autre encore au coin sud-est de la route Carter et du grand chemin. Le 10 juin 1851¹⁶, David Landry y vendait à Jean Maillet un emplacement, « avec maison, étable et potasserie ». Le recensement de 1861 et l'inventaire du 22 novembre 1864¹⁷ révèlent que Jean Maillet, après la mort de sa femme, possédait encore la bâtisse et les instruments de la potasserie. De même, on le désigne comme « potashmaker », dans le *Quebec Provincial Directory* de 1871.

Il dut y avoir, un jour au l'autre, d'autres potasseries. On a encore, entre Saints-Anges et Frampton, une route de « la potasse » ; c'était autrefois dans l'angle est du grand quadrilatère de la seigneurie Sainte-Marie.

Passons à l'industrie de la brique, une des plus anciennes du Canada, elle aussi, une des plus anciennes de la *terre des hommes* toute entière. Jean-Thomas Taschereau faisait de la brique au pied de son coteau. D'autres en ont fait aussi ailleurs, bien que nos dépôts d'argile ne fussent que de petites dimensions, comparés à celui qu'on exploite encore à Scott, la paroisse voisine. Cette argile donne une brique rouge foncé, dense et très dure, reconnue comme excellente pour les cheminées, mais bonne pareillement pour les murailles. Et cela a permis à plusieurs gens en moyens de commencer de bonne heure à se construire des maisons de brique, sans avoir à défrayer une importation coûteuse.

Dès l'année 1818, au dire de la *Gazette de Québec* du 27 août : « A brick factory is already established near the Parish Church, and it is said, that an elegant Brick Cottage may be built at one third less expense than if with either stone or wood ». Qui faisait là de la brique ? Peut-être le nommé Joseph Maillet, que nous y verrons tantôt comme potier.

Après lui, son fils, le même Jean Maillet qui, en 1851, s'installait pour fabriquer de la potasse, au coin sud-est de la route Carter et du grand chemin, faisait pareillement de la brique, au coin opposé, sur la terre de Joseph Morin, comme en témoignent deux contrats du 11 juillet et du 30 août 1870¹⁷. C'est précisément à cette dernière date, qu'il vend son four à brique à Louis Barbeau. Celui-ci se constitue alors briquetier et c'est probablement à cette date que doit remonter la vieille maison de brique, maintenant disparue, où ont vécu son fils Charles, éleveur de chevaux, et Marius Barbeau, son petit-fils, l'éminent folkloriste canadien-français.

Le 15 juin 1890, Alcide Beaulieu, voyageur, commerçant et homme d'affaires, formait, avec Wilbrod Armand, hôtelier, pour deux ans, la société *Armand et Beaulieu*, pour le commerce de la « brique rouge ». Nous ne saurions pas où s'est alors fabriqué la brique, si, à la dissolution de cette société, une autre homme entreprenant n'avait pris la relève. *La Vallée de la Chaudière* du 20 janvier 1893 nous révèle, en effet, que « M. Thomas Caret a pris l'initiative de continuer à exploiter la briqueterie, qui appartenait autrefois à M. Beaulieu (...) qui donnera de l'emploi à plusieurs personnes. M. Caret fait charroyer 400 cordes de bois pour l'usage de sa briqueterie ». Cette fois, nous savons où se trouvait l'installation : sur la terre d'un arpent de front qu'il avait achetée récemment de Maurice Bilodeau, juste au pied du côteau chez M. Paul Vachon. L'auteur de ces lignes ignore quand la fabrication a cessé ; mais il se souvient d'avoir vu là, jusque vers 1920, l'appareillage démantelé qui avait servi de malaxeur ou de presse à brique.

Enfin, dernier signalement, assez vague, d'une briqueterie à Sainte-Marie : le 15 août 1899²⁰, les deux frères Thomas et Cyrille Dulac forment la société *Dulac et Dulac*, pour la fabrication et le commerce de la brique.

La poterie est proche parente de la briqueterie, au moins pour la matière première, bien qu'elle requiert plus d'habileté manuelle et qu'elle devienne parfois un art véritable. Nous n'avons eu dans notre paroisse qu'un potier, identifié explicitement dans plusieurs documents, il y a déjà assez longtemps. Et, pour mentionner un des premiers, le 6 avril 1814²¹, Joseph Maillet engage Pierre Gagné pour le fournir de bois à « sa poterie ». Cette poterie était dans les environs, sinon sur le site même du vieux Collège. Le 17 mai 1847²², Joseph Maillet avait sa résidence à l'angle est des rues Perrault et Saint-Antoine. Ceux qui auraient encore quelque pot ou terrine avec les initiales J.M. (tous les fabricants avaient habituel-

lement leur marque d'identification), sauront qu'ils possèdent un très précieux souvenir d'une ancienne industrie locale depuis longtemps disparue.

Enfin, pour clore cette catégorie d'industries primaires, nous avons à mentionner la fabrication de la chaux. Il y a beaucoup de pierre calcaire dans le drift dont les glaciers ont coiffé nos côteaux. La chaux étant d'une utilité générale, chacun aurait pu, à la rigueur, réussir à s'en fabriquer, tant bien que mal. Toujours est-il qu'on installa un véritable four à chaux, en 1781, près de la première église de pierre alors en construction. Il fallait du mortier en quantité. Et le four est resté en place, pour les divers besoins postérieurs, jusqu'à l'année 1801, où on le démolit²³.

Par la suite, nous n'avons pu retracer qu'un seul chauxfournier (fabricant de chaux) dans la paroisse, dans la personne de François Nolet. Le 22 juin 1832²⁴, il entreprenait la fabrication de 54 « barriques de belle chaux, de la première qualité de celle qui se fait dans la dite paroisse de Sainte-Marie »... Il semble donc qu'on en faisait assez couramment. C'est Pierre-Elzéar Taschereau qui commandait cette chaux, sans doute pour le moulin à cardes qu'il était à faire construire sur la rivière du Domaine.

* * *

Quand l'industrie décida d'envahir pour de bon la paroisse Sainte-Marie, au milieu du siècle dernier, elle procéda successivement en quatre vagues majeures, chevauchant toutefois légèrement, comme sur les eaux, et accompagnées pareillement de vagues secondaires. Il est inévitable, en effet, qu'une entreprise dominante attire des satellites. Nous distinguons donc nettement l'industrie des voitures, l'industrie du bois, puis celle des chaussures et celle des gâteaux. Aucune affinité, aucun appel perceptible d'une à l'autre ; leur enchaînement est de pur hasard. Aucune prédisposition non plus, dans la localité, au point de vue des ressources naturelles, qui pouvait commander spécifiquement l'une ou l'autre de ces industries, excepté celle du bois jusqu'à un certain point, comme nous verrons.

Quand l'industrie des voitures aura atteint son apogée à Sainte-Marie, elle attirera l'attention des journalistes et observateurs. Dans *La Vallée de la Chaudière* du 28 août 1891, nous lisons : « Ste-Marie possède six fabriques de voitures, deux fonderies », etc. Le même journal, vantant les progrès de la paroisse, écrira, le 9 septembre 1892 : « L'industrie des voitures a pris des développements tels que les acheteurs des comtés voisins accourent en foule donner leurs commandes, sûrs d'être bien servis, voire même

que Québec, aussi, n'a pas dédaigné d'envoyer des ordres à nos voituriers ». Enfin, Ulric Barthe, dans *La Semaine Commerciale* du 5 août 1898 (page 6) : « C'est ici le pays des maquignons et de la charronnerie ; on ne compte pas moins de sept ateliers de charrons ». Le maquignonage n'était sans doute pas une *industrie* particulière à Sainte-Marie ! Mais la charronnerie l'était dans le temps, pour la Beauce entière.

Essayons de relever un peu ses origines et la plupart de ses représentants. Ceux du métier qui ne pourront pas démontrer leur spécialité de « voituriers » auront déjà été classés et recensés comme « charrons », dans un chapitre antérieur. Ici, place à l'industrie. Même s'il a plu à tel ou tel charron de fabriquer éventuellement quelque voiture, dans ce métier, on s'arrêtait surtout à la réparation et au montage des véhicules de travail. Les voitures « fines », d'été ou d'hiver, véhicules de promenade, plus figolées, étaient l'affaire des « voituriers », à qui l'usage avait consacré ce terme impropre.

Le *Canada Directory* de 1857-58 est le premier bottin à signaler, pour Sainte-Marie, des « carriagemakers », et ils sont déjà deux : François Letarte et François Voyer. Le premier n'a fait que cette apparition dans notre histoire ; son nom, du reste, n'a rien de beauceron. François Voyer, bien que son nom soit plus familier à Sainte-Marie, n'était pas de la même souche que les Voyer d'aujourd'hui ; il venait de Neuville. Arrivé avant 1848, il avait son établissement dans le haut du village, près du ruisseau Carter. François Voyer reviendra comme charron, au recensement de 1861 ; mais de nouveau comme voiturier, en 1871²⁵. Letarte ou Voyer sont-ils des chefs de file dans l'industrie voiturière ? Nous en doutons, à cause du peu de retentissement de leur passage.

Celui qui nous paraît mieux avoir joué ce rôle, ce fut Grégoire Fleury, qui était originaire de Saint-Vallier. Comme il s'est marié à Sainte-Marie, le 24 septembre 1861, il est à supposer qu'il y demeurait depuis un an ou peut-être plus. D'ailleurs, le recensement dressé la même année le qualifie de « compagnon-charron », signifiant qu'il a fini son apprentissage et qu'il est déjà associé à un autre, en l'occurrence, Thomas Maillet. En tout cas, patron il deviendra bientôt et d'une fabrique très achalandée. Il acquit l'emplacement de François Letarte, son prédécesseur dans le même métier.

Au recensement de 1871, il résidait avec Antoine Rhéaume et avait en pension un autre « charron ». En 1892, on le voit encore établi dans le bas du village, et c'était à la place de la future boutique d'Odilon Turcotte. Les bottins le désignent comme voiturier au moins de 1871 à 1904.

Et il est mort finalement à Sainte-Marie, le 1er décembre 1912, à un âge très avancé.

Octave Turcotte apparaît dans les documents le 10 avril 1868²⁶, et d'abord comme charron ; mais, dès 1871, il accède au rang de voiturier, installé voisin de Jean Dupuis dit Gilbert, sur la terre de Vital Bisson, un peu plus haut que Grégoire Fleury. On le suit dans la carrière jusqu'à 1887.

Vient presque en même temps Octave Tardif, le père de Gédéon et du notaire Alzire Tardif. Il est d'abord forgeron, en 1869, d'après les registres paroissiaux, charron, dans le recensement de 1871. Le 24 juillet de cette même année, un acte du notaire Pierre Théberge nous apprend qu'il avait loué l'usage d'un tour à bois, dans le moulin à farine du trou de la Bisson. On le suit désormais, comme voiturier, dans les bottins de la *Mercantile Agency*, au moins jusqu'à 1904. Sa boutique était sur sa terre, dans le haut de la paroisse, au voisinage actuel de la chapelle Tardif. Elle était une des plus actives. À sa visite paroissiale de 1881, le curé y trouvait cinq engagés à son service et pensionnés chez lui. Vital Tardif, son frère cadet, était déjà avec lui comme charron, en 1871. Mais il semble établi à son compte, comme voiturier, dans les bottins de la *Mercantile Agency*, de 1883 et 1887.

Le plus important des manufacturiers de voitures, sauf peut-être Grégoire Fleury, a été Thomas Carette, père d'Ernest, grand-père de Jean-Marie. À 22 ans, il était forgeron, d'après le recensement de 1871. Dix ans plus tard, il était encore sur une terre, au 1er rang de Linière. Mais la *Mercantile Agency* en fait un voiturier, au moins de 1887 à 1904. Sa maison, bâtie par Moïse Cantin, entrepreneur, en 1897, constitue aujourd'hui la partie avant de l'immeuble John Beshro et Fils ; et la boutique était à l'arrière. En 1892, il avait quatre employés en pension pour son entreprise, en plus de ses grands garçons. À certain moment, son atelier a produit jusqu'à 200 carrioles et 200 voitures roulantes par année.

Au conseil municipal du village, en 1915, on l'appelle fort civilement un « négociant ». Vendait-il encore des voitures ? Surtout, en fabriquait-il encore ? Il en avait vendu, une fois sa renommée établie, jusqu'à Chicoutimi et au lac Saint-Jean. C'était un pays neuf, prometteur, où s'ouvrait un marché favorable, parce que non saturé encore par le commerce extérieur. Quand une commande de voitures était prête, Thomas Carette organisait un convoi de livraison, sous la direction d'un homme fiable. Un conducteur et son attelage avait charge de deux voitures, l'une attachée derrière l'autre, pour franchir la chaîne des Laurentides. On observait

les étapes coutumières et on revenait, deux ou trois hommes, selon le cas, dans une vieille voiture d'échange, tenant en laisse les chevaux alèges.

Il nous est difficile de présenter les autres voituriers dans leur ordre d'ancienneté, parce que nous n'avons pu consulter tous les annuaires de la *Mercantile Agency*. En tout cas, Maurice Hébert y est mentionné en 1887 ; Gustave Faucher, John Melady et les deux frères Ludger et Taschereau Bilodeau, en 1897.

John Melady, le père d'Alexandre, dentiste, et le beau-frère, d'ailleurs, de Thomas Carette (sans doute avait-il appris le métier chez lui), s'annonçait déjà comme fabricant de voitures dans *La Vallée de la Chaudière* du printemps 1891. Et on le suit dans les annuaires jusqu'à 1904.

Quant aux frères Bilodeau, ils ont légalisé, le 31 juillet 1895²⁷, sous la raison sociale de *Bilodeau et Frère*, une société qui, disent-ils « existe depuis un certain nombre d'années ». Mais ils se sont séparés, de consentement mutuel, dès le 14 novembre 1900²⁸. Chacun travaillera désormais à son compte, Taschereau Bilodeau s'intitulant charron jusqu'à 1928, ensuite garagiste ; Ludger Bilodeau incorporant sa charronnerie et son commerce général le 10 février 1915²⁹, sous le nom de son épouse et sous la raison sociale *Ludger Bilodeau et Cie*, pour finir sa carrière comme entrepreneur de pompes funèbres et manufacturier de cercueils.

Gagné et Landry, tel est le nom de société inscrit aussi dans les annuaires de la *Mercantile Agency*, de 1897 à 1917, pour désigner les voituriers Edmond Gagné et Charles Landry. Depuis lors, chacun semble bien avoir repris son métier propre, tel que rapporté ailleurs.

Enfin, viennent les deux benjamins, les derniers représentants d'une dynastie vouée à l'extinction. Ce sont Thomas Drouin et Louis Audet. Les deux n'ont été, de fait, que des charrons auxquels il est arrivé, de ci, de là, de monter ou de remonter des voitures, en y consacrant leurs loisirs.

Thomas Drouin, qui avait appris le métier à Saint-Joseph, avait sa maison et son atelier au coin de la place de l'église, là où se trouve M. Fernand Giguère. Il a fini sa carrière et vendu sa dernière voiture vers 1918. L'auteur de ces lignes en sait quelque chose, puisqu'il a eu l'occasion, tout jeune, d'étreigner cette voiture à deux sièges, achetée par son père, pour conduire plus confortablement sa famille à l'église.

Quant à Louis Audet, le père de Son Excellence Mgr Lionel Audet, auxiliaire de Québec, il est venu jeune homme, de Saint-Gervais, attiré, comme plusieurs, par le prestige industriel de Sainte-Marie. Après avoir fait un apprentissage et un service de 16 ans chez Thomas Carette, il a pratiqué et fait des voitures à son compte jusqu'à 1944. Sa maison existe

encore et il avait sa boutique de charron juste en face, à l'emplacement de la maison de M. Benoît Vachon.

Dans un reportage sur l'industrie des voitures, *La Vallée de la Chaudière* du 22 août 1891 nous apprend que cette industrie est florissante non seulement à Sainte-Marie, qui a pourtant six fabricants, mais dans toute la Beauce. Seulement pour « les voitures d'été faites cette année-là », Saint-Joseph vient en tête avec 475 voitures, valant \$37,250., trois fois plus que Sainte-Marie, qui a 158 voitures, valant \$10,750. Non seulement Saint-Joseph a produit davantage, mais sa moyenne de valeur par voiture est de \$78., contre \$68. pour Sainte-Marie. Le rédacteur, en calculant aussi la production des voitures d'hiver et les réparations, pour toute la Beauce, arrivait à un estimé de \$125,000. de revenu annuel.

Comment cette poule aux œufs d'or a-t-elle émigré de notre région ? D'autres pourraient le dire mieux que nous. Ça n'a pas été encore par la concurrence de l'automobile. Mais, comme nos producteurs étaient eux-mêmes en concurrence, ils ont contribué à se manger entre eux. Peut-être ont-ils réussi à saturer le marché régional. Plus probablement, la production de leurs petits ateliers rudimentaires a-t-elle été surclassée, avec le temps, par le nombre et le fini, sinon par les prix des voitures, dans les grandes usines étrangères, organisées pour la production en chaîne. Déjà, en 1891, *La Vallée de la Chaudière* exhibait une grande annonce publicitaire de voitures fines de toutes sortes vendues par la compagnie P.-T. Légaré, de Québec.

Nous avons déjà cité assez souvent notre premier journal local pour qu'il mérite à son tour une place au chapitre de l'industrie, avec l'imprimerie qui eut pour rôle principal de publier ses quatre pages hebdomadaires, depuis le 5 février 1891 jusqu'au 21 avril 1893.

Le premier imprimeur retracé dans la Beauce paraît bien pourtant avoir été Jean-Baptiste Ponsant, frère de Delle Thérèse Ponsant, marchande de Sainte-Marie, et du notaire Frs-Xavier Ponsant, de Saint-François. Mais il résidait, lui, à Saint-Joseph, quand son identité est dévoilée, dans un acte du 15 octobre 1834.³⁰

Voici comment *La Justice*, journal de Québec, livraison du 27 novembre 1890, annonçait la parution de notre futur journal local :

Nous aurons, paraît-il, à saluer bientôt le premier journal qui ait vu le jour sur les bords de la Chaudière. *L'Écho de la Beauce* ou *La Vallée de la Chaudière*, tel sera le nom du nouveau venu. Il sera publié à Ste-Marie, sous la direction de M. H.-A. Pacaud, ancien éditeur propriétaire du *Patriote* de

Bay City (Michigan). Le nouveau confrère n'aura pas, dit-on, de couleurs politiques prononcées. Il s'occupera exclusivement d'agriculture, d'industrie minière, de commerce et de religion.

La première livraison de *La Vallée de la Chaudière* porte la date du 5 février 1891. Quelques citoyens de l'endroit vinrent prêter main-forte au promoteur, entre autres le notaire Thomas Lessard, Achille Landry, marchand, et Jean-Baptiste Gendron, alors télégraphiste. Ils devenaient copropriétaires du journal, en formant avec lui une société : *La Cie. d'Imprimerie Ste-Marie, Beauce*³¹. En fait, Horace-Alphonse Pacaud, qui s'annonçait aussi comme courtier en placements, semble avoir limité son rôle à lancer l'affaire matériellement. C'était peut-être pour lui une spéculation comme une autre, que de faire fonctionner sa vieille presse à journal, vouée autrement à l'inaction.

Les vrais chefs de l'entreprise furent le notaire Lessard, comme rédacteur, Achille Landry, comme publiciste, L.-N.-A. de la Salle, typographe de métier, originaire de Lévis, et Jean-Baptiste Gendron, comme adjoint. L'imprimerie logeait dans une partie de la grande maison bâtie par Joachim Lemieux, le long de l'avenue du Collège, là où sont les demoiselles Gagnon et l'annexe du Collège. Pour actionner la grande roue de la presse, faute de moteur, on recourait aux forces du bon géant qui s'appelait Thomas Badouche (Roy, de son vrai nom).

Les appréciations des confrères journalistes de la province sur la parution de *La Vallée de la Chaudière* furent généralement flatteuses, comme en témoignent des extraits rapportés par le journal lui-même, dans sa livraison du 26 février 1891. On faisait naturellement des échanges entre éditeurs. Et voici à quelles conditions notre journal s'annonçait lui-même, au début :

... Est imprimé et publié tous les jeudis, à Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, P. Q. Le prix d'abonnement est \$1.50 pour douze mois, \$1.00 pour six mois et 75 centins pour trois mois, payable d'avance. Toutes correspondances doivent être adressées à H.-A. Pacaud, Propriétaire.

Même à ces conditions peu onéreuses, les Beaucerons avides de lecture n'étaient pas légion ; et, pour arriver à financer, on dut recourir ailleurs. Le journal du 7 novembre (9 mois après la fondation), rapporte que l'associé Achille Landry est en tournée auprès des anciens Beaucerons de la Nouvelle-Angleterre, Maine, New Hampshire, etc. pour recruter des abonnés et qu'il a même retenu les services d'un agent local, nommé Willie-E. Chamberland. Mais, chose pour le moins inattendue, Achille

Landry est à peine revenu, qu'il vend ses parts dans l'imprimerie à ses deux co-associés, de la Salle et Gendron ³².

Et voici une rivalité qui les menace déjà. Le 26 décembre, notre journal annonce qu'il a reçu le prospectus d'un nouveau journal, *La Beauce*, à étiquette libérale, imprimé à Québec. Cette nouvelle feuille prend aussitôt à partie *La Vallée de la Chaudière*, à cause de son attitude indépendante.

Celle-ci réplique en disant que l'adversaire n'est qu'un cheval d'élection, au service de la clique libérale de Québec, qui tomberait à l'instant, si le scrutin lui était défavorable. *La Vallée* ripostait si bien à l'attaque, que, malgré ses protestations du début, on voit qu'elle a pris parti résolument pour les conservateurs ; pour l'appuyer dans l'arène, elle accueillait dans ses colonnes des correspondances de Saint-Joseph, Saint-Georges, etc.

Notre journal, toutefois, ne se trompait guère dans ses affirmations. On était au lendemain du scandale et de la chute du cabinet Mercier. Les élections du 7 mars 1892 mirent les conservateurs au pouvoir, avec une forte majorité, et *La Beauce* disparut sans tambour ni trompettes. Mais *La Vallée* elle-même tomba dans le calme plat, une sérénité trop grande pour le caractère beauceron . . . La victoire, lui enlevant une de ses raisons d'être, contribua en un sens à sa déchéance. Elle vivota encore un an et disparut à son tour, après 116 semaines, en avril 1893, non sans avoir prévenu et remboursé ses abonnés. La société fut aussi dissoute, le 24 mai ³³.

L.-N.-A. de la Salle et Jean-Baptiste Gendron étaient, nous dit-on, les deux seuls à avoir conservé la collection entière de leur journal. Le premier s'en est allé finir ses jours à Ottawa, comme fonctionnaire : sa collection l'a-t-elle suivi jusque là ? Jean-Baptiste Gendron a eu le malheur de prêter la sienne à un ami pas assez . . . ou peut-être trop conservateur. Il ne l'a jamais revue. L'auteur de ces lignes en a retrouvé seulement 47 livraisons, classées dans les vieux dossiers de procès, au palais de justice de Saint-Joseph.

Enfin, pour ne rien omettre qui comporte une signification historique ou économique, il nous reste à signaler une ancienne industrie de Sainte-Marie. Il existait, en 1893 — nous ne savons depuis quand —, une société nommée *Taschereau, Lecours et Cie*, soi-disant pour la fabrication et le commerce de tout article « ayant pour matière principale les laines, coton et soie » . . . En fait, ce n'était qu'une petite manufacture de bas. Les actionnaires en étaient Thomas-Antoine-Caron Taschereau, Georges-Louis Taschereau, Thomas-Jacques de Montarville Taschereau et Joseph-André (Jack) Lecours ; ce dernier gérait l'entreprise.

Le premier sociétaire s'étant retiré, le 13 octobre 1893, on la réorganisa le 3 novembre³⁴, sous le nom de *Beauce Manufacturing Co.* Le cours abandonna lui-même la société le 10 avril 1894 et celle-ci se démembra de nouveau, le 14 mars 1895³⁵. Alors, Georges Taschereau annonça qu'il continuerait seul, sous la nouvelle raison sociale de *British Manufacturing Co.* Cela devait paraître encore mieux pour vendre aux négociants canadiens-français... ! À la demande du propriétaire, le conseil municipal avait déjà, depuis le 2 avril 1894, exempté sa manufacture de taxes pour 25 ans. Cette industrie, qui était installée face au Théâtre Jacob d'aujourd'hui, n'a jamais occupé plus de 15 ouvriers féminins et elle s'est éteinte au bout de trois ou quatre ans.

RÉFÉRENCES

1. Plan en possession de Mre Rémi Taschereau, propriétaire actuel du terrain.
2. AJB, notaire François Verrault.
- 3 et 4. AJB, notaire John Walsh.
5. AJQ, notaire Roger Lelièvre.
6. AJB, notaire Frs Verrault.
- 7 et 8. AJB, notaire John Walsh.
9. AJQ, notaire William Fisher Scott.
10. AJQ, notaire Joseph Planté.
11. AJB, notaire J.-B. Bonneville.
12. Cité dans le *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 10, pages 277s.
13. ASQ, carton de Lettres N., no 62.
14. *Ordonnances faites et passées par le Gouverneur et le Conseil législatif...* Québec, 1795, p. 212.
15. AJB, notaire John Walsh.
16. AJB, notaire J.-B. Bonneville.
17. AJB, notaire J.-N. Chassé.
18. *Ibidem.*
19. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. II, page 60.
20. *Ibidem*, vol. III, page 140 .
21. AJB, notaire Frs Verrault.
22. AJB, notaire J.-B. Bonneville.
23. FSM, livre de Comptes I.
24. AJB, notaire J.-B. Bonneville.
25. *Lovell's Quebec Provincial Directory, Montréal, 1871.*
26. AJB, notaire J.-N. Chassé.
27. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. II, page 268.

- 28. *Ibidem*, vol. III, page 174.
- 29. *Ibidem*, vol. IV, page 360.
- 30. AJB, notaire, J.-B. Bonneville.
- 31. AJB, notaire Thomas Lessard, acte de société du 27 juillet 1891.
- 32. *La Vallée*, 12 décembre 1891.
- 33. AJB, notaire Th. Lessard.
- 34. AJB, Enregistrement des Sociétés, vol. II, pages 178s.
- 35. *Ibidem*, pages 201 et 255s.

RÉFÉRENCES

1. Page en possession de Mrs R. et T. Lessard, propriétés actuelles du terrain.

2. AJB notaire François Veronin.

3. AJB notaire John Walsh.

4. AJB notaire Roger Lelièvre.

5. AJB notaire François Veronin.

6. AJB notaire John Walsh.

7. AJB notaire William Robert.

8. AJB notaire Joseph Fournier.

9. AJB notaire J.-B. Bonneville.

10. Les données relatives aux propriétés historiques, voir pages 257s.

11. AJB notaire de Laiton N. 10.

12. (Archives) dans le dossier de la Commission et le Conseil législatif... Québec, 1792, p. 212.

13. AJB notaire John Walsh.

14. AJB notaire J.-B. Bonneville.

15. AJB notaire J.-B. Bonneville.

16. *Ibidem*.

17. AJB Enregistrement des Sociétés, vol. II, page 60.

18. *Ibidem*.

19. *Ibidem*, vol. III, page 140.

20. AJB notaire François Veronin.

21. AJB notaire J.-B. Bonneville.

22. *Ibidem*, liste de comptes.

23. AJB notaire J.-B. Bonneville.

24. *Ibidem*, liste de comptes.

25. AJB notaire J.-B. Bonneville.

26. AJB notaire J.-B. Bonneville.

27. AJB Enregistrement des Sociétés, vol. II, page 288.

CHAPITRE XLVI

Les industries plus récentes

(*Commandité par la Compagnie Vachon Inc.*)

Nous abordons maintenant l'industrie du bois, celle que nous avons auparavant classée comme la seconde vague industrielle à Sainte-Marie. Cette industrie, dans ses plus imposantes manifestations, a eu partie liée avec le flottage sur la rivière Chaudière. Et tout cela a débuté en 1880 (le 16 mai), selon le journal personnel de Charles-Perrault Lindsay, conservé aux archives de la fabrique. Les anciens moulins à l'eau cédaient en même temps la place aux « moulins à feu », avant de disparaître un par un.

Deux entreprises semblables, les premières scieries à vapeur, prenaient naissance dans la paroisse Sainte-Marie, à peu près simultanément. L'une d'elles serait à présent dans le village de Scott ; aussi bien nous contentons-nous de mentionner son début. Le 15 décembre 1879¹, Henry Charles Crawford, négociant, y achetait de Georges Couture un vaste terrain, pour un moulin à scie, et de Vital Fillion un droit sur l'écore, pour y placer des estacades, etc. On sait déjà que les opérations de ce moulin ont attiré à Scott-Jonction de la main-d'œuvre en quantité assez forte pour réclamer l'ouverture d'une nouvelle paroisse, en 1892.

Dans le même temps, même un peu avant, Georges Morency lançait une entreprise semblable sur un terrain du domaine, entre le grand chemin et la rivière Chaudière, acquis du seigneur Henri-Elzéar Taschereau, le 26 mars 1874². Ce petit morceau de fonds, de quelques arpents à peine en superficie, ne pouvait avoir de valeur, aux yeux d'un spéculateur et constructeur de moulins comme Georges Morency, que pour une entreprise dans sa spécialité. Il nous resterait à découvrir quand, au juste, et dans quelle intention il a bientôt construit là un moulin : pour lui-même, ou pour revendre au premier client intéressé, ou pour exercer sur commande son métier d'entrepreneur en construction de moulins ?

Toujours est-il qu'un objectif est atteint, aussi précis qu'inattendu, quand, le 28 juillet 1878³, de purs étrangers, commerçants de bois, de

Sainte-Julie de Sommerset, les trois frères Désiré, Georges et Napoléon Rousseau, achètent de Morency, en bas du terrain de Charles Lindsay, un emplacement de 150 pieds de front, sur la profondeur qu'il y a entre le grand chemin et la rivière, « avec ensemble le moulin ou manufacture sus-érigée, avec tous ses mouvements » . . . , à condition de ne point scier le bois des cultivateurs, « afin de ne point nuire ni préjudicier aux autres moulins à scie ; de ne jamais faire, bâtir ni ériger sur le dit terrain et dans le dit moulin ou manufacture, de moulin à carder, fouler, teindre, presser, ni moulin à farine, et ce sous une pénalité de douze cents piastres ». François Rousseau, cultivateur de Sainte-Julie, cautionnait pour ses frères, mettant sa terre en garantie.

Comme le prix de la vente n'était que de \$3,000., payable en sept versements, avec intérêt à 6%, il est à présumer que la machinerie et les installations du moulin n'étaient pas encore toutes en place. Ce n'est pas avant le 1er mars 1880⁴, que les propriétaires formeront pour neuf ans, versant chacun une part de \$500., une société légale sous le nom de *Désiré Rousseau et Frères*.

Ce n'est pas non plus avant ce printemps-là que les opérations du moulin débutent. Et le voisin, Charles Lindsay, n'est pas le dernier à en avoir connaissance ; car les frères Rousseau ont déjà ancré à ses arbres des estacades (booms) et des cages de bois ; et, faute de place chez eux, ils ont déjà empilé des billots sur son terrain. Si bien que, le 16 de mai, il leur fait servir une action en déguerpissement⁵. Plus tard, il recourut à une action en dommage ; mais, le 15 mars 1882, les défendeurs prirent arrangement hors de cour, payant les frais d'avocats et s'engageant à une indemnité de \$10. par année, payable en bois, pour avoir le droit de jour du rivage sur la propriété de Lindsay, à condition de laisser en tout temps un endroit libre pour puiser de l'eau à la rivière et y arriver en chaloupe. C'était bien assez, pour un rentier en quête de tranquillité, d'avoir à subir le voisinage bruyant et malpropre d'un moulin à vapeur, sans souffrir en plus l'envahissement de sa propriété. D'autres auraient été moins accommodants.

Napoléon Rousseau s'est retiré de la société le 26 février 1887 et celle-ci s'est trouvée dissoute, le 15 décembre 1890⁶, quand Georges s'est retiré à son tour, vendant sa part au troisième des frères. Mais, avec Désiré Rousseau seul, le moulin a continué de fonctionner, tant que celui-ci demeura à Sainte-Marie pour diriger les affaires.

Cependant, dès le 12 avril 1891⁷, indice que tout ne tourne pas rond déjà, c'est à *Madame Désiré Rousseau*, que Charles Lindsay vend une li-

sière de 75 pieds de front, pour élargir le terrain du moulin. Puis, le 23 mars 1898⁸, Désiré Rousseau lui-même, « ci-devant de la paroisse Ste-Marie, et actuellement de St-Callixte de Sommerset » (Plessisville), cède toute l'entreprise à son frère Napoléon, rendu à Omaha, Nebraska. Il y a encore à ce moment des estacades dans la rivière et tout semble en opération. Mais cela devait tirer à la fin, puisque, sans se déranger d'Omaha, le néo-américain fait vendre, par Georges-Siméon Théberge, son procureur, le 12 février 1900⁹, l'emplacement, « avec la maison et autres bâtisses dessus construites », à l'exception du moulin et des machineries, qu'il s'engage à enlever avant cinq ans.

L'acquéreur, cette fois, était un peintre, Agenor Ferland, qui n'avait aucune vue dans le commerce du bois, mais cherchait seulement une bonne maison avec un bel emplacement, pour le temps, 225 pieds de front. Quant au moulin, pour terminer son histoire, il a été défait en 1902. Thomas Carette a acheté la charpente, pour reconstruire sa manufacture de voitures, qui venait de brûler, et la bouilloire a été achetée par Charles Chassé, pour son propre moulin.

* * *

La fermeture du moulin Rousseau ayant mis plusieurs hommes en chômage, il fallait remédier à cette lacune par quelque autre industrie. Et, pour ces hommes déjà entraînés, rien ne convenait mieux qu'un autre moulin. Faute de capitaux et de compétence sur place, on eut recours encore une fois à une initiative étrangère. Mais l'intermédiaire, cette fois, nous est connu. Il s'agit d'Alcide Beaulieu, gendre de feu Georges Morency. Lui-même, commerçant de bois de pulpe, s'était déjà mis en société, le 7 janvier 1887¹⁰, avec Charles Barbeau, pour ce commerce à Sainte-Marie. Il s'aboucha, cette fois, avec un gros négociant de Nicolet, Georges Ball, député de sa circonscription aux Communes, pour l'inciter à ouvrir un commerce considérable, avec un moulin à Sainte-Marie.

La nouvelle souleva l'enthousiasme et les trois quarts de la population assistaient à une séance extraordinaire du conseil municipal, à 6 heures du soir, le 29 octobre 1901, pour répondre à la proposition faite au maire par Georges Ball, touchant la construction d'un moulin à vapeur important. Alcide Beaulieu, qui représente le proposeur, demande exemption de taxes pour 25 ans, et l'usage gratuit d'un terrain destiné à une voie d'évitement, sur la terre d'Henri Turmel (ce dernier demandant \$100. par année comme dédommagement).

Des discours sont prononcés en faveur du projet par Gustave Garant, Israël Lebon, les avocats Gustave-F. Hamel et J.-Hugues Fortier et le curé

Joseph-Édouard Feuiltault. On sait combien celui-ci mordait avidement aux projets d'émancipation économique. Le procès-verbal de la réunion écrit à ce propos : « Dans une magnifique improvisation, il expose tous les avantages que la paroisse retirerait de cette industrie. Le Conseil serait heureux, s'il pouvait entrer dans les minutes de ses délibérations la belle page d'éloquence que vient de prononcer M. le Curé ». Inutile de dire que cette sorte de consultation a tourné en décision unanime : on concéda les privilèges demandés, pour toute la durée des opérations du moulin, à condition qu'on y emploie au moins 25 hommes de Sainte-Marie.

À sa séance régulière du 2 décembre 1901, le conseil ratifie la résolution ; mais, pour satisfaire aux exigences légales, on fera un referendum en forme, le 12 mai suivant, qui l'emportera par 187 voix contre 36. Et, le 7 juillet, on accordera au propriétaire du moulin "autorisation de construire un viaduc au-dessus du chemin public, vis-à-vis son moulin . . . pour le passage des billots et autres bois qui devront être sciés », en prenant soin de maintenir la sécurité et l'aisance de la circulation.

Tout annonçait une entreprise gigantesque. D'où, naturellement, un emballement des paroissiens et du curé, en premier lieu. De l'extérieur, vinrent, par contre, des réactions d'amertume et de jalousie. Tout cela reflété dans les prônes du curé, dès le début du mouvement. Comme pour recueillir la manne, il invitait sans scrupule à travailler le dimanche. Dès le 10 novembre 1901, il écrit dans son cahier de prônes : « Invitation à prêter main-forte à M. Ball pour descendre le bois d'utilité majeure. Organiser, de suite après la messe : jeunes-forts-vigoureux. Qu'on s'entende pour faire arriver le bois et taire les commérages et couper les ailes des canards qui nous arrivent par des téléphones, télégrammes éhontés ». Le dimanche suivant, il annonce : « Corvée de voitures pour transporter sur place, après-midi, le bois destiné à la construction des travaux qui se font sur la rivière ».

Il s'agissait donc, avant la prise des glaces, de préparer les quais et estacades destinés à recevoir les billots de flottage, dès le printemps suivant. Mais c'était brûler les étapes, puisque le moulin même devait tarder à se construire ; et le terrain n'en fut acheté que le 16 juin 1902¹¹, au prix de \$5,000. Il comprenait, dans les fonds, les lots 593, 609, 621 et 622, et la partie du lot 598 en haut de la voie ferrée. Disons que c'étaient les anciennes terres des héritiers Duchesnay et de Maurice Veilleux (ou Alfred Corriveau). Ce serait aujourd'hui l'emplacement des cours et dépendances de la pâtisserie Vachon.

Toujours est-il que le moulin s'est bâti, au du moins commencé, en 1902 : un moulin imposant avec scies circulaires, écorceurs pour bois de pulpe, deux plans inclinés pour sortir les billes de la rivière, enfin, tel que prévu, une voie d'évitement reliée au chemin de fer. Et c'est en 1903 que le conseil municipal a dû déboursier une première fois les \$100. votés pour location du terrain de cette voie.

Georges Ball n'a pas du tout résidé et ne s'est guère montré à Sainte-Marie : il avait d'autres chats à fouetter dans son pays. Son gérant et homme de confiance fut Henri Marchand, venu lui-même de Nicolet et qui demeura par la suite à Sainte-Marie, où il avait pris racine, pourrions-nous dire.

Par certaines transactions, nous voyons que Georges Ball avait investi beaucoup d'argent en affaires. À un moment, il était endetté envers la banque d'Hochelaga par un billet de \$56,000. D'un seul coup, le 26 juin 1903, il avait emprunté à cette banque, à Montréal, la somme de \$48,000. Pour donner quelque garantie, le 9 février 1906 ¹², il hypothéquait ses immeubles de Sainte-Marie « avec tous ce qui se trouvait attaché aux dits immeubles, engins, bouilloires, moulins à scie, etc. ». Le 28 mars 1907 ¹³, pour alléger encore son fardeau, il vendait à Alphonse Pommerleau le terrain acheté au-dessus du chemin de fer.

Enfin, devant le peu de succès, sinon la faillite de ses affaires, le 2 septembre 1909 ¹⁴, il vendait à Benjamin C. Howard, commerçant de Sherbrooke, le reste de ses terrains à Sainte-Marie, avec le moulin, les accessoires, des installations d'estacades à Beauceville et certains droits de rivage pour des barrages, sur les tributaires de la Chaudière. La transaction s'opérait pour \$30,000.

C'est chez B.C. Howard, à Sainte-Marie, que Édouard Lacroix s'est initié, comme commis, au commerce du bois. L'industrie a continué de fonctionner jusqu'à ce que, le 9 juillet 1910 ¹⁵, B.C. Howard & Co vende, pour \$11,000., tout le matériel précité à *The Quebec & St. Maurice Industrial Company*, représentée par son gérant, William Robinson Brown, de Berlin, N.H. Mais, ici, nous rejoignons une autre piste, qu'il faut remonter quelques années en arrière, pour en découvrir l'origine.

* * *

La *Brown Corporation* a été, au début du présent siècle, une entreprise encore plus impressionnante et plus forte que le moulin Ball. Elle est pareillement le fruit du génie industriel d'Alcide Beaulieu. Le déclin du moulin Ball a pu l'inciter à un nouveau projet, dans l'industrie du bois.

Il était obsédé par les avantages du flottage sur la Chaudière comme facteur industriel.

Le site qu'il a choisi, cette fois, ayant soin de le prendre sur un talus à l'abri des inondations, se trouvait à la suite des grands fonds du Domaine, chez Jean-Thomas Gagné. Le 16 juin 1907¹⁶, il achetait d'Étienne Nacké, le propriétaire d'alors, moyennant une rente foncière de \$100. par année, une lisière de terrain allant de la rivière jusqu'au chemin de fer (partie du no 667 du cadastre). Dans le même temps, il louait les droits d'écore de plusieurs citoyens de Sainte-Marie. Enfin, le 13 septembre suivant¹⁷, il signait une convention, au sujet du flottage et des quais, avec William James Brady, le gérant de la *Quebec & St. Maurice Industrial Company*. Celle-ci devait défrayer une assurance au profit de Beaulieu, sur le « moulin » et les dépendances.

Cet automne-là, en effet, un moulin était en construction et le promoteur passait, le 12 septembre, un marché privé pour les machineries, avec la *Compagnie Manufacturière F.-X. Bertrand*, de Saint-Hyacinthe. Le 5 mars 1908, il leur devait \$6,300.

Mais, rendu là, Alcide Beaulieu ne se sentait pas les reins assez forts pour aller plus loin. Déjà, l'automne précédent, il était convenu avec Charles Veilleux, de Beauceville, pour lui louer son équipement, une fois mis en place : « deux écorceurs, un botteur (sic) et deux chaînes », en vue d'écorcer 3,000 cordes de bois de pulpe qui descendraient sur la rivière au printemps. Cet accord, du 8 novembre 1907, fut cependant résilié le 22 mai suivant¹⁸. Et pour cause : à cette date, le moulin (non terminé) était déjà vendu depuis le 5 mars¹⁹, à la *Quebec & St. Maurice Industrial Company*, représentée par William Robinson Brown, de Berlin, N.H. Alcide Beaulieu s'était contenté de \$5,000., transférant à la compagnie la livraison, sur des wagons de chemin de fer, par une voie d'évitement, d'une grande quantité de bois écorcé, et réclamant, par contre, l'acquit des arrérages de salaire de ses ouvriers et autres dettes afférentes. Une affaire, en somme, qui se terminait à peine mieux qu'une liquidation.

Comme la nouvelle compagnie, au bout de deux ans, semblait prendre avec honneur la relève du moulin Ball, le conseil municipal, appuyé favorablement, encore une fois, par le curé, lui a voté pareillement, le 25 janvier 1910, exemption de taxes pour 25 ans, puis autorisation de déplacer à ses frais trois arpents du grand chemin, afin de pouvoir le franchir plus commodément avec le « viaduc » ou la passerelle pour les billes venant de la rivière. Cette même année 1910, le 1er mai²⁰, la compagnie s'as-

surait, par un seul paiement de \$4,000. à Étienne Nacké, la propriété des 3 arpents par 11 utilisés jusque là moyennant une rente foncière annuelle.

En achetant, peu après, nous l'avons vu, le vieux moulin Ball, la *Quebec & St. Maurice* a pu le démanteler et transporter chez elle le meilleur de ses installations. Quant au terrain, devenu vacant, il sera vendu pour \$3,600. à Linière Giguère, le 10 avril 1917 ²¹.

La compagnie de bois, dont l'incorporation remontait au 20 mai 1905 ²², demanda et obtint de la législature de Québec, le 5 mars 1915 ²³, un changement de nom pour celui de *Brown Corporation*, plus bref et plus représentatif ; plus usuel aussi : le curé, dans son prône du 30 mars 1913, l'appelait déjà la « Cie Brown » ; les gens disaient simplement et depuis longtemps : « Les Brown ». Le fondateur, nous l'avons vu, était William Robinson Brown. Au bureau-chef de Québec, en 1916, l'agent était un certain Simmons Brown ; peut-être y avait-il un autre Brown au moulin de Sainte-Marie. En tout cas, ils s'étaient assuré les services d'un gérant local, qui demeura ensuite à Saint-Georges, William James Brady.

Les affaires prospéraient, avec les Brown. Dès le premier été de leurs opérations, selon *L'Action Sociale* du 9 septembre 1908, le moulin « a fonctionné jour et nuit durant toute la saison, expédiant 25 à 30 chars de bois de pulpe par jour dans l'état du Vermont. Il en sera ainsi jusqu'en novembre ». Le moulin fournissait un bon revenu à plusieurs pères de familles de Scott et de Sainte-Marie ; sans compter que les chantiers, les transports et la *drave* donnaient du gagne à un tas de monde dans les hauts. Les gens de chez nous étaient devenus familiers avec les hautes pyramides de bois sorti de la rivière, avec les files de wagons plates-formes chargés de *pitoune*, que la petite locomotive de la compagnie tirait à la gare locale.



Le petit train

de la

« Brown Corp. »

en 1915

Tout cela, accompagné de force vapeur et coups de sifflets à temps et à contre-temps : la vie trépidante d'une grosse industrie. Jusqu'aux chevaux qui commençaient à passer aux abords du moulin sans prendre l'épouvante!

Mais tout cela, en réalité, ne tenait qu'à un fil. La grande guerre elle-même et le regain d'activité provoquée dans son sillage ne purent pas empêcher les éléments de s'insurger contre la violence croissante qu'on leur infligeait. De même qu'à un attelage, il y a une limite de charge à mettre sur une rivière.

Qu'on ait à subir de temps à autre des débâcles fracassantes, cela fait un peu partie du paysage : quelques uns se prennent à craindre et à prier pour leurs biens menacés, pendant que la plupart savourent le spectacle sans vergogne. Mais que des crues surviennent plus tardives, même au cœur de l'été, et que la rivière, trouvant son lit occupé, saute par dessus bords et se fraye un autre chemin, par courants et remous, au travers d'un village, creusant la chaussée, renversant les trottoirs, abîmant les parterres et les jardins, après avoir rempli les caves et parfois les rez-de-chaussée de son eau fangeuse, voilà qui devient plus sérieux. Et cela s'est produit chaque été, de 1917 à 1922 inclusivement ; l'accumulation de bois de pulpe empilé, obstruant le lit de la rivière, à la largeur et peut-être à la profondeur, a causé des inondations et des dommages considérables, y compris des pertes de vie. Nous verrons ailleurs plus de détails sur certaines de ces calamités.

La Brown Corporation, recevant énormément de bois, avait intérêt à le laisser séjourner dans l'eau jusqu'au moment de l'écorcer, pour le charger enfin sur le chemin de fer. On avait pour cela trois installations distinctes : a) au Domaine, deux culées et cinq gros piliers barraient littéralement la rivière, à l'endroit le plus rétréci ; b) près du moulin même, on tenait ancrées des herses et des estacades à la largeur de la rivière ; c) enfin, à Scott, six milles en bas du village de Sainte-Marie, on entretenait une chaussée (peut-être celle de l'ancien moulin Crawford) pour régulariser le niveau de l'eau et recueillir le bois qui pouvait s'échapper des barrages de Sainte-Marie.

La Brown Corporation s'excusait sur le fait qu'elle n'était pas le premier auteur des piliers et barrages obstruant la rivière. Sans doute ; mais elle les utilisait et les réparait à son profit. Pour les dommages dont elle était ainsi responsable et qu'elle reconnaissait implicitement, en contribuant à leur réparation, la compagnie eut à subir deux procès, à Sainte-Marie.

Le premier, de moindre conséquence, lui fut intenté par Henri Marchand, après les terribles inondations des 19 juin et 31 juillet 1917. Il

fallait quelqu'un pour tenter l'expérience... Il eut gain de cause à la Cour supérieure de Beauce (dossier 3,665), par décision du juge Edmund James Flynn, le 19 septembre 1919, confirmée par la Cour de Revision (no 3,217), le 31 décembre 1919. Mais on lui coupa le montant de sa réclamation à \$211.25 ; et ses frais d'avocats, devant les deux cours, ont dû manger en partie, sinon totalement, l'indemnité attribuée. Il n'avait pas voulu prendre arrangement, comme les autres sinistrés : il en subissait les conséquences.

Mais, en 1922, la mesure déborda vraiment, cette fois autant que la rivière. Puisque les particuliers n'osaient pas ou ne pouvaient pas assumer les procédures, ce sont les deux municipalités qui en prirent l'initiative. L'inondation du 18 juin avait fait, d'ailleurs, cette année-là, des dommages formidables.

Le conseil du village se réunit donc, le 24 juin, formant un comité de citoyens pour évaluer ces dommages, avec le concours d'un ingénieur de la Commission des Eaux courantes. Le 10 juillet, le rapport est entre les mains du conseil, qui le transmet, par les soins de J.-Hugues Fortier, avocat et député du comté, à la Brown Corporation et au Ministère des Terres et Forêts. On veut que la Compagnie dédommage les sinistrés et que le gouvernement fasse démolir les obstructions dans la rivière Chaudière. Pour plaider plus fortement la cause, on demande au conseil de la paroisse, intéressé lui aussi indirectement, à faire partie d'une délégation au parlement de Québec, ce qui est accepté le 7 août suivant.

Quant à la Brown Corporation, le conseil du village lui fit signifier d'abord, le 7 octobre, un compte de \$499. pour dommages aux biens de la municipalité, soit le chemin, les trottoirs et l'édifice d'une fabrique de chemises. Comme on pouvait s'y attendre, la compagnie fit la sourde oreille. Alors, à l'expiration de l'année de délai légal, la Corporation du Village de Sainte-Marie déposa plainte et déclaration contre la Brown Corporation, le 18 juin 1923, à la Cour Supérieure de Beauce (no 7,253). Ce fut un bien long procès. L'avocat J.-Hugues Fortier occupait pour la demanderesse, jusqu'à 1930, où il fut remplacé par Léonce Cliche, et l'avocat-conseil était Paul-Henri Bouffard. Louis Morin occupait pour la défenderesse, avec Louis Saint-Laurent comme conseil. La cause était entendue par le juge Blaise Letellier, qui s'avisa de mourir juste après les plaidoiries ; le juge Adolphe Stein fut celui qui rendit la sentence, le 8 février 1932.

Au dire de la demande²⁴, « la défenderesse n'a cessé, jusqu'à l'été de 1922 inclusivement, de se servir de la rivière en guise de cour à bois, où

elle a stationné, pendant plusieurs mois, sans interruption, du printemps à l'automne, plusieurs milliers de cordes de bois chaque année ». Il était de notoriété publique que, le 18 juin 1922, « les chemins du village de Sainte-Marie furent considérablement endommagés, que les bâtisses y furent renversées ou défoncées, que certaines personnes y trouvèrent la mort et que ce fut, pendant huit jours, un bouleversement inénarrable ».

La Brown Corporation a répondu que l'inondation de 1922 était un cas fortuit, de force majeure, attribuable à des pluies diluviennes et que c'est elle qui en avait souffert le plus, ayant perdu de son bois, par la rupture des estacades. La demanderesse a répliqué (en 1924) « que durant l'été 1923, alors que la défenderesse n'a pas stationné son bois . . . personne n'a subi de dommages, malgré les pluies et les crues de la rivière ». Et l'on réclamait de la Cour, pour l'avenir, défense de retenir le bois dans la rivière et obligation de démolir les obstructions.

Les parties ont présenté 55 témoins, dont l'audition eut lieu en novembre 1924 et en décembre 1926. On accumula un dossier de 977 pages, pour la preuve, 233 pages pour la défense, 21 plans et plus de 50 photographies. Les commentaires du juge se montèrent à 96 pages d'écriture. Il en coûta près de \$2,300. pour les témoins, les sténographes, etc., somme récupérable, il est vrai, après jugement ; mais Sainte-Marie dut rétribuer ses deux avocats.

Dans le prononcé de la sentence, le 8 février 1932, le juge Stein a maintenu l'action sans restriction, pour le premier point. « Quant aux conclusions 5 et 6, ajoute-t-il, qui demandent la démolition des constructions de la défenderesse, celle-ci pourra être condamnée plus tard à les démolir, si elle continue de s'en servir comme en 1922 et les années précédentes, en encombrant la rivière de son bois comme autrefois, et en causant ainsi à la demanderesse une nuisance publique intolérable » . . .

Du reste, ajoute-t-il pertinemment, « il ressort de la preuve . . . que la défenderesse a, depuis la dernière inondation de 1922, discontinué ses opérations forestières dans cette partie de la rivière et qu'elle a en conséquence laissé détériorer et détruire ses piliers et autres constructions par la nature, sans les réparer » . . . Avant même le jugement, le temps avait donc justifié et satisfait déjà partiellement la contestation. L'érosion naturelle, surtout le travail des glaces, terminera la besogne, avec le temps et le concours de machines lourdes, plusieurs années après. Il ne reste plus maintenant que deux ou trois bases de piliers, au Domaine, qu'on aperçoit seulement dans les eaux basses.

C'est un fait que la Brown Corporation, après les dégâts de 1922, a interrompu ses opérations forestières dans le bassin de la Chaudière et, conséquemment, fermé son moulin de Sainte-Marie. Mais, comme, après la guerre, période d'inflation, la main d'œuvre était encore en demande et grassement rétribuée, les anciens travailleurs de la compagnie ont pu trouver d'autres débouchés assez facilement, à Sainte-Marie ou ailleurs.

Quant aux immeubles, après avoir démantelé et transporté ailleurs une partie de la machinerie, la Brown Corporation, ayant son siège social à Québec et représentée par son ancien gérant de Saint-Georges, William James Brady, a vendu à Jean-Thomas Gagné, le 21 octobre 1929²⁵, le terrain avec les bâtisses (prix \$2,500.), à la réserve du moulin, de la chambre des machines et du contenu d'un hangar, qu'elle promettait d'enlever avant 10 ans. Effectivement, le 31 décembre 1938²⁶, la Compagnie donnait à l'acheteur main-levée finale de tous ses droits. L'emplacement du « moulin des Brown » est devenu à présent un petit quartier résidentiel.

* * *

Avant d'entrer résolument dans le domaine de l'industrie du bois, le moulin à scie de Charles Chassé a commencé à se moderniser par l'installation d'une scie circulaire, vers 1896, puis d'un moteur à vapeur, en 1899. La bouilloire venait peut-être de l'ancien moulin Rousseau, au Domaine, désaffecté et finalement démoli en 1902.

Charles Chassé, fils, donataire de sa mère, en 1913, tout en maintenant son moulin à scie au service du public, faisait un peu le commerce du bois, et continuait à carder, fouler et teindre la laine des habitants. C'est quand ses enfants, Charles, Auguste, Philippe et finalement Jean, devinrent des adultes, que l'entreprise revêtit les proportions d'une industrie ou plutôt de deux industries voisines, incorporées en 1942, sous la raison sociale de *Charles Chassé et Fils*. Du côté du moulin à scie, on se mit à fabriquer la boîte à beurre, avec une technique et des machines élaborées sur place. Du côté de la laine, tout en continuant à carder et à teindre, on devait ajouter une filature, en 1946, et bientôt un métier de tissage pour couvertures de laine.

Les épreuves n'ont pas manqué à la famille Chassé. Le père, d'abord, s'est fait couper une partie de la main droite, dans la grande scie, en 1902. Autre accident, le 8 novembre 1940, et l'on dut lui amputer une jambe. Le diabète empêcha le rétablissement et la victime devait en mourir en mars 1941. Le lendemain de ce dernier accident, soit le 9 novembre 1940, un incendie rasait de fond en comble la manufacture de trois étages, avec

toute la machinerie, une réserve de 20,000 boîtes à beurre et plusieurs mille livres de laine, une perte évaluée alors à \$50,000., peu ou pas couverte par les assurances.

On s'est demandé si la famille Chassé, qui employait alors 75 personnes, pourrait se relever de ce désastre. Mais il y eut des gens charitables et confiants pour leur fournir la finance nécessaire et contribuer à en faire bénéficier les anciens employés et toute la paroisse, en permettant la reconstruction, même sur une plus haute échelle. C'est alors qu'on rebâtit, en 1941, une nouvelle manufacture de boîtes, sur un plan plus pratique et pour une production plus diversifiée.

En 1944, la compagnie, qui était la plus ancienne industrie de Sainte-Marie, employait autour de 100 ouvriers. La section des boîtes pouvait traiter 2,500,000 pieds de bois annuellement et fabriquer plus de 200,000 boîtes, des boîtes à beurre encore, mais aussi des boîtes à œufs, à poulets, à bière, etc., expédiées jusque dans l'Ontario et les Provinces maritimes. La section de la laine pouvait de son côté traiter environ 100,000 livres de laine par année, sans parler d'une teinturerie pour habits et pour étoffes domestiques.

* * *

Avant la disparition du Moulin Ball, un autre moulin à bois s'était construit juste à côté, soit entre les avenues Saint-Patrice et Duchesnay. Le 28 septembre 1904²⁷, Adonias Dulac, commerçant de bois, avait acheté un morceau de fonds de Charles Turmel et déjà parlait de bâtisses devant y être érigées, de machineries qui y seraient placées. Une hypothèque consentie le 6 juin 1907²⁸, sur ce même terrain, pour un montant de \$3,225., laisse voir implicitement que la construction du moulin est en marche.

Le 25 février 1914²⁹, Adonias Dulac vend à Pierre Chassé, « avec bâtisses, moulins, machineries, engins, appareils, planeur, moulins à scie, à grain » . . . , pour la somme de \$6,500. Et Pierre Chassé lui-même, pour agrandir son établissement, sa cour à bois, a acheté, le 2 décembre 1923³⁰, un grand terrain adjacent, de Mme Arthur Lachance. Ensuite, tout le moulin a passé au feu à deux reprises : 8 avril 1927 et 28 juin 1932. Les déboursés de reconstruction et le ralentissement des affaires par la suite ont forcé le propriétaire à une cession judiciaire en juin 1941. C'est son gendre, Fernando Giguère, industriel de Beauceville, qui a racheté des syndics de la faillite, le 2 juillet 1941³¹. Plus tard, Fernando Giguère, incapable de faire face à ses redevances, a dû faire cession à son tour. C'est Linière Giguère qui acheta moulin et terrain. Sa santé et ses occupations ne lui per-